



CHAPITRE II. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

-  1- L'Environnement
-  2- Les Dynamiques urbaines
-  3- Les richesses naturelles et patrimoniales :
entre tourisme vert et culturel
-  4- Forces et Faiblesses
-  5- Synthèse et Enjeux
-  6- Perspectives d'évolution de l'environnement
-  7- Articulation du Plan avec les autres documents
d'urbanisme





1 - L'Environnement

1.1. Géographie du milieu

1.2. Des espaces naturels phares

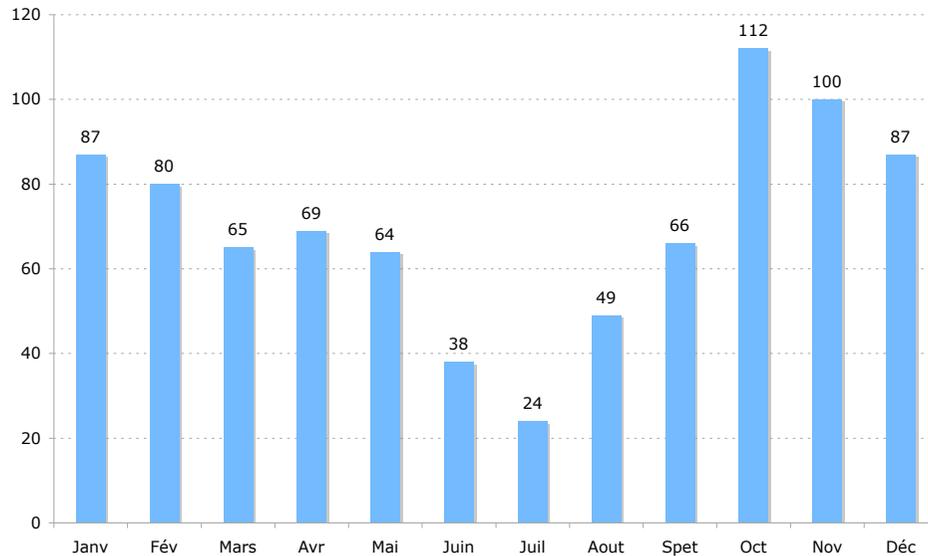
1.3. Biodiversité et milieux naturels

1.4. Les pollutions et la qualité des milieux

1.1. GEOGRAPHIE DU MILIEU

1.1.1. Le climat

Précipitations moyennes (1961-1990) Station du Luc



La commune est soumise à un climat de type méditerranéen qui est caractérisé par une sècheresse estivale, un hiver doux et des précipitations irrégulières.

A la station du Luc, la plus proche de Carcès, il est enregistré des précipitations atteignant plus de 100 mm par mois, en automne saison où la pluviométrie est la plus représentée.

Les températures sont quant à elles, maximales en été, atteignent une moyenne supérieure à 30°C en Juillet et en Août sur les dernières décennies.

En hiver, les mois de décembre et janvier présentent environ 12 jours de gel par mois.

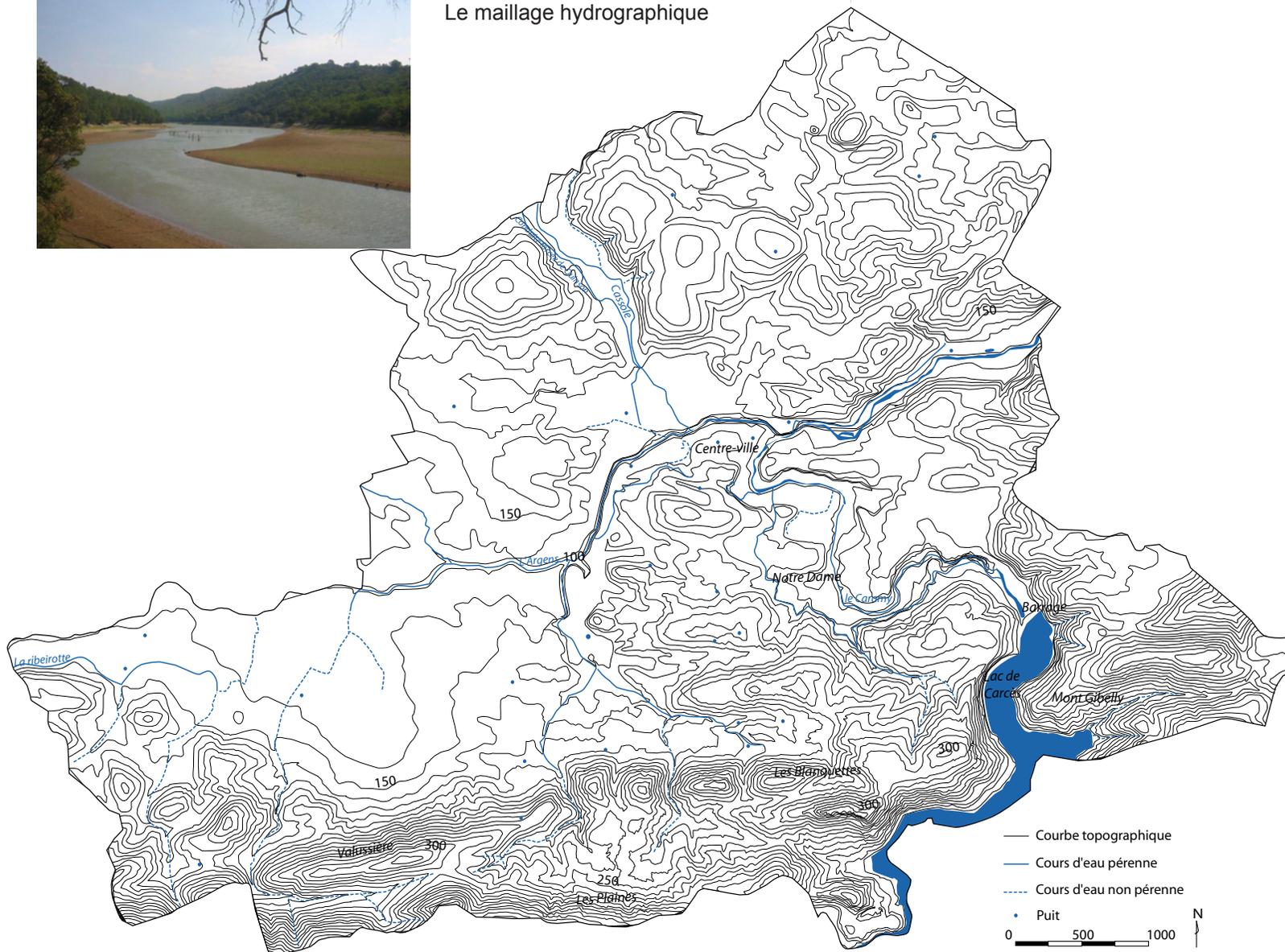
A noter que la commune se situe au sein d'un carrefour bioclimatique, avec la présence d'une forte chaleur en été contrastée par le réseau hydrographique. Les couloirs longitudinaux formés par le réseau constitue des ruptures climatiques transversales, source de fraîcheur.

1.1. GEOGRAPHIE DU MILIEU

1.1.2. Topographie et Hydrologie



Le maillage hydrographique



Le relief dessine le paysage

Les courbes topographiques permettent de mettre en évidence le dessin des massifs de la commune.

La commune de Carcès présente un réseau hydrographique important. Qu'ils soient pérennes ou non, les cours d'eau, les ruisseaux, et canaux sont très présents dans la plaine de Carcès et dans les reliefs de la commune.

De nombreux points d'eau, comme les puits et bassins ponctuent le paysage communal.

L'entité hydrographique majeure est représentée par le Lac de Carcès d'une taille totale de plus de 99 ha dont 55,7 ha sont présentes sur le territoire communal.

La mise en eau de la retenue date de 1934 au niveau de la confluence Caramy - Issole.

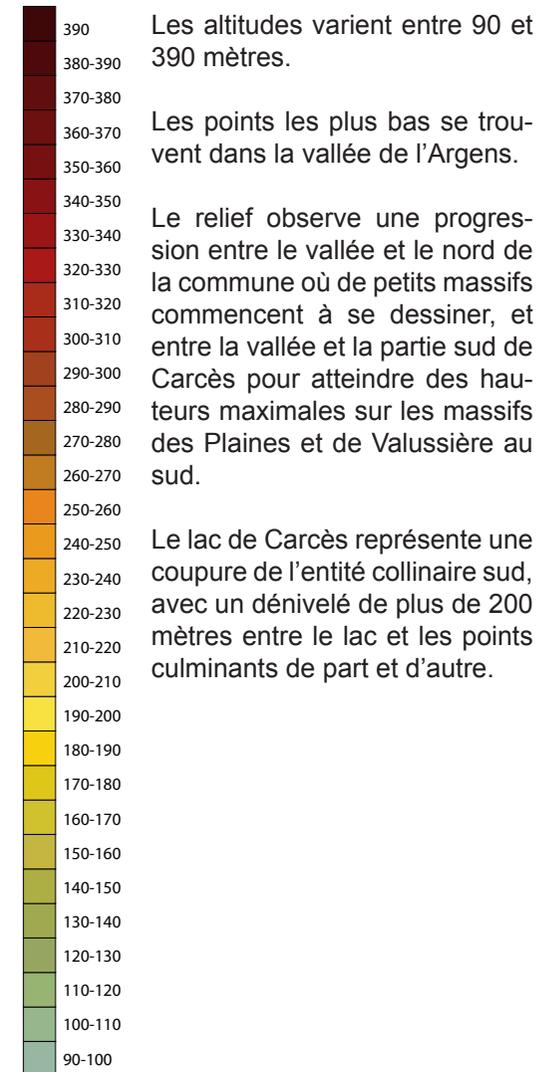
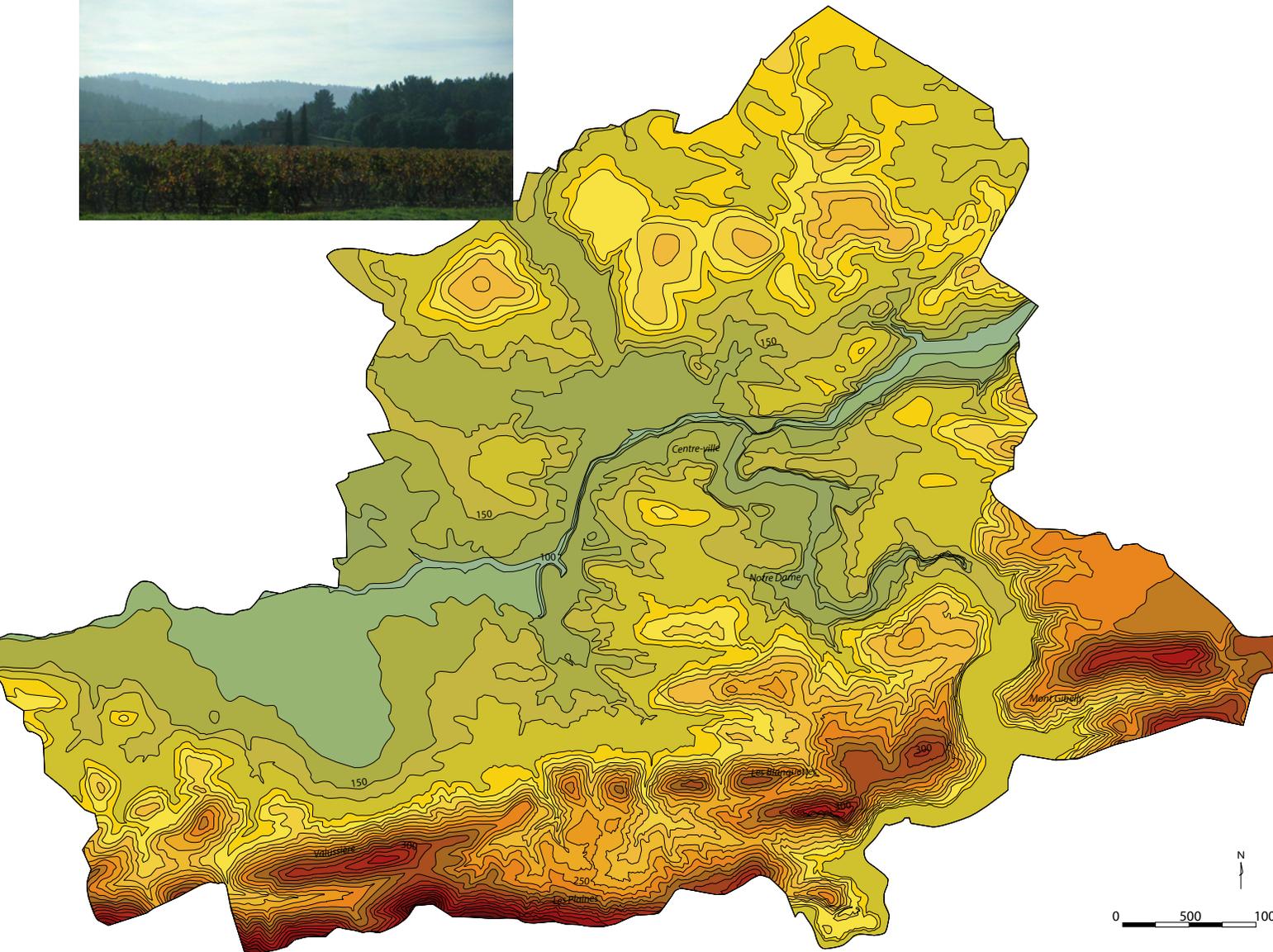
Le barrage de Carcès stocke 8 millions de m³ par an et alimente Toulon (9 millions de m³) et les communes de la ceinture toulonnaise (18 millions de m³).

1.1. GEOGRAPHIE DU MILIEU

1.1.3. Hypsométrie



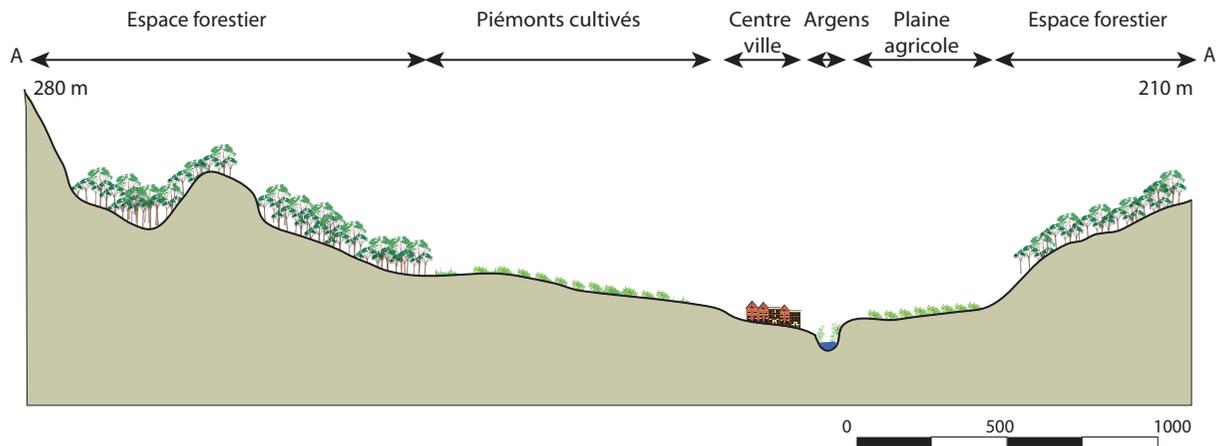
Le relief collinaire



1.1. GEOGRAPHIE DU MILIEU

1.1.4. Morphologie

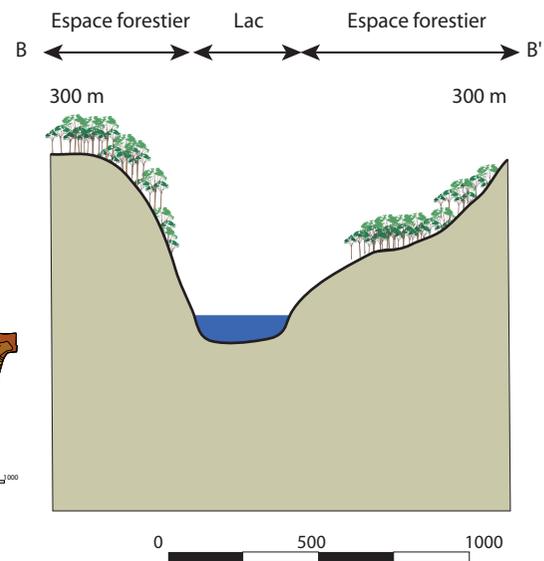
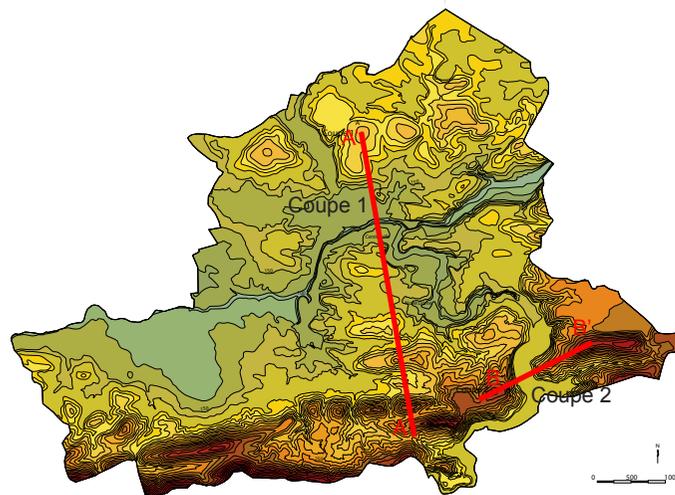
n°1 : Coupe transversale schématique AA'



Les deux coupes présentées ci-contre illustrent la présence d'un relief complexe avec des collines des piémonts et des plateaux présentant des altitudes différentes.

La coupe n°1 présente en effet un étagement des milieux, ayant chacun leur propre fonction. Des collines boisées poumon vert de la commune, des surfaces planes qui accueillent essentiellement la vigne, le village de Carcès au centre géographique de la commune, le cours de l'Argens, puis de nouveau des cultures, pour finir au nord avec des espaces boisés. Le socle naturel de la commune rythme les paysages et les fonctions des territoires.

n°2 : Coupe transversale schématique BB'

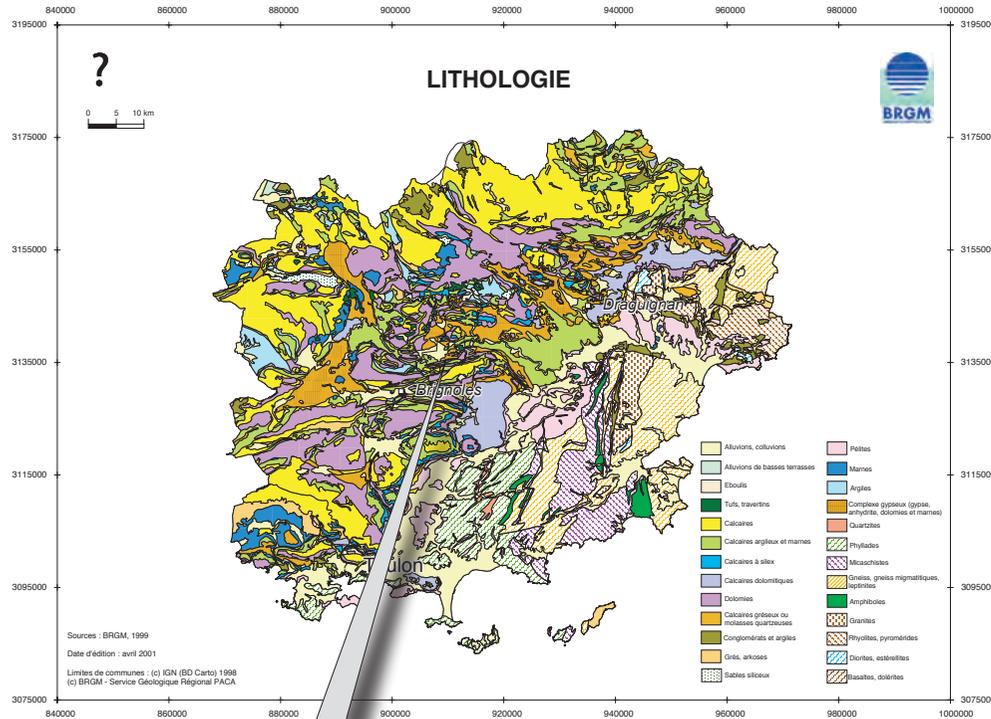


La coupe n°2 montre que le lac coupe véritablement l'entité collinaire au sud de la commune, et est cerné d'espaces forestiers de qualité.

Ces hauteurs constituent des points de vues intéressants sur le Lac et le grand paysage.

1.1. GEOGRAPHIE DU MILIEU

1.1.5. Lithologie



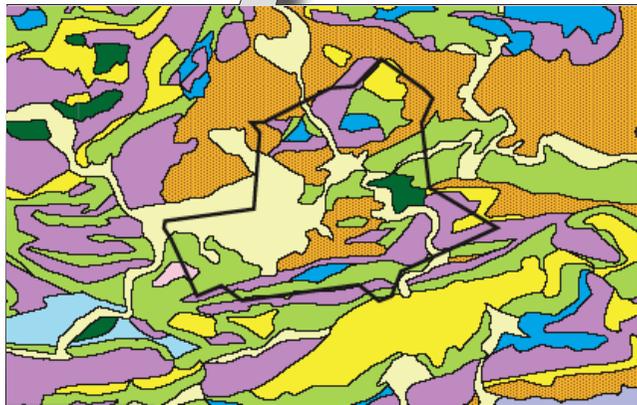
Les cours d'eau bien représentés sur le territoire ont un socle naturel composé d'alluvions et de colluvions. Il en est de même pour la plaine agricole au sud-ouest de la commune.

Le village prend appui sur un socle composé de roches calcaires argileux et de marno-calcaires. Les roches calcaires sont également présents sur le massif des Plaines et celui de Valussière.

Sur le secteur Sud du village, dans le quartier de Piéfama et de Lou Maouvas, le substrat se compose d'un complexe gypseux (gypse, anhydrite, dolomies et marnes).

Le quartier de Cougournier est basé sur une composition alliant tufs et travertins.

Aux pieds des massifs, le sol est constitué de dolomies, aussi bien sur les reliefs sud que ceux du nord.

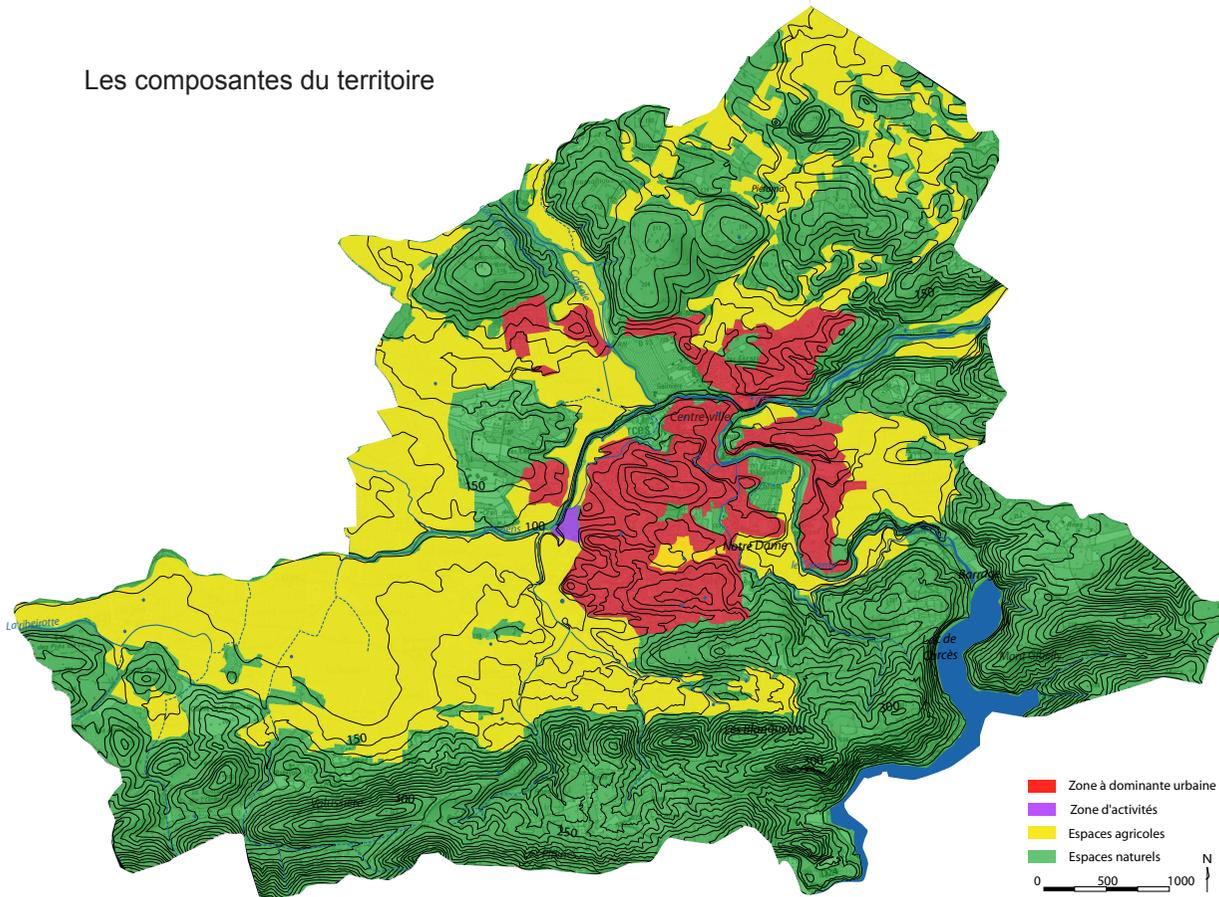


Le socle naturel carçois

1.2. DES ESPACES NATURELS PHARES

1.2.1. Entre eau et espaces boisés

Les composantes du territoire



Le territoire carçois bénéficie d'une richesse environnementale exceptionnelle.

La diversité des paysages passant d'espaces ouverts comme la plaine agricole ou bien le lac, à des espaces couverts comme les forêts, attribue à la commune une richesse patrimoniale naturelle.

Les espaces naturels représentent 59,6% de la superficie communale avec 2128 ha environ.

Outre l'arc agricole situé à l'ouest de la commune qui présente des paysages de plaines avec de vastes étendues dédiées aux vignes, le territoire est pourvu :

- d'un cordon collinaire au sud composé d'une végétation dense,
- d'une alliance entre agriculture et espaces boisés au nord
- d'une composante hydraulique importante.

L'environnement naturel carçois allie l'eau et les espaces boisés, formant des entités paysagères de qualité favorisant la richesse de la composition floristique, faunistique et paysagère.

Un relief collinaire



De vastes espaces agricoles



Des espaces hydriques omniprésents



	Surface en ha	Pourcentage %
Espaces urbanisés	360 ha	10%
Espaces agricoles	1088 ha	30,4%
Espaces naturels	2128 ha	59,6%
TOTAL	3576	100%

1.2. DES ESPACES NATURELS PHARES

1.2.2. La présence exceptionnelle de l'eau

Le Lac



Les éléments hydrauliques naturels sont représentés sur 65 ha du territoire communal.

L'élément phare dans la représentativité de l'eau sur le territoire est le Lac.

Situé au Sud-Est de la commune, aux pieds des collines des Blanquettes à l'Ouest et du Mont Gibelly à l'Est, il s'étend sur presque 100 hectares avec 8 km de rives.

Les activités nautiques y sont interdites. En revanche des pistes aménagées sur ses rives offrent des promenades et randonnées pourvues d'un très beau panorama.

Un canal



Le fleuve de l'Argens et la rivière de Caramy serpentent sur le territoire et confluent au niveau du centre-ville. Leurs ripisylves constituent des couloirs verts, véritables repères visuels et paysagers.

Elles sont garantes du respect des écosystèmes locaux en abritant de nombreux habitats.

De nombreux canaux sont également présents. Très utiles à l'irrigation des cultures, ils accompagnent les promenades et les circuits de randonnée.

Le lit de l'Argens



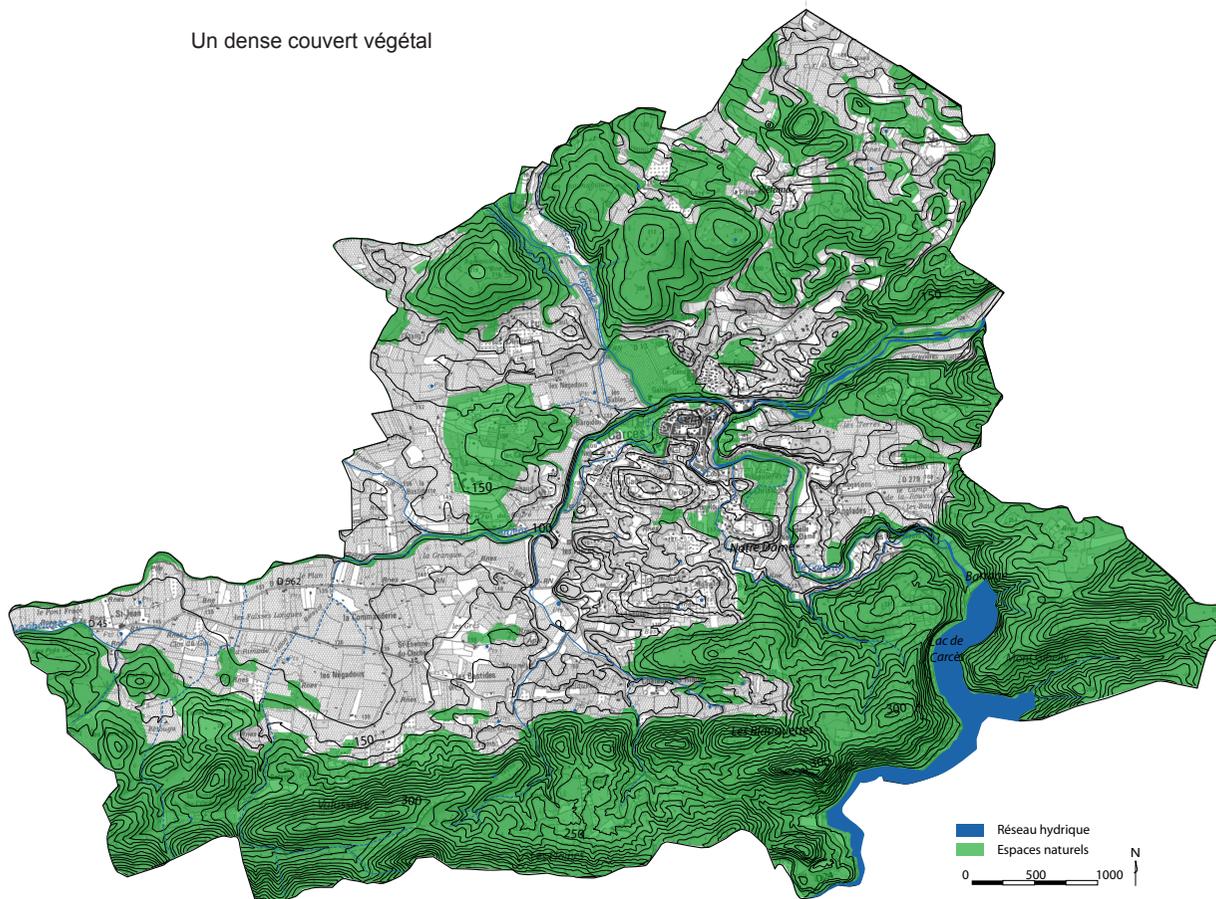
Lac, fleuve, rivière, canaux, sources, composent un panel hydraulique très riche. Ces éléments naturels ont permis au fil du temps d'alimenter les zones urbaines en eau potable (exemple du Lac), et dessinent une trame hydraulique, base du paysage carçois.

1.2. DES ESPACES NATURELS PHARES

1.2.3. Les espaces boisés



Un dense couvert végétal



Les espaces boisés se localisent principalement sur le cordon sud avec les collines de Vallussièrre, les Plaines et le Mont Gibelly, ainsi qu'au nord de la commune dans les secteurs de Piéfama et de Valcros.

Ils représentent 1981 ha du territoire. Ces espaces sont principalement composés de végétation locale de type méditerranéenne avec des chênes verts et de chênes kermès, de pins d'Alep et de genévriers. Ces arbres et arbustes se sont adaptés pour supporter la canicule.

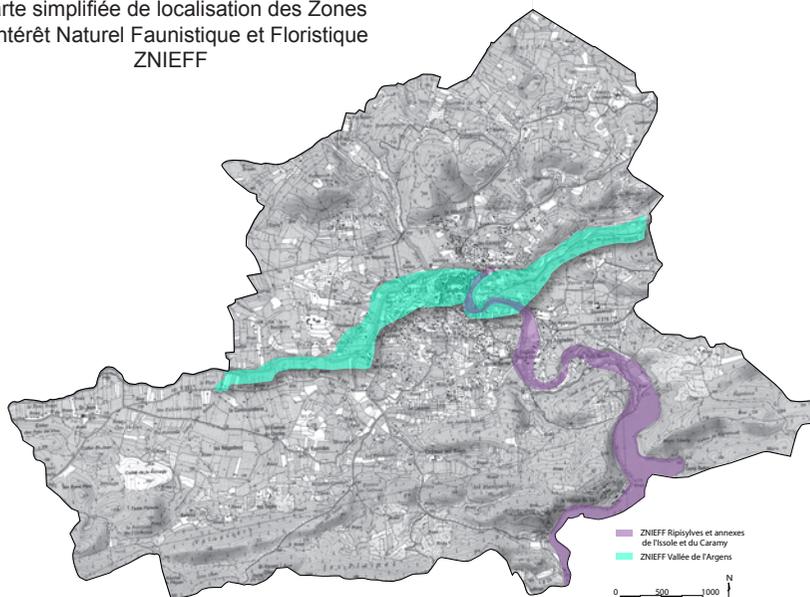
Ces espaces sont fragiles et soumis aux risques de feux de forêt. La gestion de leur milieu est donc à prendre en considération.

La forêt communale de Carcès, au nord de la commune fait l'objet de servitudes de protection des forêts soumises au régime forestier et instituées en application des articles L.151.1 à L.151.6, L.342.2 et R.151.1 à R.151.5 du Code Forestier.

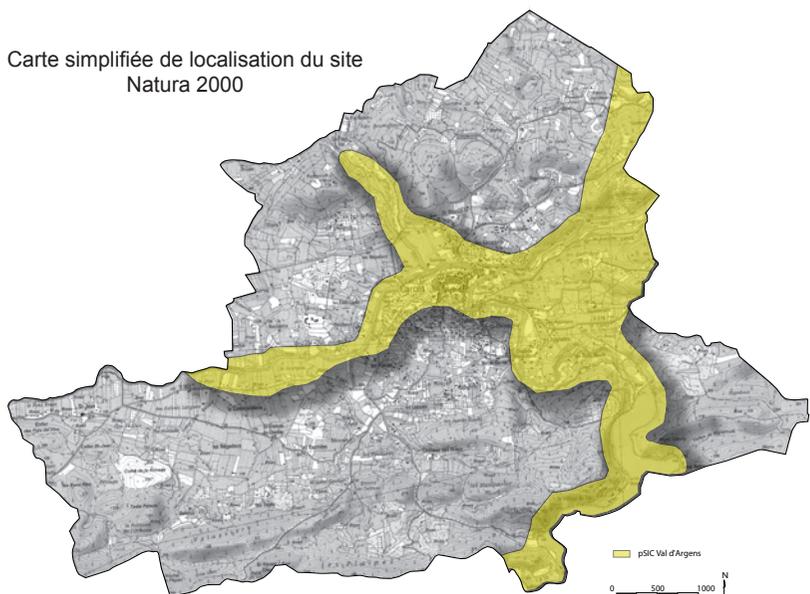
La forêt communale accueille un parcours de santé qui propose des jeux pour enfants, 37 ateliers sportifs, une aire d'accueil avec des tables de pique-nique, sur une longueur de 2 kilomètres, au milieu d'un bois de 26 hectares.

A Carcès, les grandes entités naturelles sont perméables. Elles détiennent un réseau de pistes piétonnes très dense qui permettent aux habitants comme aux touristes de pénétrer ces espaces.

Carte simplifiée de localisation des Zones d'Intérêt Naturel Faunistique et Floristique ZNIEFF



Carte simplifiée de localisation du site Natura 2000



1.3. BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS

1.3.1. Inventaire des protections réglementaires de l'environnement

L'inventaire des protections environnementales de la commune de Carcès compte deux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique terrestres de type II :

- la ZNIEFF n° 83-124-100, Ripisylves et annexes des vallées de l'Issole et du Caramy de 2° génération, (650 553 hectares)

- la ZNIEFF n° 83-139-100, Vallée de l'Argens de 2° génération (2835,05 ha)

De plus le territoire accueille un site Natura 2000 Directive Habitat :

- Site d'Importance Communautaire (SIC) Val d'Argens, (12 246 hectares)



1.3. BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS

1.3.2. Les milieux naturels

La commune de Carcès se situe biogéographiquement au centre du secteur le plus chaud en été de la région (entre les Bouches-du-Rhône et les Alpes Maritimes). Il s'agit là d'une zone climatique originale qui s'étend globalement de Correns (à l'Ouest) jusqu'à Lorgues (à l'Est). Phytosociologiquement, cela se traduit par une prédominance des bois de Chênes verts (yeuseraies) sur garrigue à Romarin et Bruyère multiflore du Val ; la chênaie pubescente se faisant alors très discrète, en ubac ou en lisière.

On y trouve un autre type de garrigue, liée à la sécheresse : la garrigue à Chêne kermès dont la limite Est se situe justement entre Le Val et Carcès.

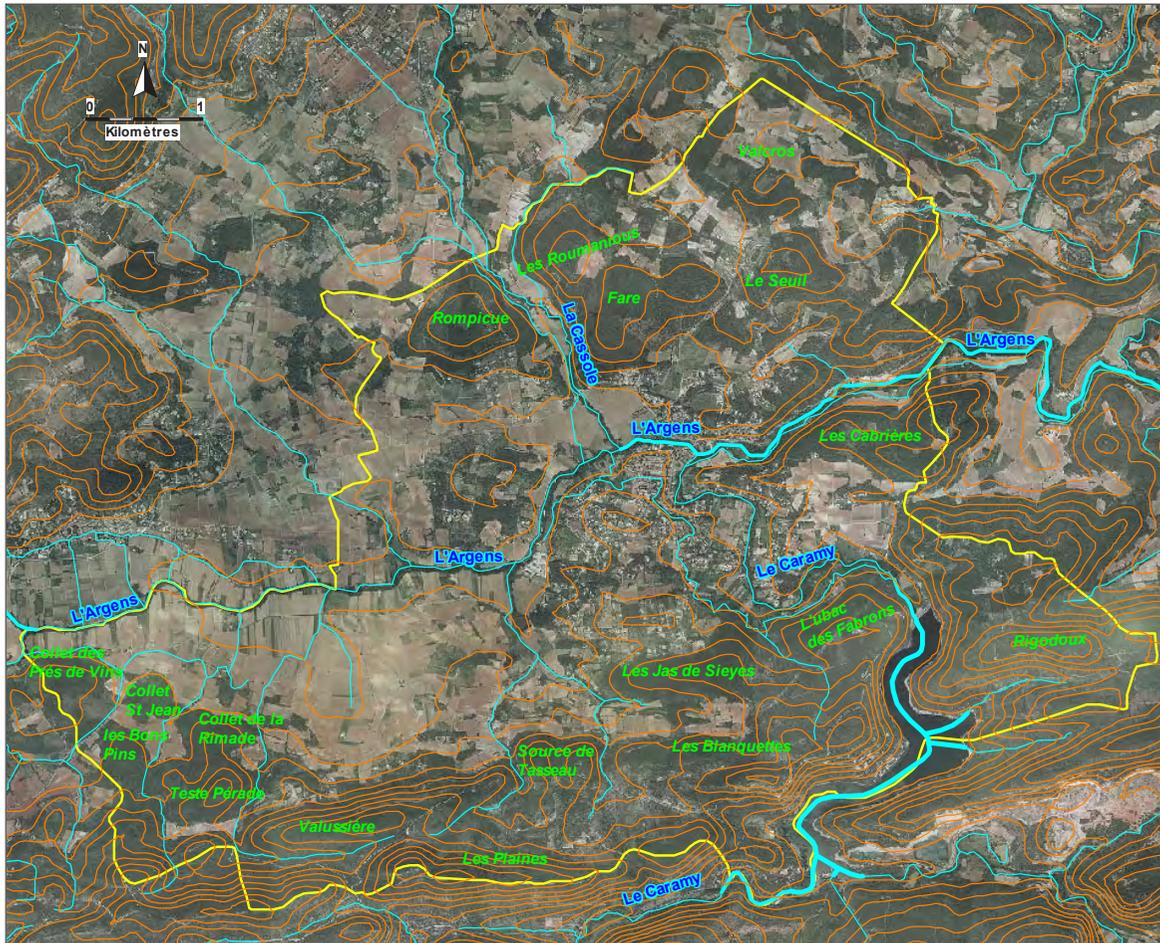
A l'Est du barrage, on y trouve un troisième type de garrigue : la garrigue à Calycotome et ciste blanc (cotoneux).

Originellement, la commune de Carcès se situe donc en limite entre la Provence occidentale et la Provence orientale, véritable « carrefour climatique ».

Cette situation climatique explique d'ailleurs la grande qualité des vins.

Mais la richesse naturelle de Carcès est également liée à son vaste réseau hydrographique affluent de l'Argens, entre collets et collines ; un réseau de plus de 50 km de linéaire de cours d'eau sans compter la conduite forcée de Quinson et le canal de Sainte Croix.

Les ripisylves y sont essentiellement composées de Peupliers blancs et Aulnes.



Réseau hydrographique, collets et collines, sur fond de BDORTHO® IGN2003

1.3. BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS

1.3.3. Le secteur écologique du Val d'Argens

Dans ce contexte, le territoire communal fait l'objet de deux grands secteurs d'intérêt écologique principaux :

- 1) le Site d'Intérêt Communautaire FR9301626 : Val d'Argens ;
- 2) la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de 2ème génération N°83-124-100 : Ripisylves et annexes des vallées de l'Issole et du Caramy.

La ZNIEFF n° 83-139-100, Vallée de l'Argens (2835,05 ha) traverse le territoire sur les traces du SIC Val d'Argens. Son éventail écologique sera traité conjointement avec le SIC dans l'analyse suivante.

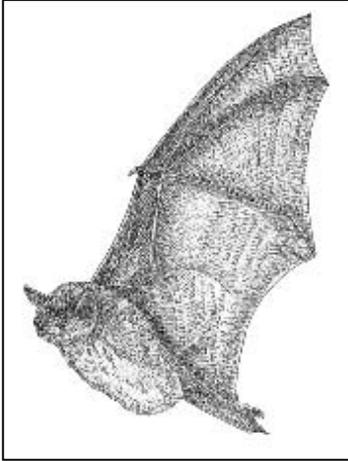
1) le Site d'Intérêt Communautaire FR9301626 : Val d'Argens (Date de proposition comme SIC : 02/2006, périmètre de SIC adopté par l'Union Européenne le 12 décembre 2008)

La rivière draine un système karstique et présente un régime permanent, lent, avec des eaux froides. Ce fonctionnement contraste fortement avec les régimes torrentiels, qui caractérisent la plupart des rivières de la région méditerranéenne.

Notamment, l'action des crues y est limitée et les systèmes pionniers peu représentés. A l'inverse, les ripisylves forment de belles forêts galeries diversifiées. Le bon état de conservation général de son bassin versant permet le développement d'une grande diversité d'habitats et de peuplements, caractérisés par la présence de nombreuses espèces floristiques et faunistiques remarquables.



Réseau hydrographique, collets et collines, sur fond de Scan25 ® IGN2003



Le Vespertilion de Capaccini, le Murin de Capaccini *Myotis capaccinii* (Bonaparte, 1837)

Description de l'espèce :

Chiroptère du Paléarctique occidental de taille moyenne.

Le Vespertilion de Capaccini est l'espèce européenne qui, proportionnellement au corps, possède les plus grands pieds, ceux-ci sont munis de longues griffes et de soies.

Le pelage dorsal est gris cendré, clair et soyeux, plus foncé et nuancé de brun chez les jeunes. La couleur du pelage ventral va du blanc pur au blanc jaunâtre. Les femelles sont plus grandes que les mâles.

Activité :

Bien que de nombreuses incertitudes persistent, le rythme d'activité annuel probable de l'espèce (les périodes sont indicatives et susceptibles d'être étendues ou raccourcies, en fonction de particularités locales) est :

- mars à juin : ségrégation sexuelle. Activité de gestation et d'élevage des jeunes pour les femelles qui forment des essaims avec d'autres espèces cavernicoles. Les femelles laissent les jeunes dans le gîte lors de leurs sorties nocturnes. Les mâles sont le plus souvent dispersés dans d'autres sites ou forment des petits groupes mobiles;

- juillet à novembre : dispersion de l'essaim de reproduction, en particulier des jeunes.

Formation de groupes unisexués d'adultes ;

- décembre à février : accouplements et hibernation dans le cas où le climat l'impose (en général, l'hibernation est entrecoupée de phases d'activité).

En dehors de l'hibernation stricte, des individus isolés ou en nombre peuvent s'observer dans des groupes d'autres espèces de chiroptères cavernicoles. Le Vespertilion de Capaccini semble, lorsqu'il est en activité, être régulièrement lié à la présence d'autres espèces de chiroptères, en particulier lors de la mise bas.

L'espèce semble plutôt sédentaire, mais certains individus sont capables de réaliser des trajets de 45 km. Selon les saisons, les animaux semblent se déplacer d'un gîte à un autre.

1.3. BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS

1.3.3. Le secteur écologique du Val d'Argens

Le rayon d'action nocturne est très peu connu. COURTOIS (1998) a observé des jeunes chassant à 2 km du site où ils sont nés. Sur une rivière de Corse, le même auteur a capturé un mâle à 5 km en aval du gîte où il avait été capturé la veille. Mais l'espèce peut très probablement chasser à une plus grande distance du gîte.

Évolution et état des populations

En Europe, l'espèce semble encore bien présente dans le sud-est (Roumanie, Bulgarie, Grèce, Albanie, Serbie-Monténégro, Croatie et Italie) avec de grosses populations dans des cavités (10 000 individus en Albanie en été et 17 000 en Bulgarie en hiver).

En Espagne et en Afrique du Nord, le statut est moins bien connu.

En France, l'espèce se reproduit dans quatre régions : la Corse, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Languedoc-Roussillon. Pour les deux premières, les populations reproductrices sont relativement bien connues et suivies.

En Corse, trois sites cavernicoles de reproduction sont connus dans le nord de l'île, tous à moins de 25 km l'un de l'autre. Un autre secteur sur la côte ouest semble accueillir un essaim de reproduction non encore localisé. L'effectif minimum des essaims de reproduction est de 200 individus, mais un des sites ne peut être évalué et le quatrième, non découvert, a un effectif inconnu.

En supposant une sex-ratio équilibrée, l'effectif total estimé de Vespertilion de Capaccini en Corse serait compris entre 1 200 et 3 000 individus.

En Rhône-Alpes (Ardèche), la capture de trois femelles allaitantes le 12 juin 1999 a permis de prouver la reproduction d'une manière certaine. Le nombre d'individus reste inconnu, tout autant que le gîte, mais il est probable que ce dernier soit la même cavité que celle utilisée par une colonie de mise bas de Grand murin/Petit murin (environ 1 500 individus).

En Provence-Alpes-Côte-d'Azur, quatre sites cavernicoles accueilleraient au moins 1 470 jeunes en 1999, chiffre assimilé au nombre de femelles reproductrices. L'effectif total pour la région est estimé à environ 4 400 individus.

En Languedoc-Roussillon, deux sites de reproduction sont signalés par MÉDARD et GUIBERT (1992).

1.3. BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS

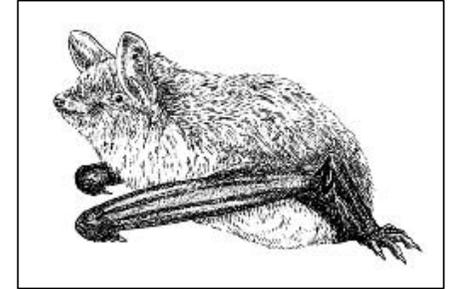
1.3.3. Le secteur écologique du Val d'Argens

Pour le premier, MÉDARD a dénombré une quarantaine de jeunes. Le second, très dérangé, abrite un groupe dans lequel 80 jeunes ont été observés une seule fois. Un troisième site cavernicole abrite un groupe reproducteur non localisé. Un quatrième site, où la reproduction est probable, découvert en 1985, est toujours fréquenté en 1999.

Deux autres sites, aujourd'hui presque complètement désertés par les chauves-souris suite à la fréquentation humaine, hébergeaient des groupes estivaux de Vespertilion de Capaccini.

Enfin, deux secteurs laissent supposer la présence de groupes de reproducteurs sans que les lieux de mise bas aient été encore découverts. Dans une synthèse nationale, un effectif estival de 205 individus était connu dans cinq sites en 1995. Ce chiffre semble largement sousévaluer la population.

Le Vespertilion à oreilles échancrées, le Murin à oreilles échancrées *Myotis emarginatus* (Geoffroy, 1806)



Description de l'espèce :

Le Vespertilion à oreilles échancrées est une chauve-souris de taille moyenne. La nuance peu marquée entre les faces dorsale et ventrale est caractéristique de l'espèce. Les jeunes ont un pelage grisâtre.

Les femelles sont semblables aux mâles, un peu plus grosses. Le guano (féces) de cette espèce, en dépôt important, est caractérisé par son aspect de galette collante, recouverte de particules de débris végétaux qui tombent du pelage de l'animal lors de l'épouillage au gîte.

Activité

Cette espèce n'est active que du printemps à la fin de l'automne, soit six mois de l'année.

En période hivernale, cette espèce est essentiellement cavernicole.

Elle est grégaire et se trouve régulièrement par petits groupes ou essaims. L'espèce est généralement suspendue à la paroi et s'enfonce rarement dans des fissures profondes.

C'est l'espèce la plus tardive quant à la reprise de l'activité printanière, une majorité des individus sont encore en léthargie à la fin du mois d'avril.

L'espèce est relativement sédentaire. Les déplacements habituels mis en évidence se situent autour de 40 km entre les gîtes d'été et d'hiver mais très peu de données de reprise existent actuellement.

1.3. BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS

1.3.3. Le secteur écologique du Val d'Argens

Son émergence crépusculaire est également tardive. Elle ne s'envole habituellement qu'à la nuit complète et, le plus souvent, une heure après le coucher du soleil. Durant ces périodes de chasse, elle traverse rarement des espaces ouverts. En estival, les individus isolés peuvent rentrer au gîte très tôt, près d'une heure avant le lever du soleil. Les femelles ayant mis bas rentrent à la colonie une fois en milieu de nuit pour allaiter leur petit puis regagnent le gîte juste avant le lever du soleil. Pendant presque tout le reste de la nuit, le Vespertilion à oreilles échan-crées vole, chasse et prospecte en ne s'accordant que de rares moments de repos. En période estivale, il peut s'éloigner jusqu'à 10 km de son gîte.

Ses techniques de chasse sont diversifiées. Il prospecte régulièrement les arbres aux branchages ouverts comme les noyers, les chênes, les tilleuls ou les saules, comme l'attestent les résidus de végétation trouvés à la surface des tas de guano. Dans ce type de milieu, il plonge au sein du feuillage puis évolue rapidement avec aisance entre les branches.

Il peut également capturer des proies posées dans, ou autour des bâtiments, sur les plafonds comme

les murs, ou poursuivre activement des insectes en déplacement lors de ses vols de transit. La morphologie de ses ailes lui confère une surface portante importante, idéale pour les vols de précision permettant ainsi d'exploiter localement des émergences d'insectes sur de petites surfaces, au-dessus de l'eau ou de tas de fumier.

Évolution et état des populations

En Europe, l'espèce est peu abondante dans la majeure partie de son aire de distribution et les densités sont extrêmement variables en fonction des régions. De grandes disparités apparaissent entre les effectifs connus en hiver et en été. En limite de répartition, son statut peut être préoccupant et les effectifs sont même parfois en régression nette. Au sud de la Pologne par exemple, les populations disparaissent lentement.

En France, dans quelques zones géographiques localisées comme les vallées du Cher ou de la Loire et en Charente-Maritime, l'espèce peut être localement abondante, voire représenter l'espèce majeure parmi les chiroptères présents.

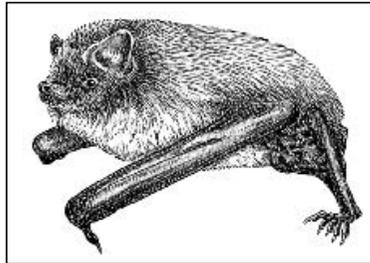
Les comptages, menés depuis plus de 10 ans sur cette espèce essentiellement cavernicole en période hivernale, montrent une lente mais constante progression des effectifs depuis 1990. Mais cette dynamique des populations reste localement très variable en fonction de la richesse biologique des milieux. Des colonies distantes de quelques kilomètres ont la même année un nombre de jeunes qui varie de 12% à 40%.

Le Vespertilion à oreilles échan-crées semble être un très bon indicateur de la dégradation des milieux.

1.3. BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS

1.3.3. Le secteur écologique du Val d'Argens

Le Minioptère de Schreibers **Miniopterus schreibersi** (Kuhl, 1817)



Description de l'espèce

Le Minioptère de Schreibers est un chiroptère de taille moyenne, au front bombé caractéristique.

Pelage long sur le dos, dense et court sur la tête, gris-brun à gris cendré sur le dos, plus clair sur le ventre, museau court et clair. Ailes longues et étroites.

Activité

Parmi les espèces européennes, le Minioptère de Schreibers fait partie des rares espèces strictement cavernicoles. Il se déplace généralement sur des distances maximales de 150 km en suivant des routes migratoires saisonnières empruntées d'une d'année sur l'autre entre ses gîtes d'hiver et d'été (déplacement maximal connu : 350 km). En dépit de ces mouvements, l'espèce peut être considérée comme sédentaire.

L'espèce est très sociable, tant en hibernation qu'en reproduction. Ses rassemblements comprennent fréquemment plus d'un millier d'individus (de 2 000 à 2 700 individus au mètre carré).

La relative fidélité des individus à un ensemble de gîtes au cours de leur cycle annuel a été démontrée par de nombreux auteurs. Cette philopatrie d'un groupe est bien sûre valable pour les cavités d'hibernation et de maternité, où une proportion importante de la population d'un territoire se rassemble, mais aussi pour les gîtes de transition, où des groupes formés d'effectifs moindres se retrouvent d'une année sur l'autre.

L'ensemble de ces caractéristiques laisse supposer une organisation sociale élaborée. Après la période d'accouplement, les individus se déplacent vers les gîtes d'hiver qui ne sont pas forcément localisés au sud des gîtes d'été. L'arrivée des individus dans ces gîtes est progressive.

La période d'hibernation est relativement courte, de décembre à fin février, en fonction des conditions climatiques locales. Lors de cette période, l'espèce a la particularité de se regrouper en essaims de plusieurs milliers d'individus (jusqu'à 80 000 individus) généralement accrochés au plafond des grottes, carrières ou anciennes mines.

À la fin de l'hiver (février-mars), les minioptères abandonnent les sites d'hibernation pour rejoindre tout d'abord les sites de printemps (transit) situés à une distance moyenne de 70 km où mâles et femelles constituent des colonies mixtes. Les femelles les quittent ensuite pour rejoindre les sites de mise bas. Dès le mois de mai, les colonies de parturition sont composées de 50 à 10 000 individus (mâles et femelles), associées quelquefois au Grand murin (*Myotis myotis*), Petit murin (*Myotis blythii*), Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*) ou Vespertilion de Capaccini. Durant la même période, des mâles peuvent former de petits essaims dans d'autres cavités.

Durant les périodes de transit (automnales ou printanières), le Minioptère de Schreibers est susceptible de se déplacer vers d'autres régions, créant ainsi des connexions entre de très nombreux gîtes à l'origine d'une métapopulation couvrant probablement une zone allant du Portugal à la Turquie.

Sortant à la nuit tombée (environ 30 minutes après le coucher du soleil), le Minioptère possède un vol rapide (pouvant atteindre 54 km/h), nerveux, avec de nombreux crochets et d'une agilité remarquable, y compris dans les milieux riches en obstacles. Les individus suivent généralement les linéaires forestiers (par exemple, une route bordée de buissons et d'arbres), empruntant des couloirs parfois étroits au sein de la végétation. En l'absence de linéaires forestiers, ils sont capables de traverser de grandes étendues sans arbres.

Les « routes de vol » peuvent être utilisées par des milliers d'individus pour rejoindre leurs terrains de chasse. La superficie du territoire de chasse du Minioptère de Schreibers est inconnue à l'heure actuelle.

Évolution et état des populations

En Europe, l'espèce semble encore bien présente dans le sud (Grèce, Bulgarie, Roumanie, Yougoslavie, Italie, Espagne et Portugal) avec de grosses populations dans des cavités. En raison de sa stricte troglophilie, le Minoptère de Schreibers reste une espèce menacée et étroitement dépendante d'un nombre limité de refuges, en particulier en période hivernale.

En France, un recensement partiel en 1995 a comptabilisé 211 109 individus répartis dans 45 gîtes d'hivernation et 114 056 dans 95 gîtes d'été. Certaines régions, comme la Bourgogne, la Franche-Comté, la Provence et Rhône-Alpes, ont vu disparaître des colonies depuis les années 60. En période hivernale, 7 cavités, comptant chaque entre 10 et 50 000 individus, rassemblent près de 85% de la population hivernale connue.

Fiche du Site d'Intérêt Communautaire FR9301626

La rivière abrite diverses espèces aquatiques, dont certains poissons d'intérêt communautaire. Plusieurs invertébrés d'intérêt communautaire sont potentiels sur le site et devront être recherchés lors des inventaires du futur document d'objectifs : la Cordulie à corps fin, l'Agrion de Mercure, le Damier de la Succise, la Laineuse du Prunellier, l'Ecaille chinée, le Barbot. Principal cours d'eau du Var, l'Argens prend sa source à l'ouest du département et draine l'ensemble du centre Var.

Composition du site :

Autres terres arables 30 % ; Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana 19 % ; Forêts sempervirentes non résineuses 10 % ; Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées 10 % ; Forêts caducifoliées 10 % ; Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) 5 % ; Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) 5 % ; Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas) 5 % ; Forêts de résineux 5 % ; Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières, 1 % ; Habitats naturels présents 1% couverture 2; Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba 10 % C; acs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition 1 % ; Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion 1 % ; Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba 1 % C; Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion 1 % C; Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitairiens et des étages montagnard à alpin 1 % C; Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) 1 % C; Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)* 1 % C

Espèces végétales et animales présentes ^{3 4}

Amphibiens et reptiles :

Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) C

Tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*) D

Invertébrés :

Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) D

Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) D

Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) D

Mammifères :

Grand Murin (*Myotis myotis*) Etape migratoire. C

Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrum-equinum*) Reproduction.

Hivernage. Etape migratoire. C

Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersi*) Reproduction. Etape migratoire. B

Petit Murin (*Myotis blythii*) Reproduction. Etape migratoire. B

Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) Reproduction. Hivernage. Etape migratoire. C

Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) Reproduction. Etape migratoire. B

Vespertilion de Bechstein (*Myotis bechsteini*) Etape migratoire C

Vespertilion de Capaccini (*Myotis capaccinii*) Reproduction. Etape migratoire. A

Poissons :

Alose feinte (*Alosa fallax*) Résidente. Etape migratoire. D

Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*) C

Blageon (*Leuciscus souffia*) C

Lamproie de rivière (*Lampetra fluviatilis*) Résidente. Etape migratoire. D

Lamproie marine (*Petromyzon marinus*) Résidente. Etape migratoire. D

¹ *Habitats ou espèces prioritaires (en gras) : habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

² Superficie relative : superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cet habitat (15 à 100%); B=site très important pour cet habitat (2 à 15%); C=site important pour cet habitat (inférieur à 2%).

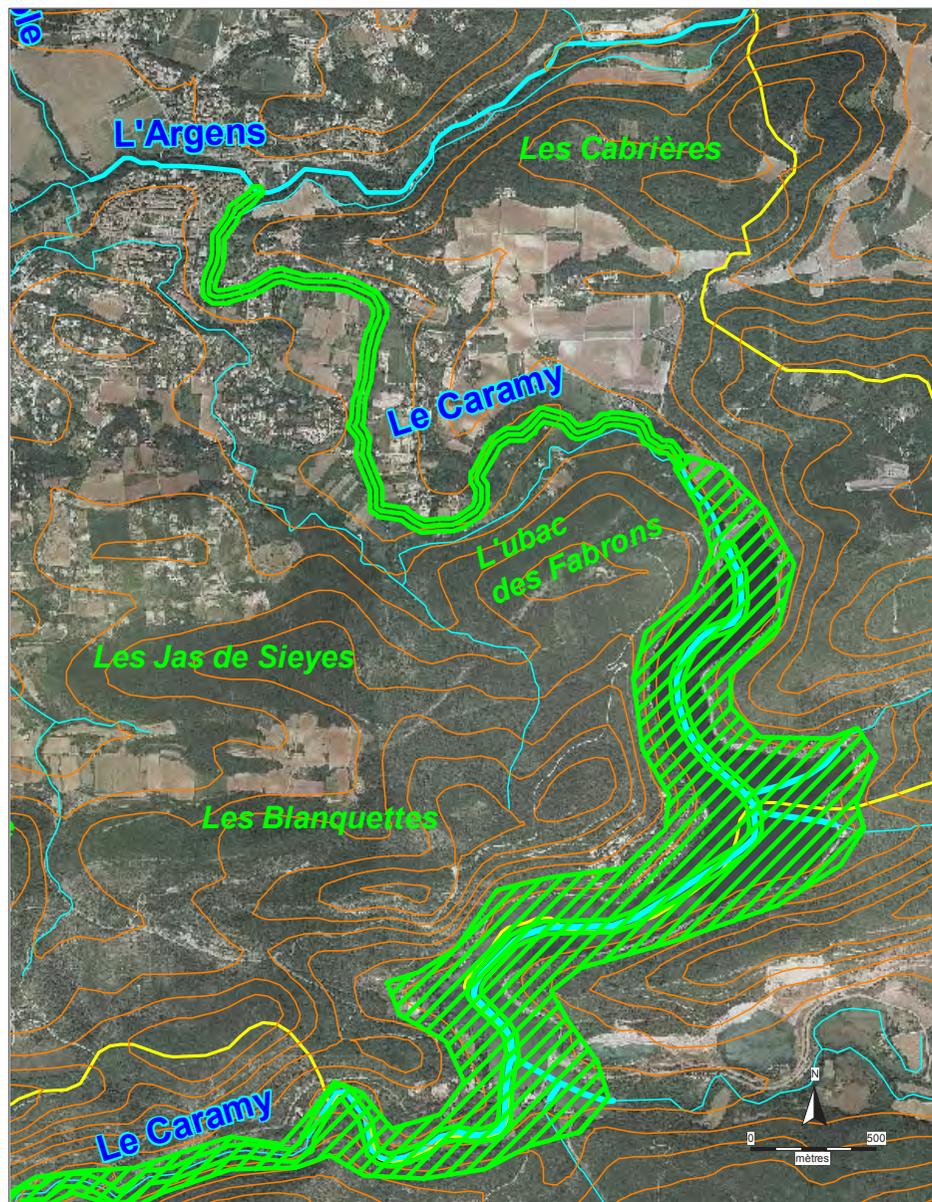
³ *Habitats ou espèces prioritaires (en gras) : habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

⁴ Population relative : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%); B=site très important pour cette espèce (2 à 15%); C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%); D=espèce présente mais non significative.

1.3. BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS

1.3.4. Le secteur écologique: Vallées Issole et Caramy

2) la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de 2^{ème} génération N°83-124-100 : Ripisylves et annexes des vallées de l'Issole et du Caramy.



Contour schématique et approximatif

2) la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de 2^{ème} génération N°83-124-100 : Ripisylves et annexes des vallées de l'Issole et du Caramy.

Commentaire général

L'Issole et le Caramy prennent tous deux leur source sur les contreforts du Moure d'Agnis.

Après avoir contourné la Montagne de la Loube, l'un par le nord, l'autre par le sud, les deux cours d'eau se rejoignent à la retenue de Carcès. Durant leurs trajets respectifs, les deux rivières auront traversé des territoires essentiellement agricoles.

Flore et habitats naturels

Trois types de ripisylves se répartissent le long de ses cours d'eau. Dans les secteurs les plus encaissés et les plus froids, se développe une ripisylve à Aulne glutineux, notamment entre Vins et le barrage de Carcès.

C'est précisément là, le long de canaux, que se trouve l'Épiaire des marais (*Stachys palustris*), espèce réfractaire au climat méditerranéen. Elle est aussi à retrouver à Brignoles où elle fut citée autrefois.

Partout ailleurs, c'est la classique ripisylve à Peupliers que l'on rencontre, lorsqu'elle n'a pas été détruite, sauf autour du lac de Carcès où se met en place une ripisylve à Saule blanc, dans des secteurs longtemps inondés chaque année. Il lui succède vers le centre du lac, en phase exondée et en fin d'été, un *Heleochoilon* fragmentaire, où abondent *Crypsis schoenoides* et le Chénopode rouge, formation typique des substrats eutrophes longtemps inondés. Ponctuellement à Carcès, Cabasse ou Sainte-Anastasia-sur-Issole, dans des portions de rivières à cour très lent, s'observe la formation à Nénuphar jaune (*Nuphar lutea*), rare en méditerranée.

Les affleurements rocheux permettent le développement de la formation à Capillaire de Montpellier au niveau de suintements ensoleillés, ou de la Scolopendre (*Asplenium scolopendrium*) lorsque ombre et humidité atmosphérique sont suffisantes.

Lathrée écaillée (*Lathraea squamaria*) se rencontre au départ du Caramy à Mazaugues.

Faune

Cette zone présente un intérêt élevé sur le plan faunistique. 21 espèces animales patrimoniales y ont été trouvées dont 5 déterminantes.

La zone offre des sites intéressants pour de nombreuses espèces de Chiroptères, souvent en régression et plus ou moins menacées, tels les Grand

1.3. BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS

1.3.4. Le secteur écologique: Vallées Issole et Caramy

et Petit Rhinolophe, le Petit Murin, les Vespertillons à oreilles échan-crées et de Capaccini, la Pipistrelle de Nathusius de passage, la Noc-tule de Leisler.

L'avifaune nicheuse locale comprend des espèces comme la Chouette chevêche, le Petit-duc scops, le Guêpier d'Europe, le Cincle plongeur. Le Barbeau méridional et le Blageon représentent les espèces mar-quantes du peuplement ichtyologique local.

Parmi les Crustacés, l'Ecrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pal-lipes*) et la Daphnie *Daphnia ambigua*, espèce remarquable des petits lacs et étangs eutrophes, sporadique en Europe occidentale.

Au niveau de l'entomofaune, diverses espèces de Lépidoptères et d'Odonates présentent un intérêt patrimonial comme la Diane (*Zerynthia polyxena*), espèce déterminante et menacée de Lépidoptères Pa-pilionidés, en régression et devenue assez rare, thermophile, de répar-tition centre et est-méditerranéenne, habitant les ravins, talus herbeux, prairies, garrigues arborées, phragmitaies, ripisylves, bords de cours d'eau jusqu'à 1 000 m. d'altitude et dont la chenille vit sur l'Aristolochie *Aristolochia rotunda* (dans une moindre mesure sur *A. clematitis*, *A. si-cula* et *A. pistolochia*), l'Aurore de Provence (*Anthocharis belia euphe-noides*), espèce remarquable de Lépidoptères Piéridés, typiquement méditerranéenne, rencontrée dans les régions accidentées, les collines arides, les garrigues, les forêts clairsemées et les friches jusqu'à 1 800 m. d'altitude là où poussent les plantes-hôtes de sa chenille, les Biscutelles (*Biscutella* sp.) et les Sisymbres (*Sisymbrium* sp.), le Ca-loptéryx xanthostome (*Calopteryx xanthostoma*), espèce remarquable dite « vulnérable » d'Odonates Zygoptères Caloptérygides, d'affinité méridionale, endémique du sud-ouest de l'Europe mais assez com-mune, que l'on rencontre dans les ruisseaux et les rivières, notamment ceux et celles aux eaux claires et rapides, l'Agrion de Mercure (*Coena-grion mercuriale*), espèce déterminante dite « vulnérable » d'Odonates Zygoptères Coenagrionidés, protégée au niveau européen (directive CEE « Habitats »), d'affinité plutôt méridionale, assez localisée et peu fréquente, qui se rencontre dans les cours d'eau ensoleillés, à cou-rant plus ou moins vif, sur substrat calcaire (fossés, petits ruisseaux, effluents de sources, marais envahis de joncs), le Cordulégastre an-nelé (*Cordulegaster boltonii immaculifrons*), espèce déterminante dite « sensible » d'Odonates Anisoptères Cordulégastéridés, inféodée aux rivières, ruisseaux et torrents à cours rapide pour la reproduction et chassant dans les garrigues vallonnées.

Milieux déterminants

Code Libellé du milieu : 22-343a Communautés amphibiens halonitro-philés (*Heleochloion* Br. Bl. 1952)

22-4311 Végétation enracinée flottante, formations à *Nymphaea* et Nu-phar : *Myriophyllo-Nupharetum* W. Koch 1926

Milieux remarquables

Code Libellé du milieu : 44-5b Aulnaies glutineuses de France conti-nentale : *Alno-Fraxinetum oxycarpae* Tchou 1947

44-1412 Forêts galeries méditerranéennes à *Salix* .(*Populion albae* Br. Bl. 1931) : *Salicetum albae* Issler 1926

44-612a Ripisylves méditerranéennes à Peupliers (*Populion albae*) : *Populetum albae* (Br.Bl. 1931) Tchou 1947 (*salicetosum* ; *ulmetosum* ; faciès à *Quercus pedunculata*, *Alnus glutinosa*)

Espèces déterminantes

Groupe taxonomique Libellé de l'espèce Milieu Statut Abondance qua-litative Abondance quantitative 1ère Obs. récente

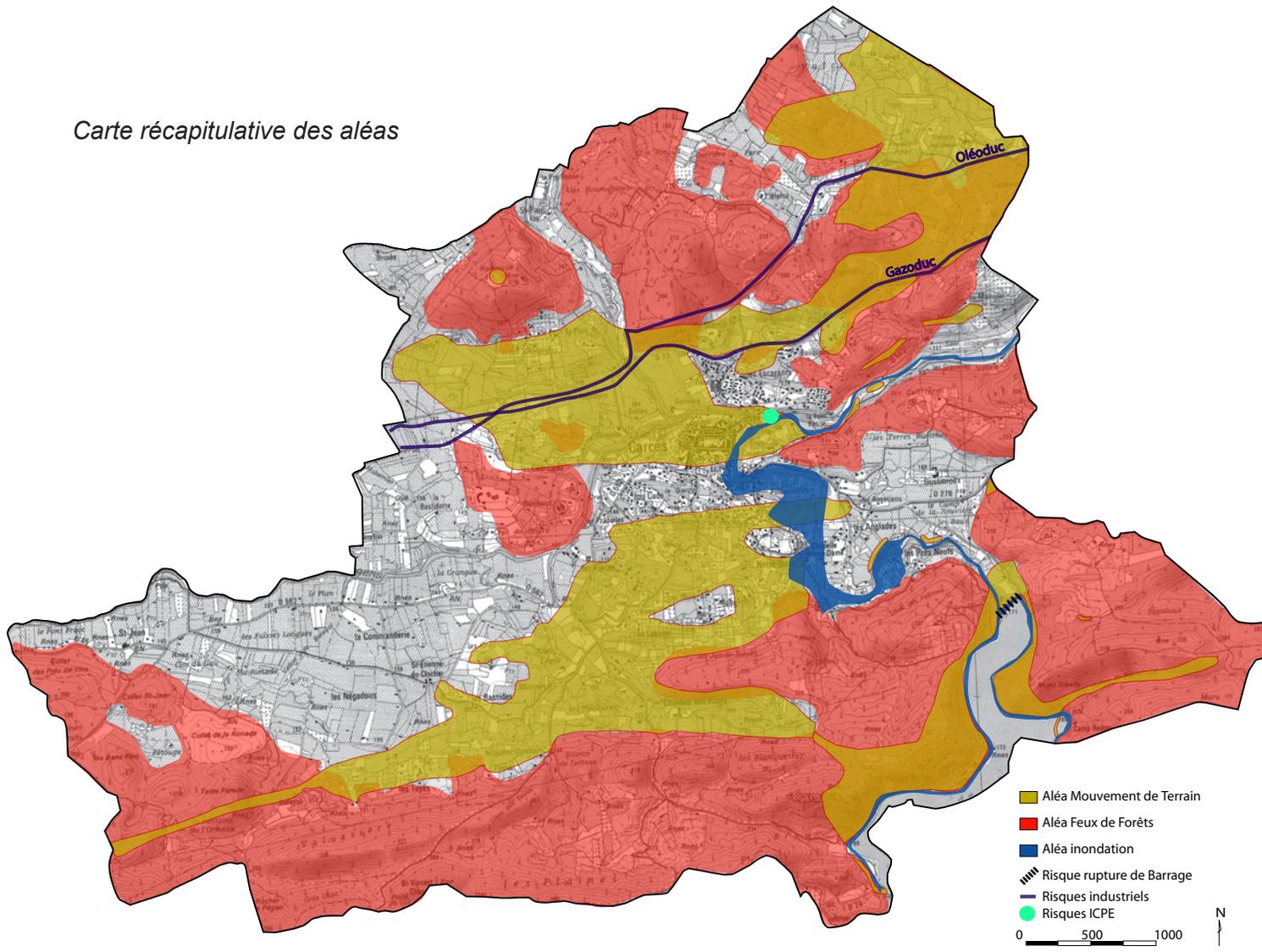
Odonates *Coenagrion mercuriale* Reproduction certaine ou probable 1996; Odonates *Cordulegaster boltonii immaculifrons* Reproduction certaine ou probable 1996; Coléoptères *Hemerodromia baetica* Repro-duction certaine ou probable 1999; Lépidoptères *Zerynthia polyxena* Reproduction certaine ou probable 1980 1991; Mammifères *Myotis ca-paccinii* Reproduction certaine ou probable 12 1994 1997; Filicinophy-tes (fougères) *Asplenium scolopendrium* subsp. *scolopendrium* 2003; Dicotylédones *Lathraea squamaria* 2004; Dicotylédones *Stachys pa-lustris* subsp. *palustris* 2004; Monocotylédones *Crypsis schoenoides* 22-343 2004; Monocotylédones *Nuphar lutea* 22-4311 2003

Espèces remarquables

Groupe taxonomique Libellé de l'espèce Milieu Statut Abondance qua-litative; Abondance quantitative 1ère Obs. Obs. récente; Phyllo-podes *Daphnia ambigua* Reproduction certaine ou probable 1999; Décapodes *Austropotomobius pallipes* Reproduction certaine ou probable 2000 Odonates *Calopteryx xanthostoma* Reproduction certaine ou probable 1996; Lépidoptères *Anthocharis belia euphenoides* Reproduction cer-taine ou probable 1993; Ostéichthyens ou poissons osseux *Barbus me-ridionalis* Reproduction certaine ou probable; Population abondante et dense 1986 2000; Ostéichthyens ou poissons osseux *Leuciscus sou-fia* Reproduction certaine ou probable; Population abondante et dense 1987 1999.

⁵ Cette page est extraite de l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Eco-logique Faunistique et Floristique (2ème génération) de Provence - Alpes - Côte d'Azur. Voir la cartographie as-sociée. Le document complet est accessible sur le site Internet de la DIREN PACA : <http://www.paca.ecolo-gie.gouv.fr/>

Carte récapitulative des aléas



Le Dossier Communal synthétique (2002) permet de mettre en évidence les risques majeurs que présente le territoire carçois.

***Les risques naturels :**

L'aléa «inondation»

Le risque d'inondation est principalement lié aux crues torrentielles des cours d'eau de l'Argens et du Caramy. Les points sensibles sont les Prés Neufs et le camping en aval du pont de la R.D.13. Un PPRi a été approuvé sur le Caramy.

La circulaire ministérielle du 24 janvier 1994 relative à la prévention des inondations et à la gestion des zones inondables fixe les objectifs de l'Etat en la matière.

L'aléa «Mouvement de terrain»

A Carcès, les mouvements de terrain sont de type glissements, affaissements d'origine karstique (Valcros, Rompicué), ou par dissolution de gypse (Le Seuil, les Négadoux, Cougournier, les Rogations, les Laouves, les Rigodoux, le tour du lac façade Ouest), ou encore des chutes de blocs sur des escarpements rocheux...

Les risques sont amoindris dans le secteur du village, où les constructions sont garantes de la stabilité des terrains. Les zones de plaines peuvent faire l'objet de retrait de sols dû à la sécheresse.

Des escarpements sensibles sont présents dans les quartiers des Prés Neufs et Lou Maupas.



Les risques naturels	Superficie	Part sur le territoire communal
Inondation	72 ha	2%
Mouvement de terrain	965 ha	27%
Feux de Forêt	1968 ha	55%

L'aléa «Feux de Forêt»

Les principaux feux ont eu lieu dans le secteur des Plaines du massif sud de la commune en 1965 et 1997.

L'aléa «Feux de forêt» est prégnant sur la commune puisqu'il concerne 55% du territoire communal.

Les massifs boisés des collines du sud et ceux de Valcros sont constitutifs des sites majeurs de cet aléa.

La végétation locale très sensible aux risques d'incendie doit faire l'objet d'une vigilance accrue.

*Les risques technologiques :

L'aléa «risque de rupture de Barrage»

La présence du Barrage peut aggraver le risque inondation sur le Caramy à l'aval du barrage de Carcès.

L'aléa «risque industriel»

Il est principalement généré par le passage du Gazoduc (Canalisation de transport de gaz artère Provence-Côte d'Azur de phi 400 et de l'Oléoduc dans la partie nord de la commune et peut être assimilé comme «transport de matières dangereuses».

Les canalisations sont inscrites aux servitudes d'utilité publiques. Le tracé du gazoduc prévoit une servitude de 8 mètres.

En ce qui concerne les hydrocarbures liquides avec le pipeline La Mède - Puget sur Argens font l'objet d'une servitude de 12 mètres.

Les risques liés à la distillerie (ICPE) :

La distillerie en entrée de ville nord-est sur la route de Lorgues est vouée à l'exploitation d'installations de dénaturation, stockage et négoce d'alcool.

Il s'agit d'une Installation Classées pour la Protection de l'Environnement soumise à autorisation.

Le stockage et la manipulation de liquides inflammables induit des risques d'explosion et d'incendies.

2 périmètres d'éloignement Z1 et Z2 de protection contre les effets du scénario d'accident majeur retenu pour la maîtrise de l'urbanisation ont été prises par arrêté préfectoral du 3 août 2007 (voir documents annexes du PLU)

1.3. LES RISQUES MAJEURS

Les pistes DFCI

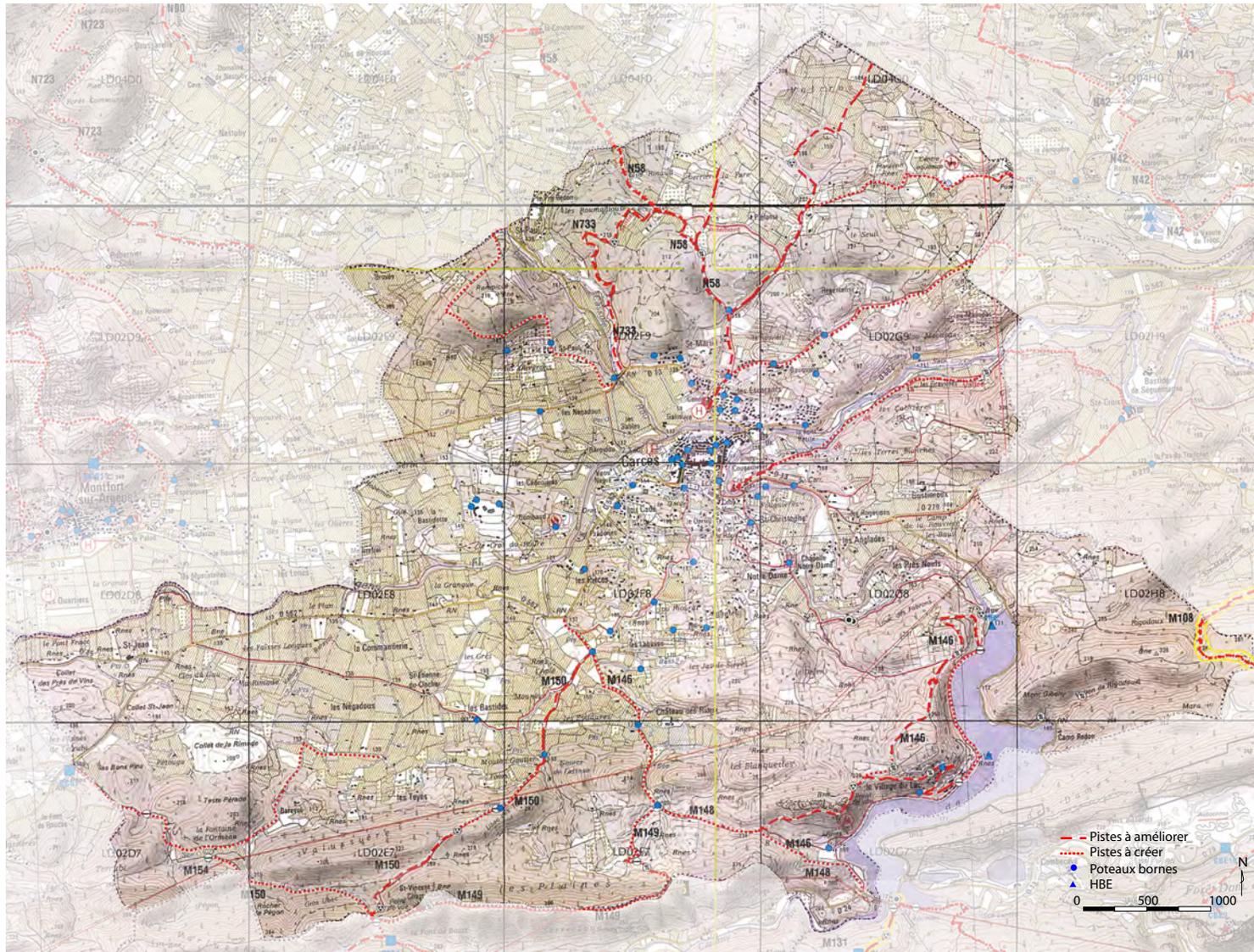
Afin de lutter contre le risque d'incendie, un maillage de pistes DFCI se dessine au sein des espaces boisés de la commune.

Ainsi les espaces boisés sont traversés par de nombreuses pistes.

Conformément à l'article L.111.2 du Code de l'Urbanisme, les Voies de Défense Contre l'Incendie, sont en tant que voies spécialisées, interdites d'accès.

- M108 les Rigodoune
- M148 Pas de Santan
- M149 Serre Long
- M150 Château d'eau
- M154 Fontaine de l'Oume
- N83 Rompicue
- N733 La Fare

Cependant, certaines zones d'habitat diffus sont difficiles d'accès et ont été reclassées en zone naturelle afin de stopper l'urbanisation et de limiter les risques d'incendies.



Piste du Lac : M 146

1.4. POLLUTION ET QUALITE DES MILIEUX

1.4.1. Les milieux susceptibles d'être affectés

a- L'EAU

Qualité de l'eau potable

Pour pouvoir distribuer de l'eau au public, il est nécessaire de bénéficier d'une autorisation préfectorale.

Cette dernière est la conséquence de plusieurs textes réglementant le prélèvement d'eau dans le milieu naturel et la distribution au public.

Le contrôle sanitaire est défini conformément aux dispositions réglementaires des articles R 1321-1 à R 1321-68 du Code de la Santé Publique.

La DDASS assure la gestion de ce contrôle et les prélèvements.

A Carcès, l'origine de l'eau est essentiellement souterraine et est de bonne qualité et est gérée en Régie Communale. Les données de la DDASS permettent de vérifier ses propriétés :

- Protection de la ressource en eau : le taux de protection de la population est compris entre 0 et 25%

- Bactériologie : le taux de conformité est compris entre 95 et 100%, l'eau est de bonne qualité.

Dans le Var, sur la période 2003-2005, 98,3% de la population a été desservie par une eau conforme au niveau bactériologique (Tx > 95%).

- Turbidité : le taux de dépassement TD est la référence de qualité exprimée en %. Il est inférieur à 5%, l'eau est de bonne qualité.

- Nitrates : Le taux de nitrates est compris entre 0 et 25 mg/l, la limite de la qualité étant de 50mg/l.

- Pesticides : Absence de pesticides sur la commune entre 2003 et 2005 avec une révision en 2006.

- Dureté des eaux distribuées entre 2003 et 2005 : la dureté TH (titre hydrométrique) correspond à la teneur en sel minéraux dissous (calcium + magnésium). La valeur est exprimée en degré français (1°F = 4mg/l de calcium ou 2,4 mg/l de magnésium).

A Carcès le TH > 30°F, ce qui correspond à une eau très calcaire.

La dureté idéale étant entre 15°F et 25°F.

Le plan rivière (Schéma de restauration, d'entretien et de mise en valeur du Caramy)

Il s'agit d'actions environnementales de la Communauté de Communes :

Les objectifs étant de :

- Améliorer l'état des formations végétales
- Préserver les milieux naturels et la diversité des milieux aquatiques
- Contrôler les conditions d'écoulement au niveau des secteurs présentant des enjeux matériels et humains
- Cibler une valorisation du cours d'eau
- Améliorer la perception du cours d'eau

Une étude du même type est en cours de réalisation sur la Cassole.

L'Assainissement des eaux usées et des eaux pluviales

Depuis la loi du 3 janvier 1992, les Communes ont pour obligations de définir des zonages d'assainissement dont la mise en oeuvre doit permettre une vision prospective et cohérente de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, étroitement liées aux perspectives de développement communal.

1.4. POLLUTION ET QUALITE DES MILIEUX

1.4.1. Les milieux susceptibles d'être affectés

D'après l'article L 2224-10 des collectivités territoriales, les communes ou leurs établissements publics doivent délimiter après enquête :

- les zones relevant de l'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées,

- les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont seulement tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et si elles le décident, leur entretien,

- les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement,

- les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, autant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement

Carcès a fait établir son Schéma Directeur d'Assainissement et programme de travaux en 2001 et l'a révisé en 2010 avec une approbation du document le 26 Janvier 2011.

Ce document détermine les actions à mener, les zones pouvant être desservies par le réseau collectif et les zones devant procéder à un assainissement autonome.

La majorité des secteurs urbanisés de la communes sont pourvus d'un raccordement au réseau collectif.

La station d'épuration d'une capacité de 4700 Eq/habitant (de type boue activées, aération prolongée) est suffisante pour recevoir l'assainissement collectif actuel et des années à venir.

Concernant les eaux pluviales, globalement aucun problème significatif n'a été recensé. Les collecteurs en zones urbaines sont suffisants pour recevoir les eaux de ruissellement même en cas de forte pluie. Pour les situations les plus sensibles la commune envisagera toutefois le remplacement ou les réparations nécessaires.

L'Assainissement autonome

Actuellement un bon nombre de constructions ne sont pas desservies par les réseaux d'assainissement. Elles correspondent notamment aux habitations situées en zones d'habitat diffus.

Le quartier du village du Lac adopte aujourd'hui un mode d'assainissement individuel anarchique auquel la commune tâche d'apporter des réponses dans le cadre du présent PLU.

le SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

La Communauté de Communes du Comté de Provence a pris la compétence du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) que lui ont transféré les Communes membres.

Celui-ci a pour but de vérifier toutes les installations d'assainissement autonome.

Le SPANC a pour mission de réaliser le suivi de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif neuves et existantes sur le territoire des 13 Communes membres de la Communauté.

Les missions du SPANC :

- Diagnostic et contrôle périodique tous les 4 ans de toutes les installations d'assainissement non collectif existantes sur le territoire communautaire.

- Vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des installations neuves ou à réhabiliter.

Qualité des eaux de baignade

Le contrôle des eaux de baignade est défini par les articles D.1332-1 à 1332-15 de l'annexe 13-5 du code de la santé publique.

Le point de Baignade du camping est le seul site de baignade de la commune, les eaux sont de bonne qualité selon le Ministère de la santé dont les résultats du dernier prélèvement date du 17/08/2007. Les eaux de baignades sont conformes aux normes bactériologiques et aux normes chimiques en vigueur.

1.4. POLLUTION ET QUALITE DES MILIEUX

1.4.2. Les sources de pollution

b- L'AIR

La loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (laure) du 30 décembre 1996 reconnaît le droit pour chacun à respirer un air qui ne nuise pas à la santé.

A cette fin, une obligation de surveillance de l'air s'impose.

Les relevés ci-dessous ont été réalisés par AtmoPACA, qui a la charge de :

- Surveiller la qualité de l'air par des outils de mesures et de modélisation
- Prévoir la qualité de l'air et anticiper les pics de pollution
- Informer au quotidien et en cas d'épisodes de pollution
- Comprendre les phénomènes de pollution en effectuant des études spécifiques et participer ainsi à établir les liens existant notamment entre l'air et la santé, l'air et l'environnement
- Contribuer aux réflexions relatives à l'aménagement du territoire et aux déplacements en fournissant à la fois des éléments d'évaluation, de prospective et des outils d'aides à la décision

Les relevés réalisés la 1 janvier et le 1er juillet 2009 montrent, qu'en hiver, l'air est de bonne qualité, cependant en été, et en périodes de fortes chaleurs, la pollution atmosphérique commence à s'intensifier sur les agglomérations et le long des grands axes routiers.

Même en période de grande chaleur, Carcès bénéficie d'une assez bonne qualité de l'air dont le CO2 est compris entre 150 et 180 microgramme par m3 d'air.

c- LE BRUIT

A Carcès les pollutions sonores peuvent essentiellement résider dans les bruits de voisinage ou les bruits relatifs aux infrastructures de transport.

Pour les bruits de voisinage, à la proximité d'une école par exemple, il s'agira de prendre des dispositions permettant l'atténuation du bruit (éloignement, orientation des bâtiments, etc...)

Pour les pollutions sonores générées par les infrastructures de transport, le Préfet a défini, par arrêté publié en Mairie ainsi qu'au recueil des actes administratifs du département, la catégorie sonore des infrastructures, les secteurs affectés par le bruit des voies de transport terrestres et les prescriptions applicables dans ces secteurs.

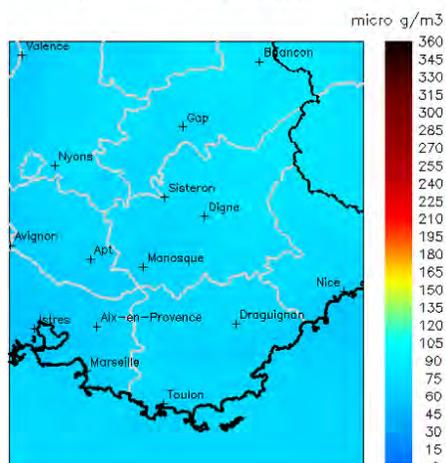
En application de la loi du 31 décembre 1992, du décret du 9 janvier 1995, un classement des voies bruyantes traversant la commune est intervenu par arrêté du 7 juin 2000.

Le tronçon de la RD 562 au départ du village en direction du Thoronet est classé voie bruyante de catégorie 4

Niveau de CO2 en 2009

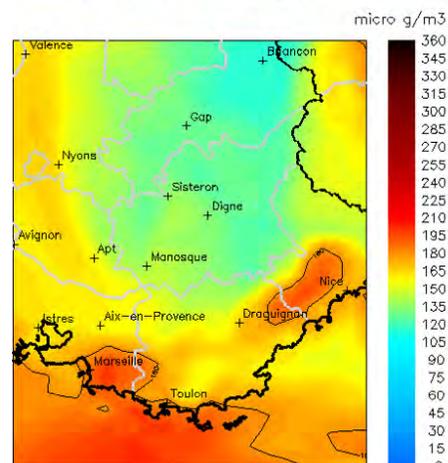
03 01/01/09

Maximum horaire du jour



03 01/07/09

Maximum horaire du jour



Source Atmo PACA



- Voie Bruyante - Cat. 5
- Voie Bruyante - Cat. 4
- Voie Bruyante - Cat. 3
- Voie Bruyante - Cat. 2
- Voie Bruyante - Cat. 1
- Limites Communes



Elle a un niveau sonore de référence compris entre 65 et 70 dB(A) entre 6h et 22h et entre 60 et 65 dB(A) entre 22h et 6h. La largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de la D 562 est de 30 m.

L'isolement acoustique à prévoir dans cette bande bruyante est précisé par l'arrêté de classement correspondant.

L'arrêté Préfectoral du 7/06/2000 sur la RD 562 (Bruit de voisinage aux abords des infrastructures de transport terrestre) classe la route départementale 562 en catégorie 4. Les constructions dans une bande de 30 m de part et d'autre de la voie font l'objet de mesures acoustiques particulières précisées par l'arrêté de classement correspondant.

1.4. POLLUTION ET QUALITE DES MILIEUX

1.4.2. Les sources de pollution

d-POLLUTIONS AGRICOLES

Elles sont essentiellement générées par les engrais, nitrates, herbicides et produits phytosanitaires.

La pollution du sol liée à l'activité agricole peut être diffuse ou locale (suite à l'utilisation massive d'engrais ou de pesticides qui s'infiltrent dans les sols). Ces pollutions agricoles peuvent avoir plusieurs impacts sur la santé humaine, en touchant des nappes phréatiques d'une part et en contaminant par bio-accumulation les cultures poussant sur ces sols d'autre part.

Elles peuvent également toucher les cours d'eau lorsqu'ils sont situés à proximité de la zone cultivée.

e- POLLUTIONS LIEES AUX VEHICULES ET GAZ A EFFET DE SERRE (GES)

Elles sont essentiellement représentées par les véhicules automobiles et les engins mécaniques de l'agriculture. Cependant la commune accueille environ 3000 personnes et environ 1300 ménages. A raison d'1,5 véhicule par ménage, l'émission de GES sont restreint limitant les impacts sur l'environnement.

f- LES DECHETS

L'augmentation de la quantité de déchets, de leur hétérogénéité et de leur toxicité ont conduit à la législation actuelle.

La loi du 13 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux a été complétée par la loi du 13 juillet 1992 qui insiste sur la nécessaire valorisation des déchets ménagers et assimilés et sur l'interdiction de la mise en décharge à partir de 2002, de déchets bruts n'ayant pas fait l'objet de valorisation.

- Le Schéma départemental de l'élimination des déchets :

L'objectif du plan est d'assurer une cohérence départementale dans la gestion des déchets.

L'article 541-14 du code de l'Environnement, indique qu'un Plan Départemental d'Élimination des déchets ménagers et assimilés doit couvrir chaque département.

Ce plan comprend les mesures recommandées pour prévenir l'augmentation de la production des déchets ménagers, y compris les déchets d'emballages.

Il engage à promouvoir la réutilisation des déchets.

Il contient un inventaire prospectif établi sur cinq et dix ans par catégorie de déchets.

Il précise les proportions traitées à terme des cinq et dix ans, ainsi que les volumes valorisés par réemploi ou recyclage.

Il anticipe des regroupements recommandés pour la création d'équipements majeurs.

Ce nouveau document de gestion des déchets ménagers et assimilés, et des déchets de l'assainissement, a été approuvé le 24 janvier 2004 par arrêté préfectoral.

C'est un document opposable.

A Carcès :

- Tri sélectif : Le tri sélectif est géré par le SIVOM du Haut Var
Les points d'apport volontaire (PAV) ont été placés les colonnes de récupération :

Pour le papier, les plastiques, conserves et le verre :

Parcs de stationnement des Points d'Apports Volontaires :

- de la Gendarmerie (en direction de MONTFORT SUR ARGENS)
- d'Ecomarché (en direction de BRIGNOLES)
- de la Place Saint Clair/Jean Jaurès (dans le village)
- près de la Coopérative (en direction du Lac de Carcès)
- à l'entrée du Lot. Les Escarrants (en direction de LORGUES)

- Pour les piles usagées - à la MAIRIE, à ECOMARCHE, au HUIT A HUIT, à la Droguerie

- Pour les cartouches d'imprimantes - à la MAIRIE

- Pour les déchets ménagers : conteneurs à couvercle situés aux endroits habituels

Les déchets sont acheminés à la déchèterie intercommunale sur la commune du Val quartier des Terres Rouges. Ils sont gérés par le SIVED et le SIVOM du haut Var sur les communes du Val, de Carcès, de Correns et de Montfort.

Pour les monstres - la commune organise le ramassage.

Le projet de déchèterie d'inertes au lieu-dit l'Etang vient compléter les structures de gestion des déchets existante conformément aux objectifs fixés par le département.





2. Les dynamiques urbaines

2.1. Le pôle ancien

2.2. L'habitat diffus

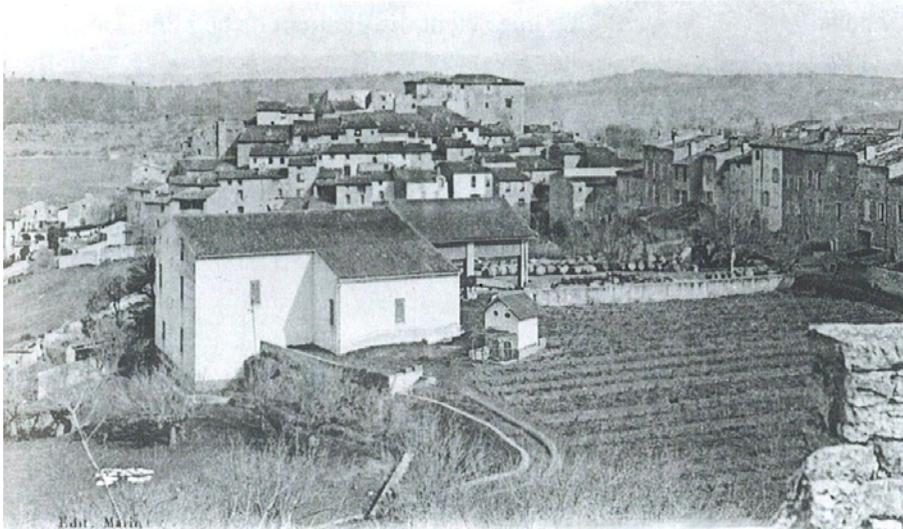
2.3. Les Entités urbaines périphériques

2.4. Organisation Urbaine

2.5. Les entrées de ville

2.1. LE POLE ANCIEN

2.1.1. Genèse de l'organisation urbaine



Plusieurs thèses différentes permettent d'expliquer l'origine du nom de la commune de Carcès. Selon la première, Carcès viendrait du celte *Cair* ou *Car*, signifiant la pierre, ou le rocher.

La période des invasions romaines donne lieu à deux autres thèses : le nom du village est dû à la présence d'une prison sur son territoire à l'époque de l'occupation romaine, ou bien la situation géographique de la commune, entre une enceinte de collines et la présence des rivières de l'Argens et du Caramy s'apparenterait à une prison pour les habitants qui fuyaient Saint-Estève et qui s'y seraient installés.

Une commune au passé médiéval

Au fil des siècles le village de Carcès se trouve sous la domination de différents seigneurs. Les Chateurenard, en premier lieu, qui dressèrent le premier fort en l'an 1000, puis Guillaume de Cotignac. A partir de 1240, la seigneurie de Carcès passe dans la famille de Pontevès qui fit édifier un château dont il ne restait que les ruines car il fut détruit après la seconde guerre mondiale. Il reprend vie aujourd'hui par la réhabilitation entreprise par la commune.

Au cours des guerres de religion, dans la deuxième moitié du XVI^{ème} siècle, le comte de Carcès, Jean de Pontevès fut à la tête des «Carcistes», catholiques dont le nom insiste sur leur sauvagerie et leur cruauté. Ils combattirent contre les Razats du maréchal de Retz, commettant des exactions dans toute la Provence.

Par conséquent le parlement condamna la conduite des Carcistes, qui furent en grande partie tués, à Cuers, à Cabasse et à Lorgues, la ville de Carcès ayant été épargnée grâce à l'arrivée en Provence de Catherine de Médicis, en 1578.

Le roi Charles IX accorda au comte de Carcès de nombreuses terres en guise de récompense pour les services qu'il lui rendit durant les guerres de religion.

La commune fût également active pendant la période révolutionnaire.

En effet, le 4 août 1792 fut fondé le club révolutionnaire de Carcès, ou «La Société patriotique» qui s'installa dans le quartier dit de «Sous-Ville», où Barras vint donner des conférences.

2.1. LE POLE ANCIEN

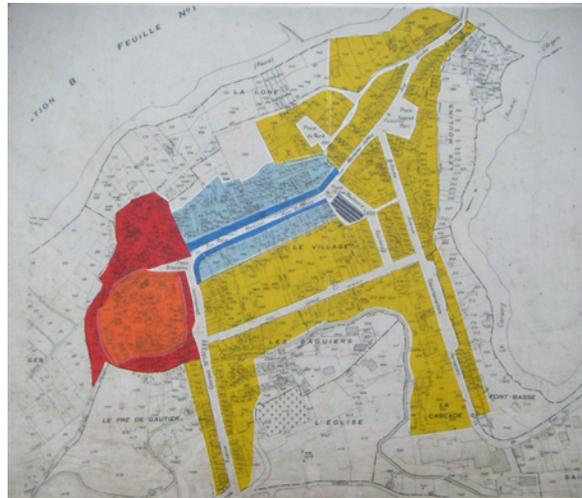
2.1.1. Genèse de l'organisation urbaine

Carcès fût la troisième ville de France à être éclairée à l'électricité, et ce dès 1891, sous la municipalité de Louis Revertégat. Cet éclairage, d'abord mis en place dans les rues, bénéficia peu à peu aux particuliers, moyennant une redevance annuelle. L'urbanisation à Carcès a pour origine la cité médiévale, en ruine. Erigée en Comté en 1571 par le Roi Charles IX et bâtie sur l'emplacement d'un ancien camp romain, elle avait en effet beaucoup souffert au fil du temps. Le château du XVIème siècle a été détruit en 1951.

L'ancienne Eglise de Carcès fondée en 1085 et qui menaçait de tomber en ruine fut détruite en 1787. En 1781, la chapelle des Augustins devient l'Eglise actuelle de Carcès par décision de l'évêque de Toulon. Au cours du XIXème siècle elle est agrandie et le clocher est rehaussé de plusieurs mètres. En 1981, la cloche est classée Monument Historique.

Le développement de la ville s'est réalisé suivant plusieurs périodes. Le rocher datant du moyen age, consitue le secteur le plus ancien, autour duquel s'est opérée l'extension de Carcès.

La première extension date du XVIème siècle aux abords immédiats du rocher, puis au XVIIème s. se fut le tour de la rue du Maréchal Foch. Les bâtiments en façade de cette rue datent du XVIIIème siècle. Et enfin le XXème siècle marque l'extension vers l'est de la commune, avec la présence de grands axes comme ceux de la rue Florentin, la rue Ferrandin ou encore de la rue Hoche.



d'après Carlo Pisaro
Source : Médiathèque de Carcès



Phases d'extensions urbaines de Carcès



Carte de Cassini

1- Le noyau villageois : le centre ancien

Le vieux village est aujourd'hui habité. La commune s'est portée acquéreur de nombreuses ruines. Elle les a mise par la suite à disposition d'un organisme de construction à caractère social, qui a assuré la réhabilitation puis la location des logements. Des artisans s'y sont installés. Sur les ruines du château, est projeté un théâtre de plein ciel.

2- Le centre ville: les faubourgs

Constructions homogènes sur 3/4 niveaux, les faubourgs sont la prolongation de la ville ancienne et les places sont accompagnées d'une trame végétale de platanes .

3- Les quartiers récents

La voirie est standardisée, les habitations sont en crépis

4- L'habitat diffus : les hameaux

Répartis sur l'ensemble de la commune, les hameaux proviennent souvent d'une réhabilitation d'un petit patrimoine agricole reconverti en habitation. Ils sont localisés dans des poches viticoles au sein de l'espace boisé. Les quelques bastides présentes sur le territoire communal sont d'anciens bâtiments d'exploitation et de fermage des anciens seigneurs de Carcès, ou propriété de l'abbaye du Thoronet.





Vue aérienne du village



Percées depuis le château



Rue Maréchal Foch



Le château



Façades aux écailles



Le bâti linéaire des faubourgs.

2.1. LE POLE ANCIEN

2.1.2. Le village aujourd'hui

Un centre historique de caractère

La période des invasions a entraîné un déplacement des populations du site originel de St Etienne du clocher vers le rocher sur lequel s'est implanté le château. Ce site offre des percées visuelles à 360° et fut convoité au Moyen Age pour le développement de la vie urbaine.

Le centre historique est représenté par le site de l'ancien château réhabilité.

Il s'agit de la partie la plus haute du centre-ville.

Il est pourvu d'une forme concentrique, en colimaçon, entièrement «posée» sur le promontoire naturel.

Quatre grandes phases d'extensions sont venues compléter le centre ancien. La première extension du 17^e siècle concerne le pourtour de la vieille ville médiévale, la seconde du 18^e siècle est représentée par un axe ouest-est de part et d'autre de l'actuelle avenue du Maréchal Foch, la troisième du 19^e a visiblement dessiné le corps de rue de la même avenue, enfin, la quatrième, concerne les quartiers sud et est de la vieille ville.

Ces différentes périodes ont façonné le visage actuel du centre-ville différent de celui qu'il proposait à la période médiévale.

Le site est ainsi composé de la «vieille ville» partie historique du château, le «village bas» concentré autour de l'avenue Maréchal Foch et le «village neuf» s'étalant vers l'est du noyau originel.

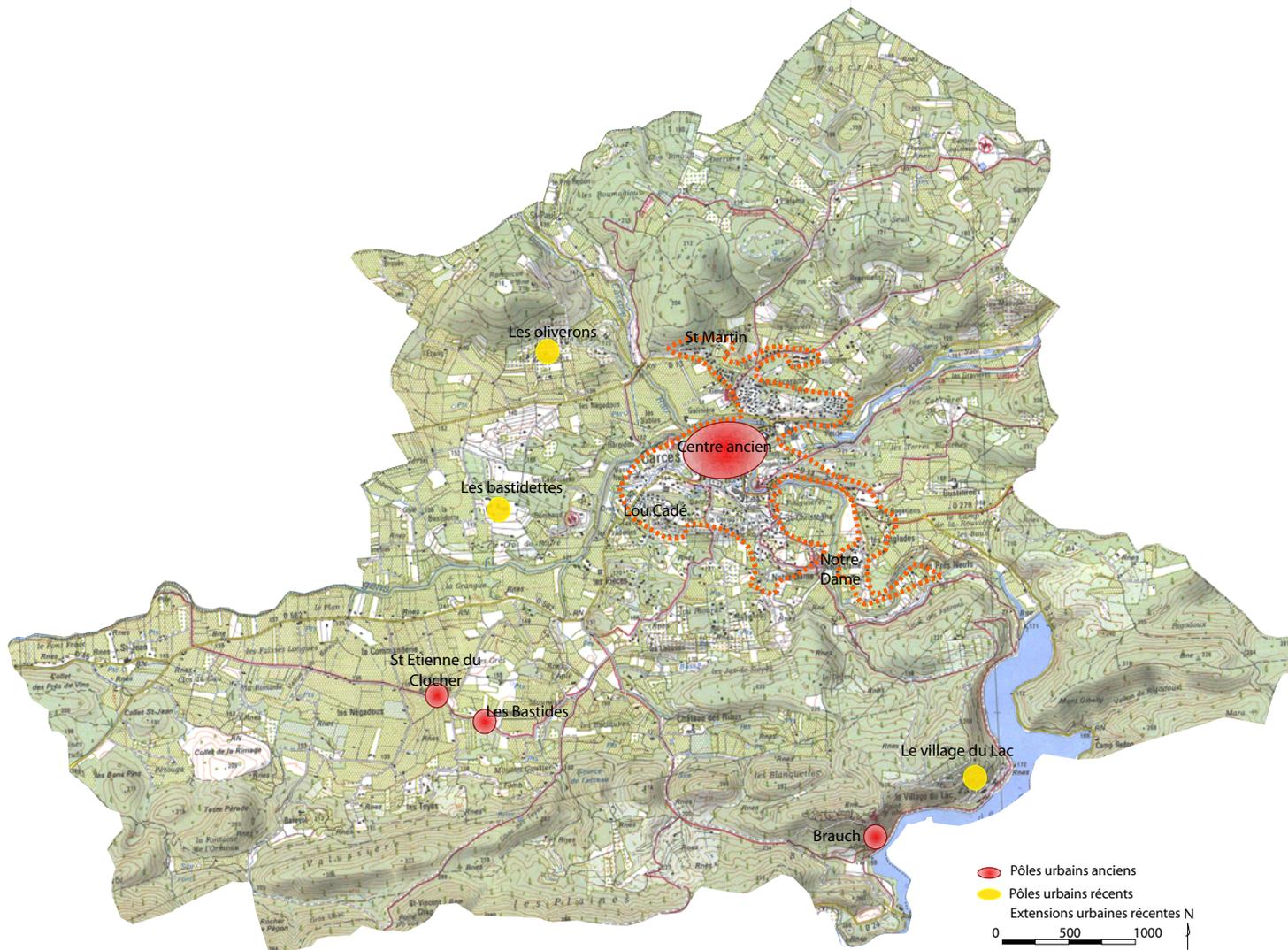
La Vieille ville est de caractère remarquable et ordonnée en appareil concentrique.

Des vestiges de remparts, des fenêtres ornées de têtes, des éléments de logis, des portes fortifiées du XI^e siècle ponctuent l'architecture du centre ancien.

De plus, des maisons datant de la Renaissance et de nombreuses maisons aux façades couvertes de carreaux colorés en forme d'écailles de poissons constituent des éléments de qualité architecturale qui témoignent de l'identité historique et patrimoniale de la ville.

2.1. LE POLE ANCIEN

2.2.1. Le poids du centre ville



Une dynamique centripète

Aux vues des composantes paysagères et de la morphologie territoriale, l'urbanité communale est centrée sur le noyau villa-geois.

Le centre ancien représente la majeure partie des espaces urbanisés de Carcès, il constitue le cœur économique, politique et culturel de la commune.

Les premières extensions se sont déroulées au sein du village actuel, et les extensions récentes se dessinent en tache d'huile autour du centre-ville.

Des pôles satellites gravitent autour du centre-ville mais sont représentés en faible nombre.

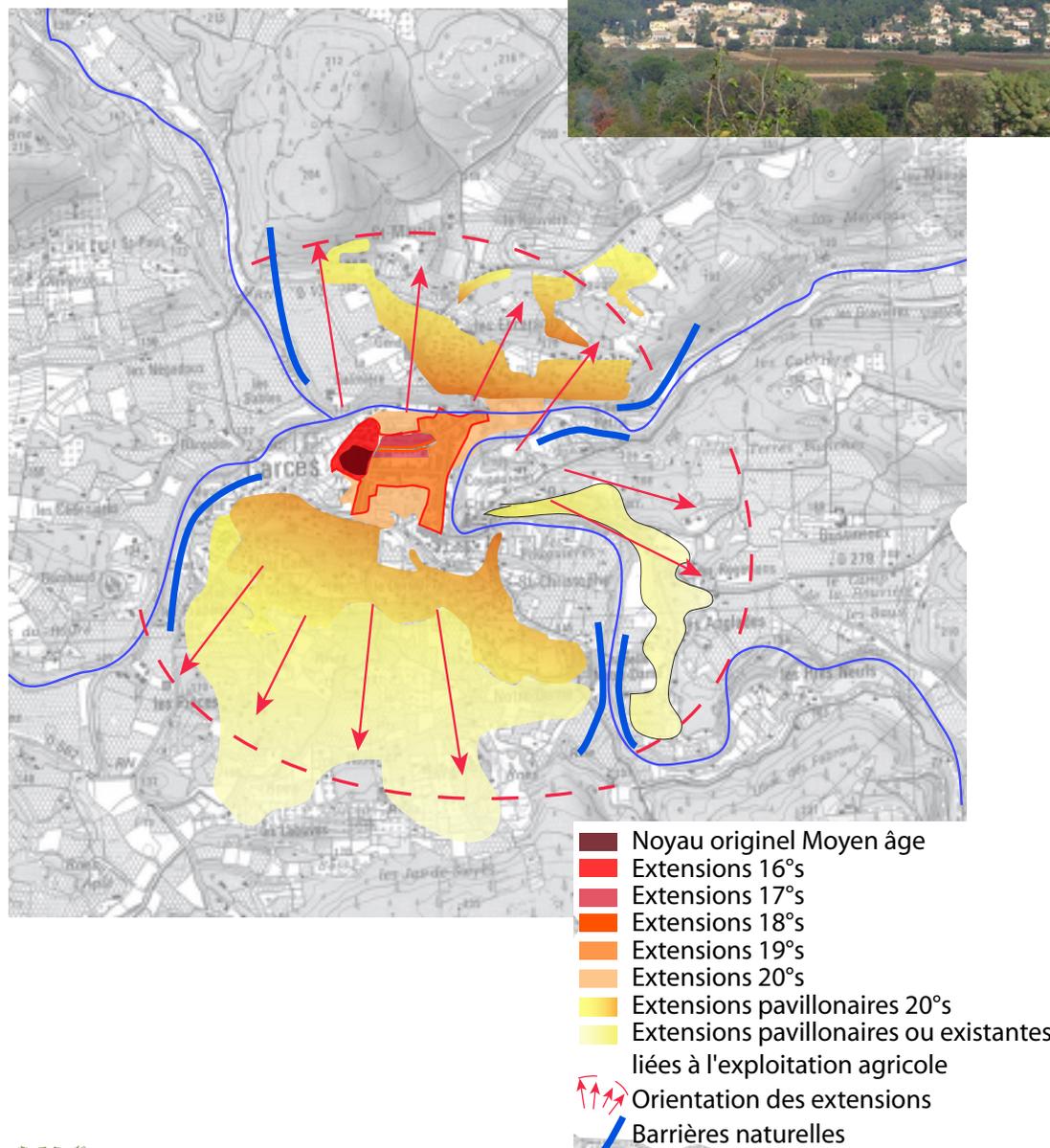
Basés sur des vestiges gallo-romains les pôles anciens prennent la forme de hameaux comme Saint Etienne du clocher, les Bastides ou le domaine de Brauch.

Les pôles urbains plus récents, quant à eux, constituent des formes urbaines similaires au lotissement. Qu'il s'agisse des Bastidettes, des Oliverons ou du village du Lac, ces pôles accueillent des habitations de faible hauteur et densité.

Le poids du centre-ville est caractéristique malgré les extensions du village et l'étalement urbain diffus.

**Carcès : 350 ha d'espaces urbanisés
soit 10% du territoire communal**

Le quartier de St Martin sur le flanc de colline



2.2. L'HABITAT DIFFUS

2.2.1. Les dynamiques de développement urbain

Des extensions guidées par les contraintes naturelles

La ville s'est développée initialement sur le rocher au Moyen Âge, dont la partie la plus ancienne et significative est représentée par le site de l'ancien château actuellement en réhabilitation.

Plusieurs périodes d'extensions urbaines ont eu lieu durant les siècles passés autour du noyau originel.

Les premières extensions se sont localisées sur les piémonts du rocher, puis ont glissé aux 16^e et 17^e siècles vers l'Est.

Les éléments naturels ont stoppé l'étalement urbain de la ville et ont constitué de véritables barrières d'urbanisation.

De fait, de nouvelles zones urbaines se sont créées de manière détachées du centre-ville. Le cours de l'Argens et du Caramy se sont imposés au développement de la ville et ont contraint le paysage urbain carçois.

Trois secteurs de développement sont visibles, au sud, à l'est et au nord.

Au nord dans le secteur du stade et à l'est le long de l'Argens, des constructions de type pavillonnaire, lotissements se sont développées de manière assez restreinte.

La partie sud présente la majeure partie des extensions récentes où l'habitat pavillonnaire est véritablement représenté.

Il s'agit du seul secteur d'extension qui n'est pas confronté aux barrières naturelles avec le centre-ville, ce qui peut expliquer la différence de proportion avec les autres zones d'extension.

Exemple d'extensions urbaines récentes : quartier de St - Martin :

Ce quartier basé sur un flanc de colline représente les extensions en tâche d'huile du centre-ville. Cette bande bâtie possède une vue imprenable sur le village et les étendues de vignes.

Les accès sont possibles depuis la route de Monfort et de Cotignac.

2.2. L'HABITAT DIFFUS

2.2.2. Dents creuses aux abords du centre-ville

quartiers Ouest



quartiers au nord du centre



L'extension urbaine du village a engendré un paysage urbain dilué, avec la présence de nombreuses poches foncières vides.

Les abords immédiats du centre-ville sont composés d'une alternance entre habitat et dents creuses.

Les zones d'habitat diffus recèlent des opportunités foncières qu'il convient d'identifier.

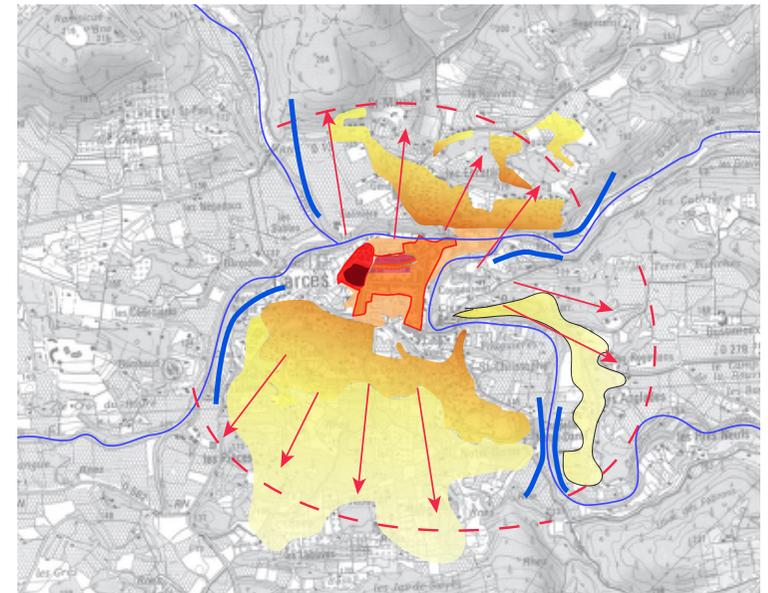
Ces emprises constituent un potentiel constructible aux abords du centre-ville à mettre en évidence afin de freiner le mitage paysager.

Un travail spécifique sur l'urbain est donc envisagé sur ces secteurs.

quartiers Est

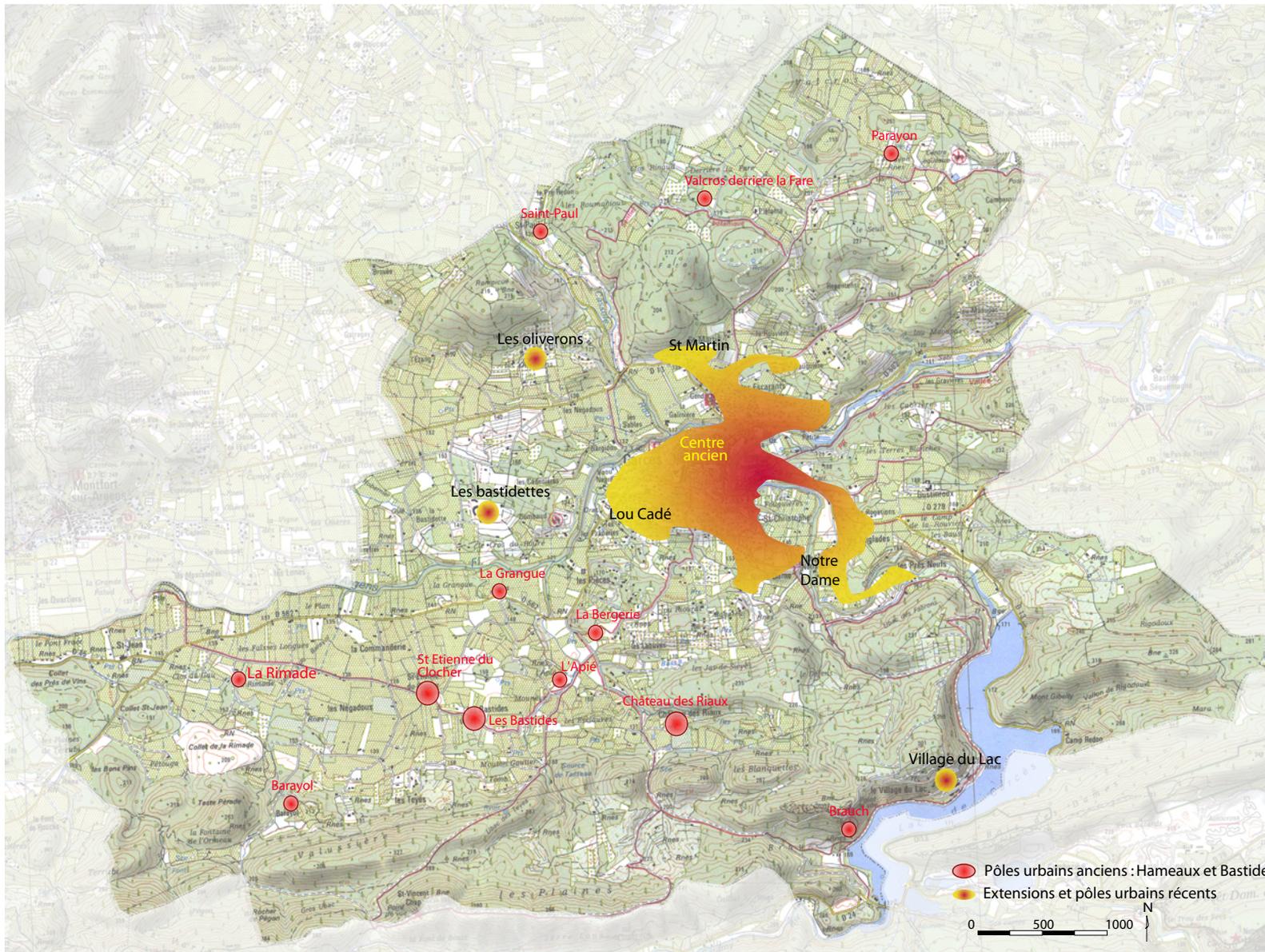


quartiers Sud-Est



2.3. ENTITES URBAINES PERIPHERIQUES

2.3.1. La plaine : hôte de pôles satellites



Les constructions témoins du patrimoine

Outre les composantes déjà exposées, à savoir la présence d'un centre-ville jouté par une zone périphérique à caractère résidentiel et de l'existence de pôles satellites, des entités urbaines simples, composées d'une seule construction viennent se compléter le milieu urbain carçois.

Il s'agit de bastides, situées pour la plupart dans la plaine agricole, qui représentent une valeur architecturale de qualité et patrimoniale.

Elles se localisent souvent sur les empreintes du passé laissées par les vestiges gallo-romains. Saint-Etienne du Clocher, Les Bastides, Saint-Jean, le château des Riaux, etc, représentent des entités patrimoniales qui ponctuent la plaine agricole et proposent des points d'ancrage de population à proximité des cultures.

2.3. ENTITES URBAINES PERIPHERIQUES

2.3.2. Les hameaux anciens

Sites anciens implantés au coeur de la plaine agricole, ils allient souvent petit prieuré ou chapelle et quelques habitations traditionnelles en plus ou moins bon état.

Saint-Etienne du Clocher

Avant 1080, les Châteaurenard donnent l'église aux chanoines de Pignans. En 1232, le comte de Provence, Raimond Bérenger V, en lutte contre la noblesse locale, fait construire un château.

Au XIIIe siècle, les chanoines tentent de créer une agglomération autour de l'église et du château.

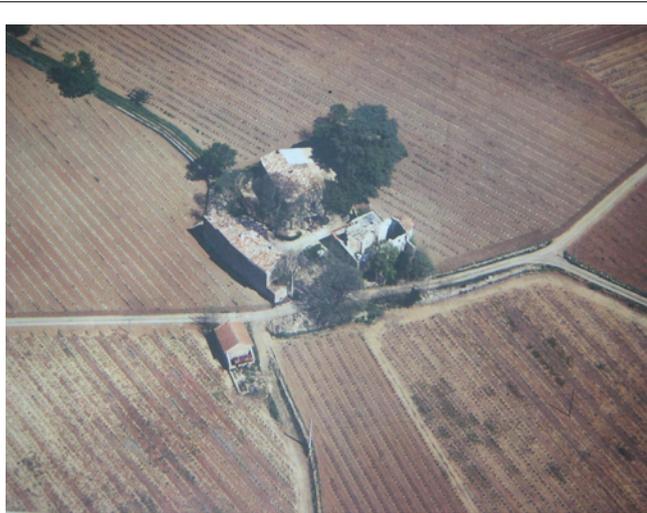
En 1316, le nouveau village compte 7 feux, soit 35 habitants environ. Mais en 1471, il est déclaré inhabité. Le site actuel présente l'église Saint-Étienne-du-Clocher, en grande partie restaurée, et des ruines d'habitations, dont certaines complètement relevées.

Ce hameau constitue un pôle historique avec notamment la présence de vestiges gallo-romains, qui aujourd'hui se positionne comme un pôle de vie au sein de la plaine agricole

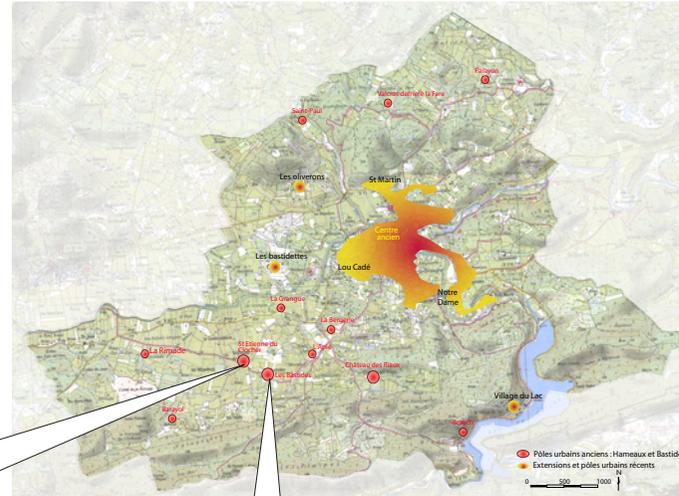
Les Bastides

Ce hameau est localisé sur le même chemin rural que St Etienne du Clocher et constitue un pôle de caractère doté de valeur patrimoniale.

Ces entités relèvent un caractère patrimonial indéniable et font l'objet dans le PLU d'un recensement exhaustif au titre de l'article L.123-1-7 annexé au règlement.



Saint-Etienne du Clôcher



Les Bastides



2.3. ENTITES URBAINES PERIPHERIQUES

2.3.3. Les domaines agricoles

Saint-Jean



La Bastidette



Domaine de Gustinroux



L'Apié



Domaine des Riaux



Outre les hameaux basés sur des bastides telles que présentées précédemment, d'autres constructions à caractère agricole ponctuent le socle carçois.

Ces bâtiments de caractère sont des sièges d'exploitation agricoles ou des habitations d'agriculteurs tels que :

- Domaine de CAMPARNAUD
Rte d'Entrecasteaux
- Domaine de COLLET REDON
11 Place Gabriel Péri
- Domaine de L'ETANG
Route de Montfort
- Domaine de la GRANGUE
- Domaine de GUSTINROUX
Route du Thoronet
- Domaine CLOS GAUTIER
Quartier les pièces
- Domaine ROUX
Quartier Saint Martin
- Domaine de St CROIX
Sainte Croix
- Domaine St ELOI
47 Avenue Ferrandin
- Domaine St JEAN
Route de Montfort

Ces entités bâties sont les points d'appui de vastes espaces agricoles et sont témoins du patrimoine agricole de la commune.

2.3. ENTITES URBAINES PERIPHERIQUES

2.3.4. Les pôles récents

- Les bastidettes

Le parc résidentiel des «Bastidettes» a été construit en 1991 sur 5 hectares d'anciennes vignes. Il est composé de 103 logements de tourisme.

L'accès au quartier est possible depuis un chemin joignant la route départementale RD13, à l'ouest du centre-ville

Il constitue un pôle autonome ancré dans la végétation et bénéficie d'un paysage exceptionnel.

Il ne présente aucune continuités bâties avec l'unité urbaine de la commune, mais est complètement desservi par les réseaux.

- Les Oliverons

Ancienne oliveraie du château de Carcès, ce quartier est constitué de parcelles plantées de grande taille. Ce quartier est localisé sur un flanc de colline. De la même manière que les Bastidettes, ce quartier constitue un pôle autonome, avec un accès direct sur la route départementale.

- Le Village du Lac

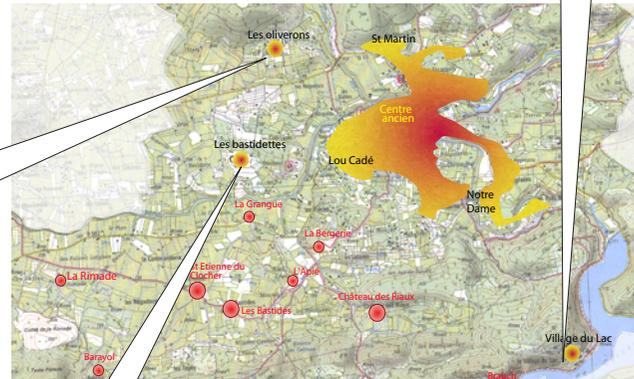
Lotissement créé à la fin des années 1970 sur les rives du Lac, cette entité d'environ 70 maisons connaît aujourd'hui des problèmes fonctionnels essentiellement liés aux insuffisances d'assainissement et à la déconnexion complète avec le fonctionnement urbain communal.

Ces noyaux méritent d'être considérés dans une vision urbaine d'ensemble, afin de limiter l'urbanisation multi-polaire, consommatrice d'espace et ne permettant pas la mutualisation des équipements.

Le village du Lac

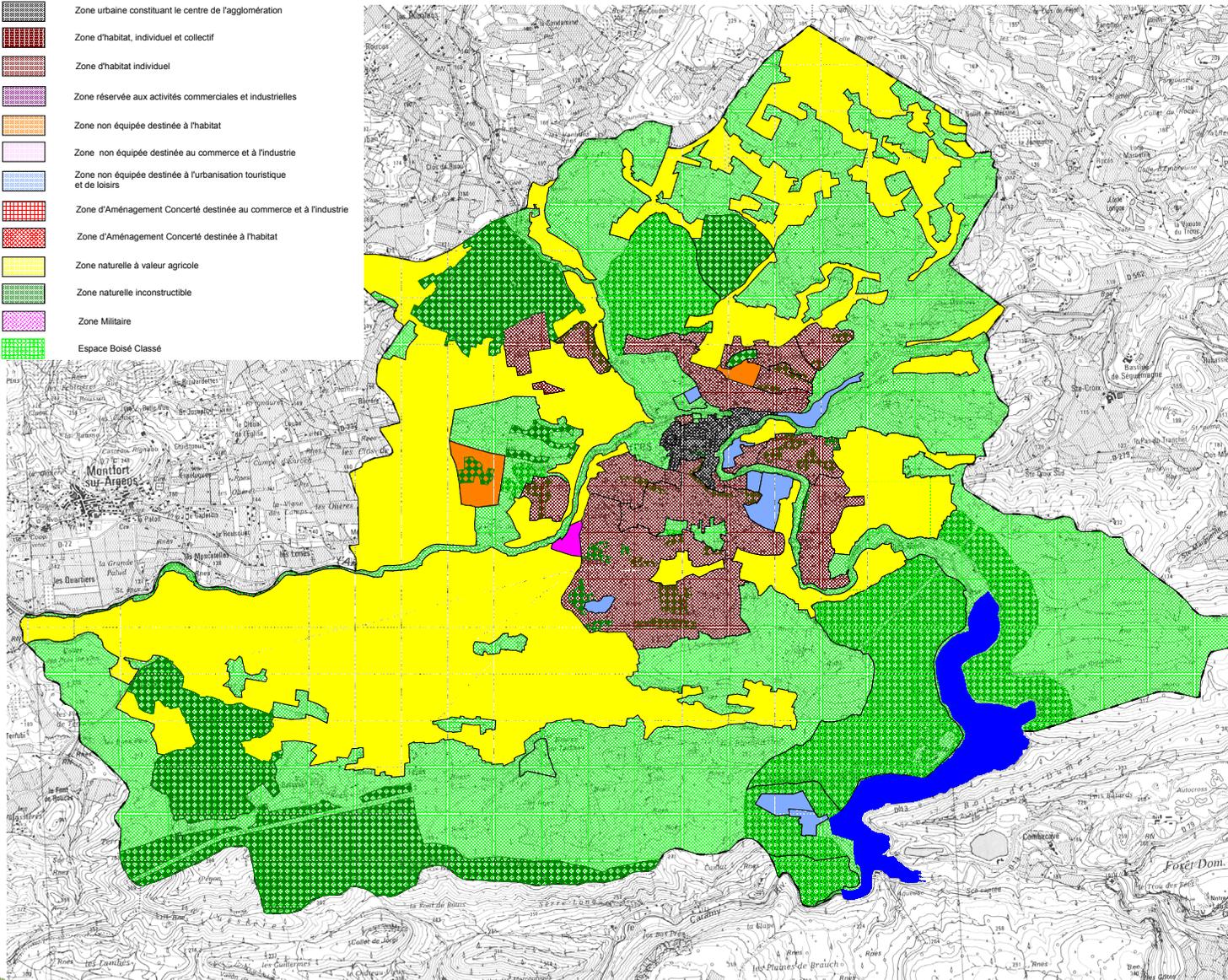


Les Oliverons



Quartier des Bastidettes

	Zone urbaine constituant le centre de l'agglomération
	Zone d'habitat, individuel et collectif
	Zone d'habitat individuel
	Zone réservée aux activités commerciales et industrielles
	Zone non équipée destinée à l'habitat
	Zone non équipée destinée au commerce et à l'industrie
	Zone non équipée destinée à l'urbanisation touristique et de loisirs
	Zone d'Aménagement Concerté destinée au commerce et à l'industrie
	Zone d'Aménagement Concerté destinée à l'habitat
	Zone naturelle à valeur agricole
	Zone naturelle inconstructible
	Zone Militaire
	Espace Boisé Classé



La commune est actuellement dotée d'un Plan d'occupation des sols approuvé le 2 Mars 1998 par Délibération du Conseil Municipal.

Le P.O.S a constitué, jusqu'à présent, le cadre de l'organisation urbaine du territoire communal.

La mise en oeuvre du PLU est le fruit d'une réflexion concertée sur l'évolution des problématiques depuis 1998 et des perspectives à donner au développement de la commune.

La commune souhaite, aujourd'hui, réviser son Plan Local d'Urbanisme afin de se mettre en adéquation avec les évolutions législatives et réglementaires de ces dernières années. Elle a prescrit la révision générale du P.O.S. en vue de l'élaboration du PLU sur la totalité du territoire par délibération du Conseil Municipal du 18 septembre 2002.

La commune souhaite prendre en compte les enjeux communaux actuels auxquels le P.O.S de 1998 ne parvient plus à apporter de réponse. Elle se place ainsi dans le nouveau cadre réglementaire des lois Solidarité et Renouveau Urbain et Habitat, en procédant à l'évaluation environnementale de son document d'urbanisme.

2.5. LES ENTRÉES DE VILLE

2.5.1. Des entrées de ville séquencées



RD 562 ouest, Entrée



RD 562 est, Entrée



sentier pédestre et botanique

Le paysage routier constitue un support important de perception du territoire.

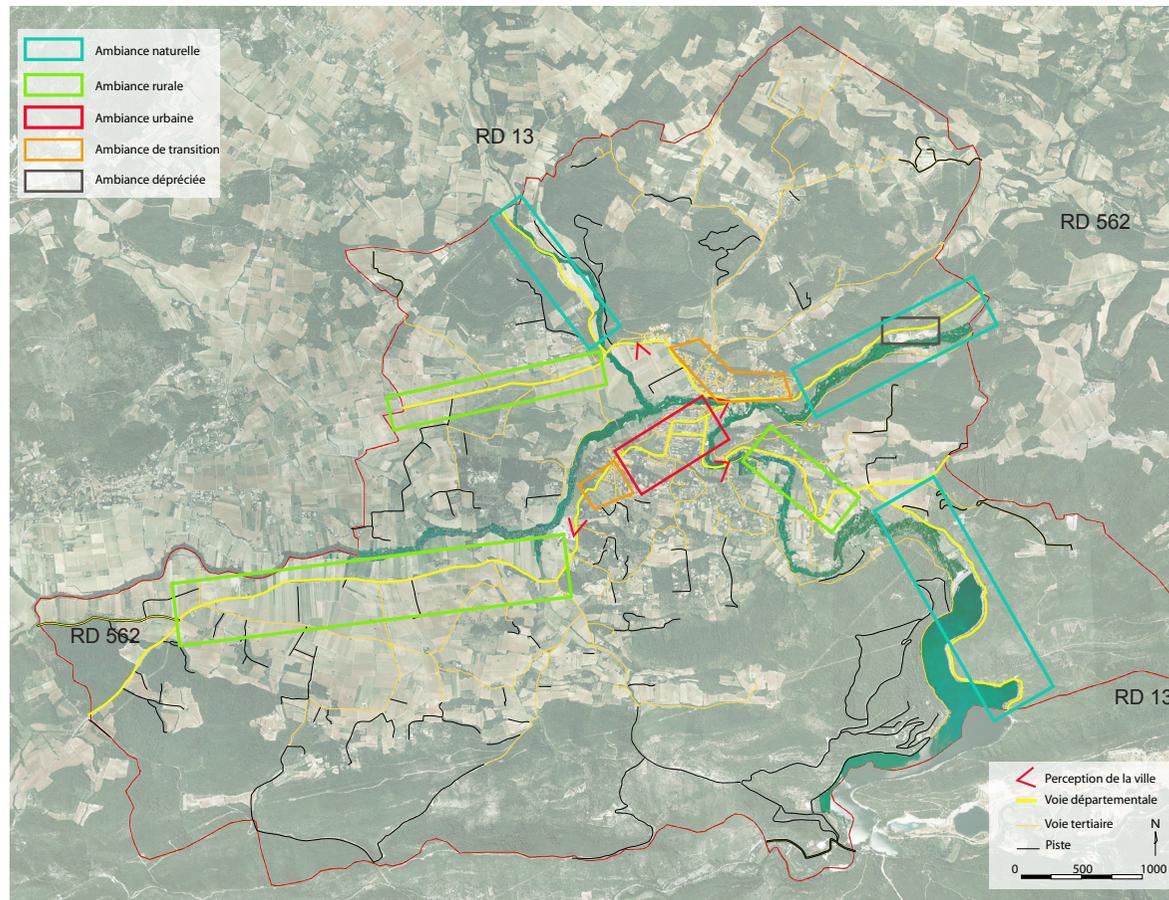
Depuis le réseau routier, grâce aux ondulations du relief, l'usager perçoit une alternance de plaines, vallons et collines dont la particularité est la succession du panorama communal. Des espaces de transitions annoncent l'arrivée prochaine au village. Ces espaces ruraux sont marqués par le développement d'une urbanisation pavillonnaire lâche. A l'Est comme à l'Ouest, les présences de la distillerie et de la zone d'activité ne reflètent pas, dès l'entrée, le paysage de qualité identitaire à Carcès.

Entre paysages de collines boisées et terrain agricole, les entrées dans le territoire de Carcès ne sont pas toujours bien identifiées.

En provenance du Sud et de l'Est le réseau routier suit les ondulations morphologiques et traverse des espaces boisés et ponctuellement agricoles avant d'arriver dans les quartiers urbanisés. La sensation d'entrée de village se fait au niveau de la zone de confluence bien après l'affichage « officiel ». Une graduation dans la densité d'urbanisation mène au noyau villageois.

L'arrivée depuis Brignoles propose des points de vue sur le centre ancien de Carcès.

Au niveau des circulations douces, de nombreux sentiers pédestres et mixtes jalonnent le territoire communal, souvent appuyés contre la ripisylve.



2.5. LES ENTRÉES DE VILLE

2.5.2. Les 4 entrées de ville



Le Haut Pays varois, aux espaces naturels et boisés représentés en grand nombre, détient de nombreux villages comme celui de Carcès.

Entre chaque noeuds urbains maillant ce territoire, de nombreux kilomètres peuvent être parcourus sans aucune présence de traces anthropiques.

Ainsi, il est du ressort des communes de garantir pour leur image, la qualité de leur environnement et leur paysages des entrées de villes marquant l'arrivée dans un lieu urbain.

Carcès bénéficie de 4 entrées de villes majeures depuis le Sud-Ouest, Nord-Ouest, Nord-Est et Sud-Est.

- l'entrée de ville depuis le Val-Brignoles RD562
- l'entrée de ville depuis Cotignac RD13
- l'entrée de ville depuis le Toronet RD562
- l'entrée de ville depuis Cabasse RD13

Celles-ci offrent des percées visuelles imprenables sur le village.

Les 4 entrées de villes sont étudiées infra.

2.5. LES ENTRÉES DE VILLE

2.5.3 L'entrée de ville depuis le Val-Brignoles D562



1. Le premier signe urbain que l'utilisateur perçoit depuis la RD 562 en arrivant du Val ou de Brignoles, c'est la zone artisanale des Praderies sur la gauche de la voie. Cette zone artisanale en plein essor est vouée à accueillir dans les prochaines années de nouvelles entreprises.

La qualité des formes, matériaux et composants des bâtiments garantissent l'image d'une ville dynamique. Autant de points sur lesquels une attention doit être portée pour garantir une entrée de ville de qualité.

2. Après avoir perçu la zone artisanale des Praderies, puis l'espace commercial un peu plus loin, le village se dessine au détour d'un virage.

Au premier plan se trouvent des friches urbaines avec une grande bâtisse désaffectée et au second plan apparaît le village et son château.

La partie basse, en zone naturelle non construite, permet de garantir la préservation des cônes de vue sur le village et le château : le sentiment d'urbanité commence ici pour l'utilisateur.

2.5. LES ENTRÉES DE VILLE

2.5.4. L'entrée de ville depuis Cotignac D13



3. Une fois avoir passé le pont de la Cassole, le village apparaît dans le lointain, avec à droite de la voie un flanc de colline habité du quartier de Saint-Martin et à gauche des vignes de pays.

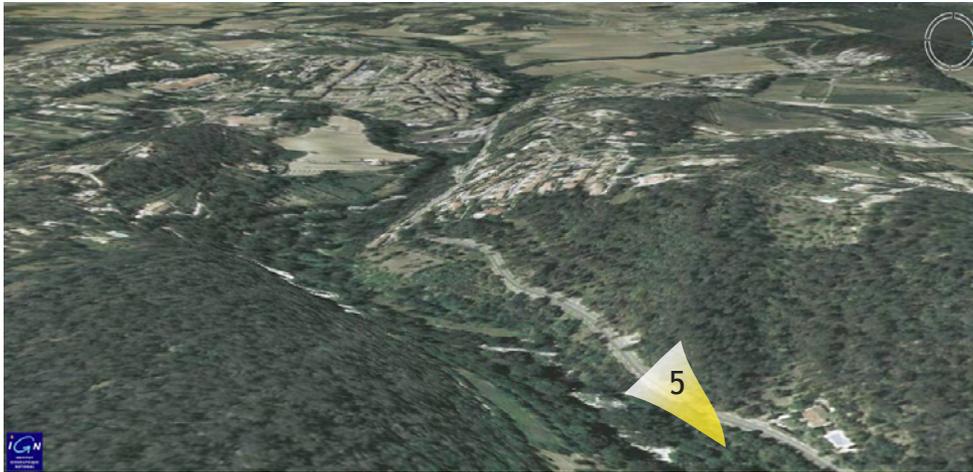
L'entrée de ville est ici due aux cônes de vues imprenables sur le village. La perception du village annonce l'urbain.

4. Un autre aspect semble important d'être souligné. L'omniprésence de l'eau induit les franchissements, notamment pour pénétrer dans le village. Dans le cas présent, il s'agira de franchir un pont sur l'Argens pour pouvoir atteindre la RD562 qui mène au village.

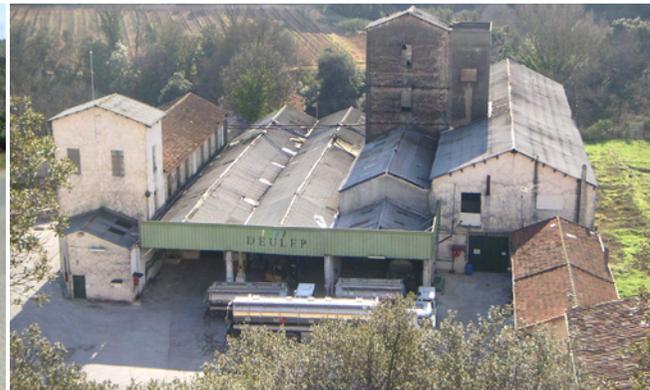
C'est un paysage à la fois agricole, habité et d'équipements (stade...) qui nous guide vers le pont sur l'Argens et introduit le centre-ville.

2.5. LES ENTRÉES DE VILLE

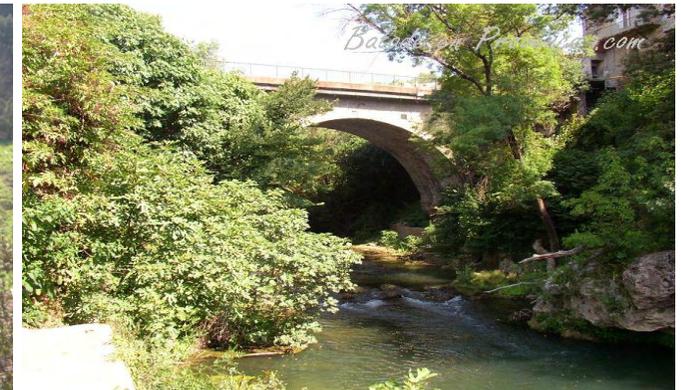
2.5.5. L'entrée de ville depuis le Thoronet D562



Entrée Est depuis la D 562



L'ancienne Distillerie



Le Pont sur l'Argens introduit le village

5. Il s'agit de l'entrée de ville la plus boisée. Les collines accompagnent la voie de part et d'autre, jusqu'à percevoir la station d'épuration puis l'ancienne distillerie en partie gauche et des collines habitées en partie droite.

6. La distillerie désaffectée constitue le point noir de l'entrée de ville et une réelle agression visuelle. Ces grands volumes bâtis confèrent une image négative de la ville.

Il est nécessaire pour améliorer cet espace à vocation industrielle, de repenser les aménagements et de le requalifier.

Plus loin, en se rapprochant du village, la RD562 continue son tracé jusqu'au pont sur l'argens où débouche la RD13.

Cette entrée de ville se réalise également par le franchissement de l'Argens pour pouvoir pénétrer en ville.

2.5. LES ENTRÉES DE VILLE

2.5.6. L'entrée de ville depuis Cabasse D13



Pont sur Caramy depuis l'Avenue Ferrardi



Camping des Fougières depuis la RD13

7. La RD13 en provenance de Cabasse, en passant par les rives du Lac de Carcès, offre d'autres paysages que les précédentes entrées de ville.

Il s'agit d'une entrée de ville aux notes plus touristiques, avec le lac, les vignes puis le camping. En contrebas de la RD13 se trouve le camping des Fougières faisant face à certaines constructions d'habitation de l'autre côté de la voie.

8. Après avoir franchit le pont sur le Caramy, le paysage urbain apparaît, avec quelques habitations, puis la cave coopérative, et l'école. C'est une fois de plus le franchissement d'un cours d'eau qui introduit le village.

Il s'agit d'un espace boisé du fait de la présence de la ripisylve du Caramy qui se dédensifie pour laisser place aux constructions du village, la transition est ainsi faite entre naturels et espaces artificialisés.



3. Paysages et Patrimoines

3.1. Les grandes entités paysagères

- 3.1.1. Schématisation des grandes entités
- 3.1.2. Le village
- 3.1.3. Les Piémonts : entre espaces habités et agricoles
- 3.1.4. Le milieu agricole
- 3.1.5. Les crêtes et coteaux boisés : des limites visuelles
- 3.1.6. Les milieux confidentiels et/ou fragiles

3.2. Le patrimoine

- 3.2.1. L'Architecture
- 3.2.2. Le patrimoine naturel
- 3.2.3. Les terroirs
- 3.2.4. Socle du développement du tourisme

3.1. LES GRANDES ENTITES PAYSAGERES

3.1.1. Le grand Paysage : un relief marqué

Marquée par les reliefs de la haute vallée de l'Argens, la commune de Carcès s'inscrit dans un bassin.

La commune se situe entre 110 et 396 m d'altitude, le relief se découpe en collines et vallons. Physiologiquement, ce secteur collinaire est constitué d'une série de plateaux ou de chaînes collinaires séparant une quantité de dépressions plus ou moins grandes communiquant entre elles par des vallées étroites que parcourt l'Argens et ses affluents.

Sa morphologie accidentée offre une **diversité de paysages** : plaine, coteau, colline,



Les limites topographiques nord du territoire.

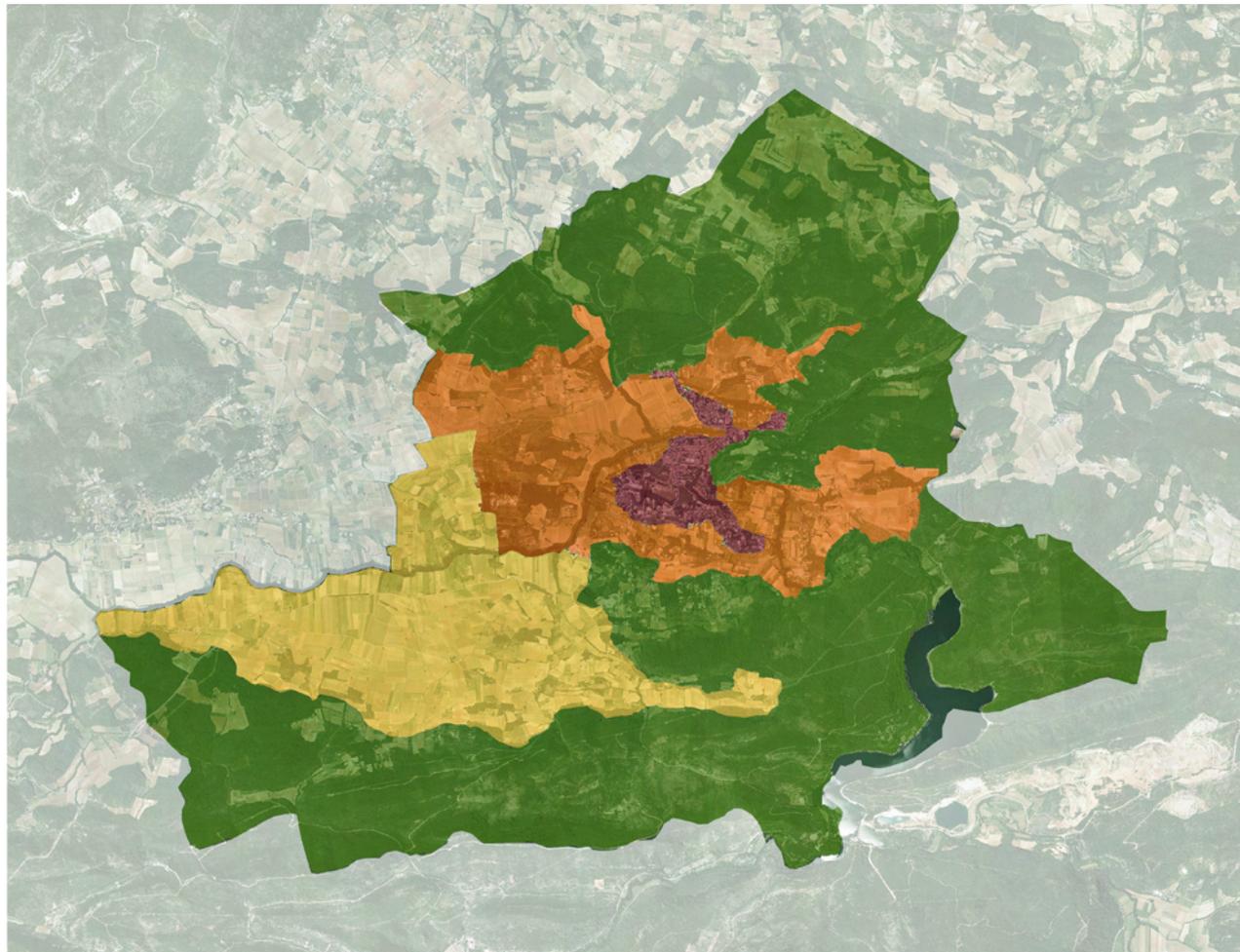


Les limites topographiques sud du territoire.

3.1. LES GRANDES ENTITES PAYSAGERES

3.1.2. Schématisation des grandes entités

schématisation des grandes entités paysagères de la commune



Le noyau villageois



Le paysage agricole



Les piémonts



Les coteaux

3.1. LES GRANDES ENTITES PAYSAGERES

3.1.3. Le village



Percées visuelles à la tombée du jour depuis la RD 13 en arrivant de Cotignac



Vue depuis la RD 13 en arrivant de Cotignac



Vue depuis la RD 562 en arrivant de Brignoles

Entité phare et représentative, le village avec sa cité médiévale installés sur une butte surveillent la commune.

Les percées visuelles offrant les plus larges cônes de vues sont permises depuis l'Ouest du Village.

Que l'on arrive depuis la RD 562 depuis Brignoles ou depuis la RD 13 depuis Cotignac, le village apparaît très distinctement.

La morphologie des terrains, les cours d'eau qui le traversent et les espaces cultivés alentours bornent nettement l'emprise du noyau villageois dont les limites sont franches. Il crée un repère visuel majeur où le sentiment d'urbanité se présente par la densité urbaine.

Ce regroupement bâti implanté sur une butte et délimité par des barrières naturelles génère un réel noyau urbain perceptible dans le lointain dont le paysage est accentué par un cerné d'espaces libres ou de champs cultivés.

La cité médiévale récemment réhabilitée, avec son château confortent le poids de l'histoire du lieu et le rôle de centralité du village.

Dans sa partie supérieure certains éléments architecturaux sont encore visibles : fenêtres à meneaux, encadrement en pierre de l'ancienne porte d'entrée du château, cage d'escalier octogonale en pierre.

Des éléments de remparts sont encore visibles, deux portes de ville subsistent (portes de Brignoles et de Lorgues). Une tour de « guet » (campanile) est située hors du rempart.



Vue sur le village et son château

Les habitations le long des remparts

LES PIEMONTS



Apparition des restanques pour le traitement du dénivelé.



De proportion plus petite que les parcelles de vigne, des oliveraies s'inscrivent sur des terrains résiduels le long des routes.



Au sein des surfaces boisées, au détour d'un chemin, des espaces semi-ouverts cultivés, souvent du vignoble.



Préserver ces espaces ouverts de la forestation et de l'urbanisation.



3.1. LES GRANDES ENTITES PAYSAGERES

3.1.5. Le milieu agricole



La plaine viticole



Culture d'olivier



Poche cultivée

Commune à vocation agricole. La vigne qui représente la culture essentielle à Carcès à notre époque n'était pas aussi prisée au siècle dernier. L'olivier était plus avantageux et les prairies plus utiles pour nourrir le bétail.

Au XIXème siècle, il y avait huit moulins à Carcès, tout comme l'élevage du vers à soie qui a périclité depuis le début du siècle, cultures d'olivier ont fait place à la vigne après le gel de 1956.

D'autre part, les limites de l'espace agricole sont souvent floues, entre pourtours en friche, zone de recolonisation forestière et restanques abandonnées.

La culture d'oliviers en restanques reste toutefois présente, ponctuellement, comme vers le nord de la commune et représente un mode d'occupation du territoire traditionnel en voie de disparition.

Grande richesse de son cadre de vie Carcès propose des ambiances paysagères évoquant fortement une nature agro-forestière «bucolique».

Séquences soudaines et surprenantes, de nombreux espaces transportent le promeneur dans un milieu végétal, redevenu sauvage et portant les traces de l'identité agricole de la commune : bas-côtés enherbés, fossé drainant, bordure forestière, enclave agricole...

Ce vocabulaire propre à une pratique agricole pourra-t-il se pérenniser alors que l'activité est en mutation et que la pression foncière permet l'urbanisation d'anciens territoires agricoles ? D'autre part, ces paysages agricoles sont des espaces ouverts, espaces de respiration et d'observation du territoire par le recul qu'ils offrent. Ils permettent l'identification des lieux.



3.1. LES GRANDES ENTITES PAYSAGERES

3.1.6. Les crêtes et coteaux boisés : limites visuelles



La végétation naturelle est caractérisée par les séries du chêne pubescent et du chêne vert à divers stades. La série du chêne vert, constituée surtout de garrigue à romarin et parfois de brachypode de Phénicie domine les paysages de pin.

La masse végétale forestière se découpe en deux entités distinctes : la **forêt de recolonisation par le Pin**, à croissance rapide, monospécifique, et la **Chênaie originelle**, forêt de climax, offrant des espèces végétales mélangées.

Cette masse verte participe à la perception d'un écrin boisé qui ceinture le territoire communal, accentuant l'ouverture de la plaine.

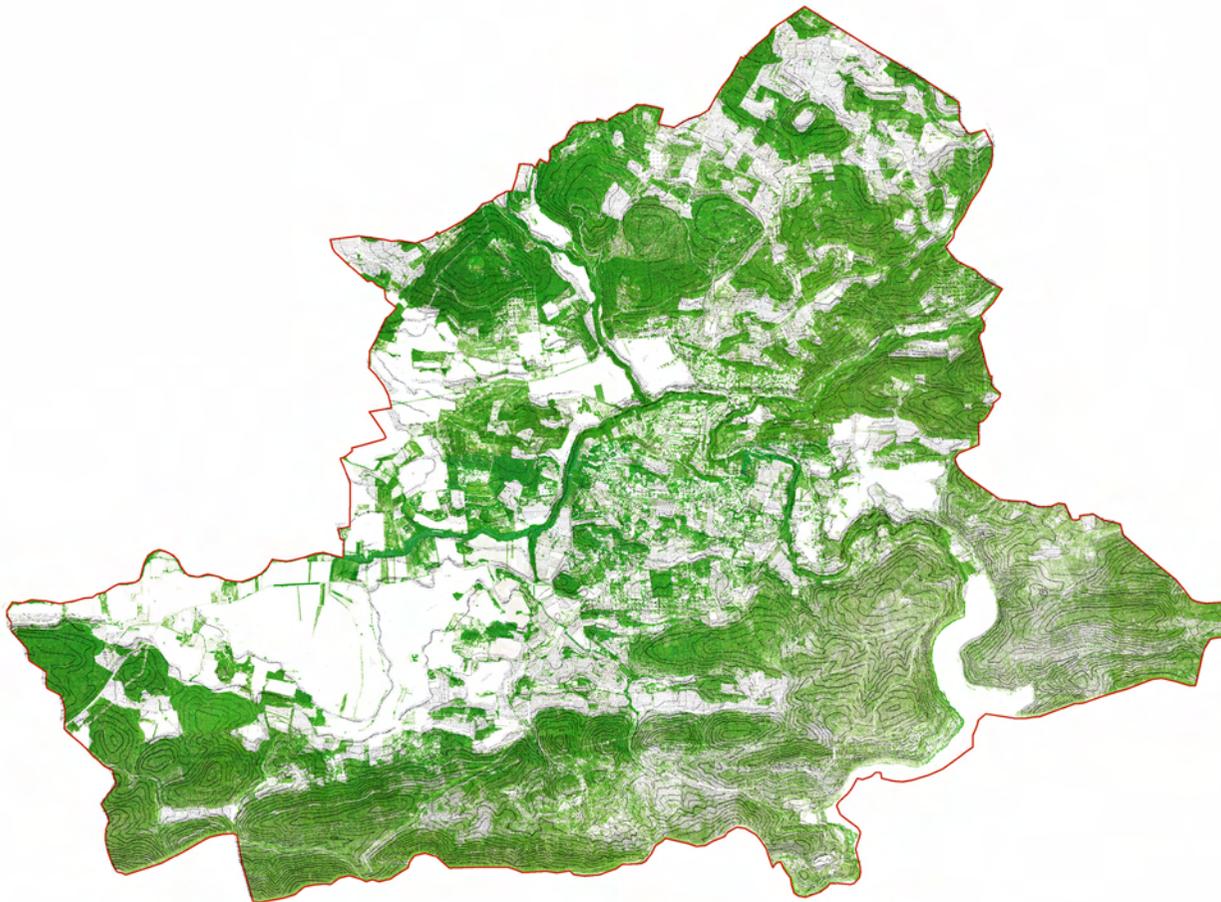
Par ailleurs, des zones floues d'entre-deux, entre le mitage pavillonnaire et les friches agricoles deviennent plus souvent des bosquets. Ils ont des visages différents et se répartissent en entités distinctes :

Forêt de climax méditerranéenne
(chêne blanc, chêne vert, myrte, ...)

Forêt de recolonisation spontanée
(espèces pionnières, pins,...)

Ripisylve : cordon boisé le long des ruisseaux
(espèces hygrophiles, saules, peupliers...)

Bosquets séparés liés à l'activité agricole
(muriers, platanes, peupliers, cyprès...)



LES COURS D'EAU



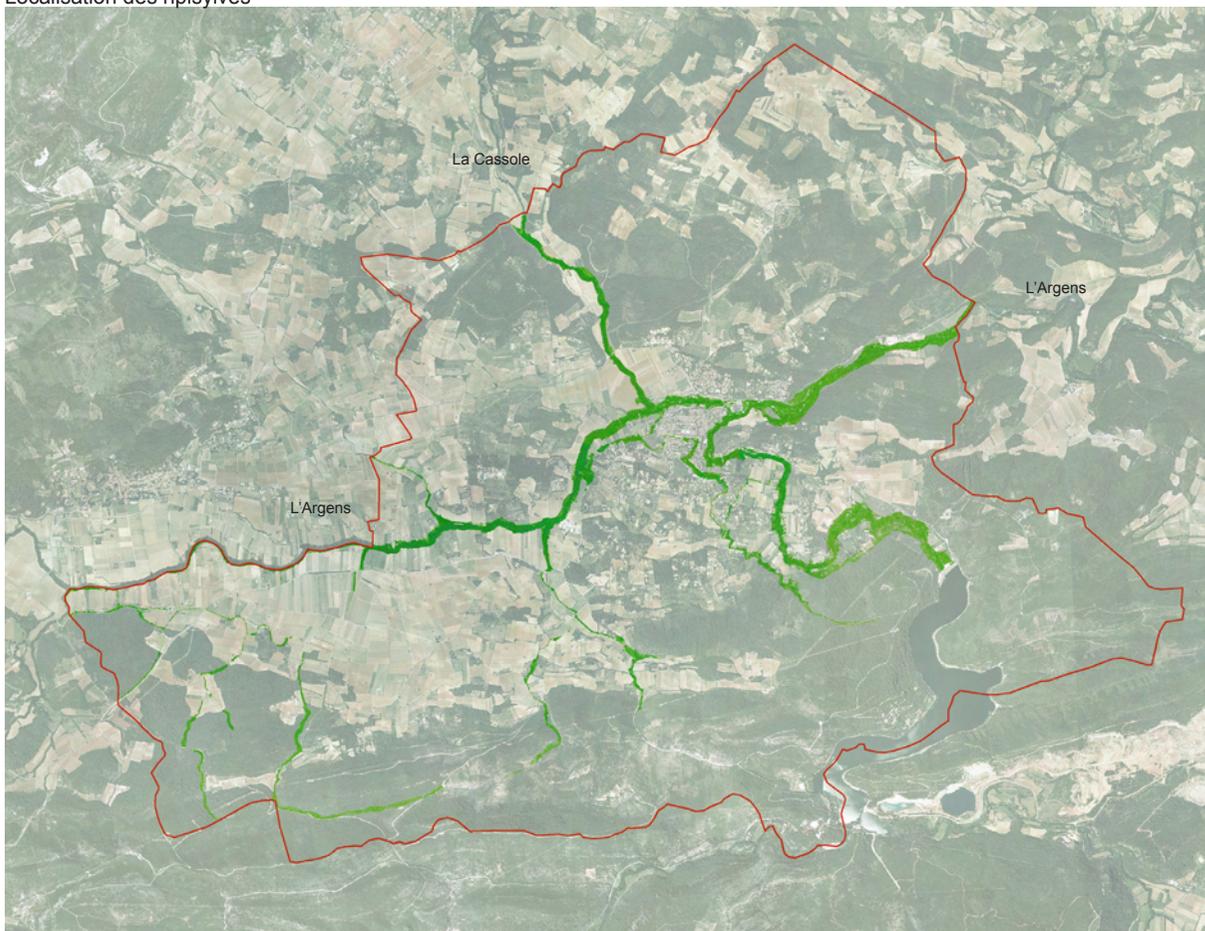
Ripisylve peu entretenue



Des tracés à exploiter



Localisation des ripisylves



3.1. LES GRANDES ENTITES PAYSAGERES

3.1.7. L'eau : lieux confidentiels et/ou fragiles

Les vallons humides forment une entité paysagère particulière rassemblant des ambiances humides de bord d'eau, un sentiment d'enclavement dans le relief et une végétation propre: la ripisylve.

La ripisylve est le cordon boisé situé le long des ruisseaux et dans les vallons humides (frêne, aulne, ...).

Les plus remarquables se situent aux abords de la rivière l'Argens. L'importance des cours d'eau et canaux permettrait la mise en place d'une trame verte à l'échelle de la commune pour accompagner les chemins pédestres.

Toutefois, des cordons boisés restent oubliés, s'enfrichent et sont inutilisés, le long de certains tronçons.

Ce sont des corridors écologiques de premier ordre qui favorisent les migrations des espèces nomades et font le lien entre leurs différents territoires fracturés par l'homme (agriculture, urbanisation, infrastructures).

Elles rythment et structurent les paysages dont elles donnent une lecture sensible.

Ripisylve développée et remarquable le long de l'Argens

Ambiance paysagère forestière

Epaisseur végétale de strates diversifiées (herbacées, buissons, arbres)

Présence d'essences inféodées aux bords d'eau : *Saule, Frêne, Aulne, Figuier ...*

Potentiel d'aménagement de sentiers de promenade et découverte.

3.1. LES GRANDES ENTITES PAYSAGERES

3.1.7. L'eau : lieux confidentiels et/ou fragiles

Plusieurs rivières et canaux traversent la commune, busés ou aériens ils créent une multitude de cours d'eau .

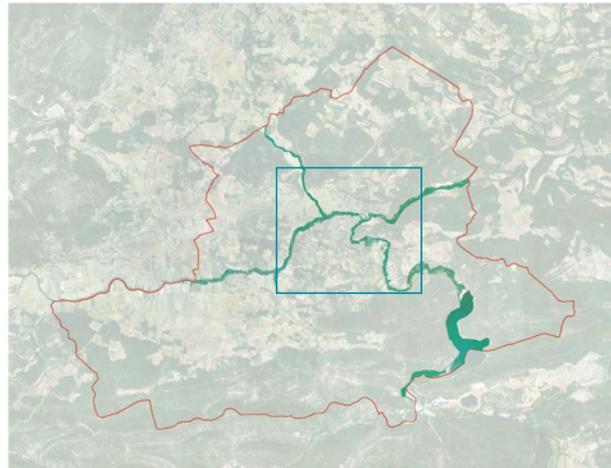
Parmi les plus importantes, les rivières de l'Argens et du Caramy font partie de l'existence même de la ville, la vieille ville se situant à la confluence des deux rivières. Par ailleurs, de nombreux canaux tels le vieux grand canal, le canal de sainte Croix, irriguent la plaine depuis le XVIème et XIXème siècle.

Encore aujourd'hui, l'implantation du noyau urbain est à la rencontre de ce réseau hydrique et recouvre sa confluence. Malgré ses parties recouvertes ou busées, ce réseau constitue une présence forte dans le paysage Carçois et participe activement à son identité et à sa richesse naturelle.

L'économie de Carcès, ville de rivières, de canaux, est conditionnée par son territoire avec l'installation des moulins, au nombre de huit en 1885 et l'implantation de grands domaines.

Ces rivières nécessitent une attention particulière aux abords des zones urbanisées. Elles restent un biotope fragile et privilégié emprunt d'un charme particulier. Elles ont également l'enjeu de pouvoir devenir un espace public, espace de promenade et découverte.

Le lac a été construit de 1934 à 1939, il stocke huit millions de m³ d'eau pour une superficie de plus de cent ha avec huit km de rive. Interdit à la baignade, ces abords représentent un espace naturel boisé de grande qualité.



LES COURS D'EAU



Cours d'eau et canaux





Canaux couplés de chemins



Fôret communale, sentier botanique et parcours de santé



Le Lac



Site touristique du confluent



Chutes du Caramy



Les pistes du lac

3.2. LE PATRIMOINE

3.2.1. Patrimoine naturel

La présence de l'eau et des espaces boisés constituent un terreau favorable aux cheminements et randonnées de pleine nature. Ces espaces naturels ont été apprivoisés et sont aujourd'hui convoités pour leur qualité paysagère et environnementale.

Le territoire bénéficie d'une alliance entre espace boisés, et espaces aquatiques majeurs accompagnés de nombreux chemins dont les pistes sablées du lac de 4,5 ha.

Les sites naturels mettant l'eau en scène sont représentés par les chutes du Caramy, le lac de Carcès, les cours d'eau, les canaux, le confluent de l'Argens et du Caramy.

Les sites boisés majeurs sont la forêt communale au nord dotée d'un sentier botanique et d'un parcours de santé, les collines de Vallussière, des Plaines et du Mont Gibelly dotées de cônes de vues privilégiées sur le lac.

La diversité de ces éléments naturels sont la source d'une richesse environnementale.

La composante naturelle constitue le socle du développement touristique de la commune.

Le lac de Carcès constitue un point d'appui majeur pour le développement de structures touristiques. Il devra certainement faire l'objet de réflexions afin de constituer un pôle touristique moteur.

A noter que Carcès fait partie du GAL Leader +, sur la thématique «Valorisation des ressources naturelles et culturelles». Il vise à encourager la mise en œuvre de stratégies originales de développement rural.

Ces stratégies ont pour objet l'expérimentation de nouvelles formes de valorisation du patrimoine naturel et culturel et le renforcement de l'environnement économique afin de contribuer à la création d'emplois.

Cette initiative est cofinancée par le Fonds européen d'orientation agricole, section Orientation (FEOGA-O)

Entre eau et espaces boisés se dessine les bases du développement du tourisme vert.

3.2. LE PATRIMOINE

3.2.1. Patrimoine naturel

LE LAC



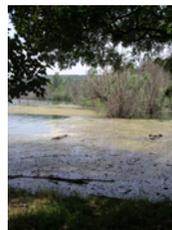
Le parking d'accueil, départ de promenade devrait mieux s'intégrer à l'ambiance bucolique des lieux.



Les différents niveaux du lac font évoluer les paysages selon les saisons.



Le lac n'est malheureusement pas pourvu d'une promenade le long de toutes ses rives. Le chemin existant, ainsi que tous les sentiers y débouchant sont très pratiqués.



Entre deux eaux, différents milieux sont représentés sur les abords du lac. Ces biotopes sont d'un grand intérêt faunistique et floristique, qu'il faut préserver.



Le traitement des rives se différencie selon les secteurs, nous retrouvons d'anciens murs de soutènement conservés en pierre, élément identitaire sur l'ensemble du territoire communal.



La réhabilitation du bâti existant à proximité du lac, pour une activité d'intérêt public, serait le pôle d'attraction et de sensibilisation de ces milieux.



Sur les abords, se côtoient la végétation indigène et quelques palmiers, réminiscence des anciennes constructions.



Ruines de St-Etienne du Clôcher



Placette dans la partie réhabilitée



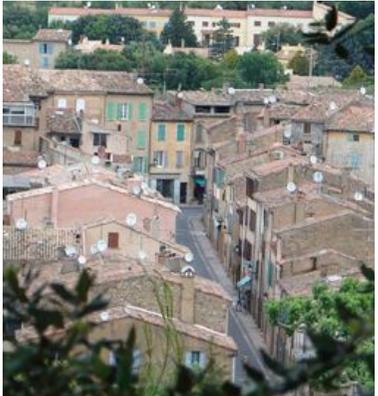
Le château en réhabilitation



Un Lavoir perçu depuis la rue Florentin Giraud



Escaliers du cimetière



Vue du village



Façades aux écailles du village avec ses tuiles vernissées

3.2. LE PATRIMOINE

3.2.2. L'Architecture

La richesse du noyau villageois

Des traces de l'époque gallo-romaine.....

Le passé historique de la ville a laissé des traces patrimoniales importantes.

Ainsi de nombreux vestiges gallo-romains sont présents sur toute la commune sur les sites des Bastides, des Cadenières, la Fontaine de l'Ormeau, de Murrefrey, Saint-Etienne, Saint-Jean, Saint-Vincent, Sainte-Croix, Seguemagne.

...jusqu'au Moyen Age.

Le centre ancien accueille la partie médiévale de la ville représentée par le site du château. La vieille ville est organisée sur un plan concentrique perchée sur une butte naturelle.

De plus, il a conservé ses vestiges et remparts originels.

Aujourd'hui réhabilité de manière respectueuse par rapport à la qualité paysagère et aux matériaux utilisés, il est voué à accueillir des équipements culturels comme un théâtre de plein air par exemple.

L'ancien jardin de cascades du château fait partie de l'inventaire général du patrimoine culturel.

La trame urbaine dessine des ruelles étroites et sinueuses entièrement constituées de pierres d'origine ou proposées par les aménagements récents.

Cette entité qui porte le poids de l'histoire carçoise fut le point de départ des extensions plus récentes.

Il représente un atout et un point d'appui historique essentiel dans mise en valeur patrimoniale et touristique.

Village perché, vêtu de pierres, de façades en ardoises colorées, d'environ 20 lavoirs et fontaines, et d'autres éléments mettent en scène le patrimoine architectural historique du noyau villageois.

3.2. LE PATRIMOINE

3.2.2. L'Architecture

La présence du religieux aussi bien dans le village que dans les campagnes

Les monuments religieux composent une grande partie du patrimoine communal.

Dans le centre ville on retrouve l'église Sainte-Marguerite construite sur les ruines d'une première église datant de 1085, elle fut achevée en 1573. De style roman tardif elle possède un beau portail renaissance où fut ajouté au XIXème siècle le petit groupe de trois Saints : Victor, Constant et Libérat.

Hormis l'église Sainte Marguerite sur la rue Maréchal Foch, les chapelles sont principalement logées en milieu rural, tout comme la chapelle romane Notre Dame de Caramy du 11^os.

Il s'agit d'un «*monument historique inscrit*» (propriété communale qui a fait l'objet, par arrêté préfectoral du 02/12/1998, de mesures de classement et d'inscription aux monuments historiques en application des articles 1er à 5 de la loi du 31 décembre 1913.

La Chapelle Saint-Jaume quant à elle se situe sur la route du pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Carcès bénéficie du Label «Pays et Ville d'Art et d'Histoire» ce qui affirme son identité patrimoniale et constitue un atout pour le tourisme culturel.

Les objectifs résident dans :

la sensibilisation de la population au patrimoine local (habitants, élus, professionnels)

la sensibilisation du public scolaire : création d'un service éducatif

le développement du tourisme culturel

Le 18 novembre 2004, après un passage devant la Commission Nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire, le label est accordé à La Provence Verte.



Eglise Sainte-Marguerite, centre-ville



Chapelle Notre-Dame de Caramy
inscrite à l'inventaire des sites



Chapelle Saint-Jaume

3.2. PATRIMOINE

3.2.2. L'Architecture

Les traces d'un territoire agricole

L'inventaire général du patrimoine culturel (enquête thématique régionale coopératives agricoles de Provence-Alpes-Côte d'Azur 1989) a permis de mettre en évidence l'existence du patrimoine agricole carçois.

La cave coopérative «La carçoise»

La coopérative est construite en 1910. En 1960 sont installées les cuves extérieures au nord. Un entrepôt agricole destiné à la mise en bouteille est édifié en 1967. Des bureaux sont aménagés en 1970. La date de construction figure sur le fronton chantourné qui couronne le mur-pignon Est. Elle est située sur l'avenue Ferrandin, en entrée de ville depuis Le Luc. En période de vendanges, ce pôle représente un noyau urbain très actif.

La coopérative vinicole

La coopérative située au 33 avenue Giraud-Florentin, créée en 1961, est formée d'un seul bâtiment de plan rectangulaire avec 2 étages carrés.

Le moulin à huile; coopérative agricole

Les chapelles du moulin qui abritent les vieux pressoirs dateraient du 18^e siècle. Le moulin à huile abrite la coopérative oléicole depuis 1910. L'ensemble de dimensions modestes est formé de plusieurs bâtiments: la partie principale est en rez-de-chaussée; le bâtiment à 1 étage abrite le grenier à olives et la salle de fabrication. La roue hydraulique est placée au nord de l'ensemble, sous un toit en appentis couvert de tôle ondulée. Le rez-de-chaussée du moulin est formé d'une salle abritant les chapelles des pressoirs, les cuves et le broyeur à meule derrière laquelle la roue hydraulique le faisait fonctionner.

L'Apié

A deux pas de la chapelle Notre Dame de Caramy se trouve un apié datant du XVII^e siècle.

La valeur patrimoniale est essentielle dans ce territoire agricole, il est important de pouvoir relever et nommer les ouvrages agraires nécessitant une attention particulière. En effet, le paysage communal comporte de nombreuses traces du passé agricole, cabanons, moulins délaissés



Moulin à huile



Puit de la plaine agricole



Apié quartier Notre Dame



Petit patrimoine



Bâti d'exploitation

3.2. LE PATRIMOINE

3.2.2. L'Architecture



Murs de pierre sèche (D13)



L'architecture vernaculaire

L'architecture vernaculaire recouvre les méthodes de construction qui utilisent les ressources disponibles localement pour répondre aux besoins locaux. Elle est généralement transmise de génération en génération.

C'est tout d'abord une architecture, en tant qu'activité de construction qui s'est concrétisée dans des édifices de couverture spécifiques (voûte à encorbellement et à inclinaison, voûte de claveaux) et dotés d'une plastique originale.

C'est ensuite une architecture fondamentalement rurale, de par son implantation dans les campagnes, ses fonctions agricoles ou pastorales et son mode d'utilisation principalement temporaire.

C'est enfin une architecture de pierre sèche car le matériau extrait du sol en liaison avec les activités agricoles, et assemblé à sec, sans mortier, par économie de moyens.

Mais c'est aussi une architecture populaire et anonyme, en ce sens qu'elle est l'œuvre non pas d'architectes (comme c'est le cas des bâtiments religieux, militaires et civils) mais de paysans ou de maçons anonymes détenteurs d'une tradition d'autoconstruction.

A ces caractéristiques, s'ajoute le fait qu'il s'agisse d'une architecture du passé, dont la tradition, interrompue depuis le tournant du siècle, avait connu, aux XVIIIe et XIXe siècles, un essor spectaculaire lié à la forte croissance démographique des campagnes, à l'occupation maximales des terroirs et au morcellement de la propriété.

La connaissance des procédés, des formes et de l'extension de cette tradition de bâtir au Moyen Age et aux XVIe et XVIIe siècles reste encore à préciser.



Petit Pont de pierres sur un des nombreux canaux



Apié

De nombreux édifices en pierre sèche sont présent et ponctuent les paysages de la commune.

On peut voir des soutènements, des rampes, des pierriers de facture remarquable, ainsi que des cabanons en pierres sèches bâtis en bordure des terrasses. Leur appareil peut être très soigné, avec des murs presque sans fruit et en assises régulières ou plus grossier, avec des murs très épais, à parements multiples montés avec des moellons bruts.

Traces identitaires de l'histoire du lieu, elles sont aussi des repères physiques dans le territoire. Une prise de conscience par la population et les autorités amène de nouvelles réflexions et mobilisations. Ruines privées ayant perdues leur usage passé, elles soulèvent à ce jour la question de **leur devenir**.

Une prise de conscience a déjà été engagées avec notamment grâce au 6^e journées mondiales de la pierre sèche, au Val et à Carcès.



Restanques (quartier des Riaux)

3.2. LE PATRIMOINE

3.2.3. Les terroirs

La richesse des productions locales

Les productions alimentaires

Le vin, l'olive, le miel, le foie gras sont des éléments du terroir carçois qui contribuent à l'attrait de populations touristiques.

Ces productions peuvent être découvertes au sein de restaurants et de commerces de détail présents en centre-ville, au Hameau des vigneron, et chez les producteurs locaux.

L'art et l'artisanat

L'activité artisanale carçoise est une composante importante du secteur économique. Elle s'oriente majoritairement dans le secteur de l'art (fonderie, sculpture, peinture, ébénisterie...)

Sont présents sur le territoire; Atelier de menuiserie miniature, Atelier de poterie, Manufactures d'orgues quartier des laouves, Ateliers de Peinture (route de Brignoles), poterie, céramique, décoration sur bois (Lei cardelines), Ateliers de sculptures, statues (atelier 960 route de Lorgues).

Les secteurs prisés pour leur installation sont ceux du château proximité immédiate de la future place possédant un caractère authentique, mais aussi la zone artisanale des Praderies.

Des galeries et manifestations permettent de faire découvrir un grand nombre d'objets et de productions artisanales locales. Peinture, sculpture, décoration, émanent de la créativité locale et se localisent aussi bien en centre-ville que dans les quartiers périphériques.

Le Jas de la Rimade et la Maison des arts en centre ville (centre culturel d'art contemporain ouvert depuis août 2001)



Signal du Jas de la Rimade :
Sculpteur LAVARENNE

3.2. LE PATRIMOINE

3.2.4. Socle du développement du tourisme

Les activités artistiques et artisanales émergentes sont le socle d'un nouvel axe de développement économique et patrimonial.

Le patrimoine naturel : Chutes du Caramy, Lac de Carcès, Le confluent Argens et Caramy, Les bois et forêts

Le patrimoine historique : La cité médiévale, L'église Ste Marguerite, La fontaine des 4 saisons, Chapelle Nte Dame de Caramy

Patrimoine bâti : St Etienne du Clôcher, Les Bastides, Architecture vernaculaire

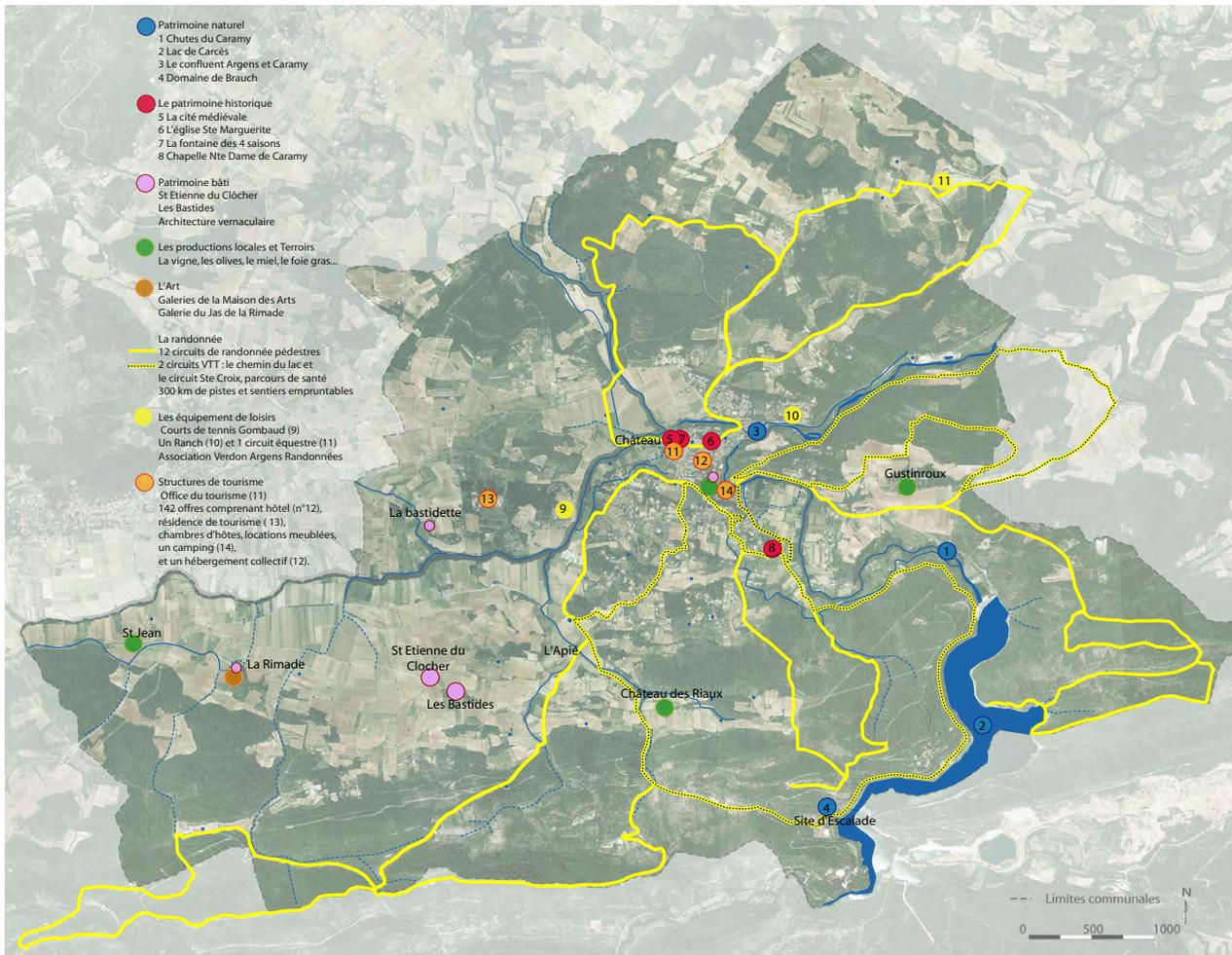
Les productions locales : La vigne, les olives, le miel, le foie gras...

L'Art : Galeries de la Maison des Arts, Galerie du Jas de la Rimade

La randonnée : 12 circuits de randonnée pédestres, 2 circuits VTT : le chemin du lac et, le circuit Ste Croix, parcours de santé, 300km de pistes et sentiers empruntables

Les équipement de loisirs : Courts de tennis Gombaud, Un Ranch et 1 circuit équestre, Association Verdon Argens Randonnées

L'hébergement : 142 offres comprenant hôtel, résidence de tourisme, chambres d'hôtes, locations meublées, un camping, et un hébergement collectif.



Les richesses naturelles et patrimoniales carçoises ont permis la naissance d'un tourisme orienté vers la nature avec le développement des activités de plein air (randonnées, escalade, VTT, etc), mais aussi vers le patrimoine culturel et historique de la ville.

Le terroir agricole et les productions locales sont la source de l'agritourisme permettant un développement touristique dans des optiques de mise en valeur et de préservation du patrimoine bâti et naturel et de pour diversification des activités.

Le patrimoine naturel, architectural, les terroirs ont constitué la base sur laquelle se sont appuyées les structures et d'activités touristiques.

Cependant, il semble rester un potentiel important qui pourrait affirmer l'économie touristique de la commune.

Le secteur du Lac notamment, pourrait tirer profit de ses caractéristiques naturelles de qualité.



4 - Forces et Faiblesses



4. FORCES ET FAIBLESSES

	FORCES	FAIBLESSES
L'Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Omniprésence du réseau hydrographique • 57,4% d'espaces naturels • Diversité des milieux naturels et une richesse de la biodiversité (1 zone Natura 2000, 2 ZNIEFF) 	<ul style="list-style-type: none"> • Milieux naturels fragiles : biotope hydrographique, les crêtes et les coteaux boisés: écosystème exposé aux risques incendies, espaces à forte valeur écologique • Entretien et préservation des cordons écologiques (ripisylves, piémonts et lac) difficiles • Risque inondation faible, à l'aval du barrage en cas de rupture
Les Dynamiques Urbaines	<ul style="list-style-type: none"> • Assise historique du pôle ancien • Le centre joue un rôle fédérateur (habitat, économie, équipements, services...) • Les Bastidettes : regroupement autonome de résidences secondaires (103 logements) : contribution à l'économie de la commune. • Adaptabilité de la typologie urbaine au territoire • 4 entrées de ville avec des cônes de vues intéressants sur le village. 	<ul style="list-style-type: none"> • Habitat diffus avec des délaissés, des dents creuses dans le village, et un mitage paysager • Pôles satellites déconnectés du centre • Coupures naturelles frein aux liaisons inter-quartiers • Conflits d'usage Agriculture/Habitations • Manque d'identification des entrées de ville
Paysages et Patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité des paysages : plaines, coteaux, collines • Le village : entité paysagère représentative de la commune • Le milieu agricole : espaces ouverts, espaces de respiration et d'observation du territoire, patrimoine important • Réseau hydrographique important contribuant à l'identité communale • Richesse des milieux naturels favorables au développement de tourisme vert • Richesse et diversité du patrimoine architectural et du petit patrimoine • Richesse du terroir • Eveil de l'artisanat d'art • Patrimoine socle du tourisme 	<ul style="list-style-type: none"> • limites de l'espace agricole sont souvent floues • Un patrimoine rural peu mis en valeur (hameaux anciens, murets de pierre sèches, moulins, puits...) • Potentiel patrimonial sous-utilisé :lu lac

PROBLEMATIQUES :

Quelles stratégies sont à développer pour obtenir une spatialisation des usages cohérents, avec des quartiers connectés, une économie de l'espace, l'annonce des entrées de ville, le tout en respectant le milieu naturel?
De quelle manière maîtriser les ressources naturelles et avoir une politique économe en énergies?
Comment protéger le milieu et les richesses environnementales en valorisant le patrimoine communal?



5 - Synthèse et Enjeux

I. Synthèse du Diagnostic Territorial

Carcès constitue un territoire rotule dans les flux départementaux et régionaux.

Sa population croît grâce aux flux migratoires positifs. Son économie est essentiellement basée sur l'agriculture notamment celle de la vigne pour la majeure partie, avec une certaine diversification ces dernières années. L'essor de nouvelles activités telles que l'artisanat et le tourisme sont visibles et contribuent à la diversification de l'économie.

Cependant le potentiel économique de la commune est sous-utilisé. En effet l'attrait de ses terroirs, de ses paysages et de son patrimoine forment un potentiel de développement important.

La commune est relativement bien équipée et bénéficie de structures de qualité. Les problématiques des zones NB et de leur raccordement au réseau d'assainissement est évident.

Les équipements scolaires et péri-scolaires semblent toutefois saturés et demandent à grandir.

II. Synthèse de l'Analyse de l'Etat initial de l'Environnement

Au niveau de l'occupation du sol, les capacités d'accueil du POS actuel arrivent à leur terme et il convient d'envisager les stratégies de développement à venir.

Ainsi certains éléments se dégagent du présent diagnostic, tels qu'un étalement urbain important couplé d'un mitage paysager, des capacités au sein du village non utilisées, des pôles urbains déconnectés du village et des entrées de ville difficilement identifiables.

L'environnement carçois est doté de richesses naturelles exceptionnelles qu'il convient de protéger et de mettre en valeur.

Les composantes naturelles offrent une qualité des paysages et participent à la biodiversité. Cours d'eau, canaux, ripisylves, forêt constituent autant d'éléments naturels fragiles qui sont à protéger, pour leur richesses faunistiques et floristiques.

Le patrimoine aussi bien naturel que bâti et architectural présente des éléments de qualité qui contribuent à la qualité des paysages urbains et ruraux.

Cette richesse permet le développement de nouvelles activités économiques telles que l'artisanat, les productions alimentaires ou le tourisme.

Toutefois les enjeux vont résider dans un cheminement conjoint et parallèle du développement économique et urbain et de la protection des richesses locales.

I. Enjeux du Diagnostic Territorial

Situation générale

La cohérence avec les échelles territoriales supra-communales et notamment celle du SCOT Provence Verte

Démographie - Habitat

La maîtrise de son évolution sociale et économique dans une optique de développement durable

L'anticipation des mutations démographiques dans les stratégies communales de développement urbain

L'offre de logements pour tous en adaptant la typologie locative et en complétant la chaîne du logement

Economie

La préservation et la mise en valeur de l'agriculture

La mise en valeur des activités agro-sylvo-pastorales

L'affirmation du secteur artisanal

Favoriser le développement de nouvelles activités économiques telles que l'artisanat d'art ou le tourisme

Cadre de vie et Equipements

La hiérarchisation du réseau viaire.

L'offre de stationnement est importante et a été complétée ces dernières années, cependant la demande est croissante en centre ville où des solutions et alternatives sont nécessaires pour les résidents et commerçants.

L'étalement urbain des zones NB constitue un enjeu fondamental dans la desserte par le réseau d'assainissement. Il constitue un frein au raccordement. Il conviendra, grâce au schéma directeur d'assainissement et de la configuration des lieux, de se positionner sur le devenir urbain de ces quartiers.

Les équipements sont représentés en bon nombre, cependant au vu de l'augmentation de la population due aux flux migratoires, le groupe scolaire est à l'étroit et a peu de moyens techniques pour s'étendre sur le site actuel. Il paraît nécessaire d'envisager des alternatives permettant une offre scolaire plus importante.

Offrir également des moyens de garde pré-scolaire avec éventuellement la création d'une crèche.

La commune envisage de se servir de son lac comme un atout pour le développement du tourisme et des loisirs. Les enjeux résident dans la création de structures touristiques permettant de mettre en valeur et de préserver le milieu naturel en offrant des services et loisirs diversifiés par rapport à l'existant.

II. Enjeux de l'Analyse de l'Etat initial de l'Environnement

L'environnement

La protection des milieux, la biodiversité et la richesse naturelle de la commune

Parer les risques d'incendies notamment dans les secteurs d'habitat diffus difficiles d'accès

Envisager le développement communal dans un souci de respect et de mise en valeur des milieux naturels

La maîtrise des ressources naturelles. Rationalisation des ressources et économies d'énergies, enjeu de solidarité régionale et nationale.

Les dynamiques et organisation urbaines

L'affirmation de la centralité du village en comblant les dents creuses et friches urbaines.

La limitation de l'étalement urbain diffus, consommateur d'espace et carrie paysagère

La connexion entre le village et les hameaux agricoles

La qualification et l'identification des entrées de ville

L'adéquation entre les modes d'occupations du sol tels que habitat et agriculture afin de limiter les conflits d'usage

L'alliance entre le développement urbain et la préservation des espaces agricoles et forestiers

Paysages et Patrimoine

Profiter de la diversité et de richesse naturelle, de la richesse architecturale, du patrimoine pour développer la commune.

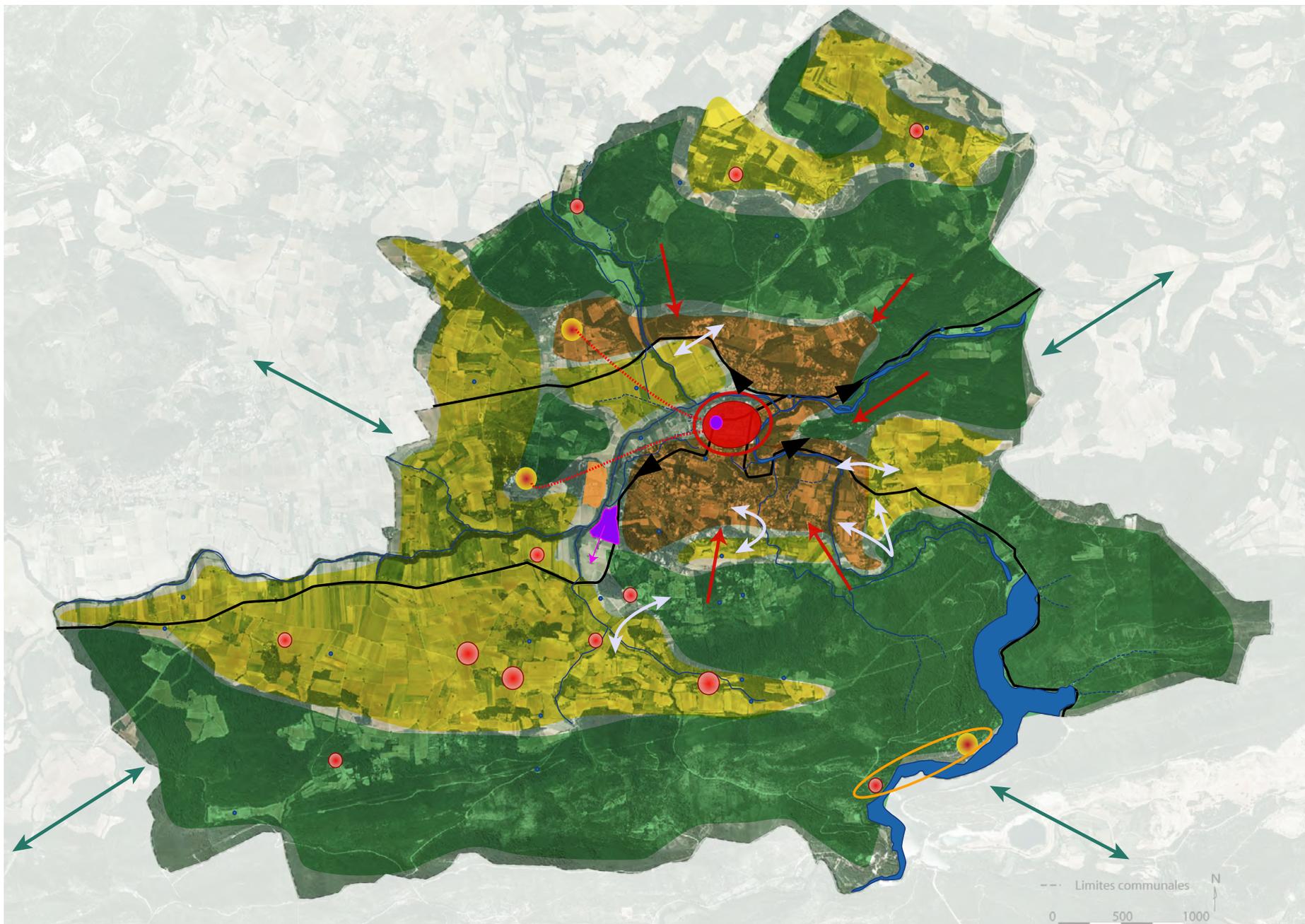
Affirmer l'identité rurale et impulser les activités émergentes pour diversifier l'économie

La commune est dotée d'un patrimoine naturel, historique, architectural et agricole de qualité qu'elle devrait valoriser afin d'orienter son développement vers un tourisme vert, respectueux de l'environnement.

5.3. SPATIALISATION ET SYNTHÈSE DES ENJEUX TERRITORIAUX

-  La cohérence du projet avec les grands projets supra-communaux
-  Adaptation de son évolution sociale et économique, anticipation des mutations démographiques dans les stratégies communales de développement urbain,
L'offre de logements pour tous en adaptant la typologie locative et en complétant la chaîne du logement
Compléter l'offre de stationnement
Le groupe scolaire doit palier sa saturation
-  L'affirmation de la centralité du village en comblant les dents creuses et friches urbaines
-  La limitation de l'étalement urbain diffus, consommateur d'espace
-  La connexion des hameaux au village
-  La réhabilitation des bastides et hameaux patrimoniaux
-  La qualification et l'identification des entrées de ville
-  L'adéquation entre les modes d'occupations du sol tels que habitat et agriculture afin de limiter les conflits d'usage
L'alliance entre le développement urbain et la préservation des espaces agricoles et forestiers
-  Conforter l'activité agricole et le développement pérenne de la viticulture et activités dérivées
La préservation et la mise en valeur de l'agriculture comme vecteur de paysages et d'identité
La mise en valeur les activité agro-sylvo-pastorales
-  L'affirmation du secteur artisanal
Favoriser le développement de nouvelles activités économiques telles que l'artisanat d'art ou le tourisme
-  La protection des milieux, la biodiversité et la richesse naturelle de la commune
Parer les risques d'incendies notamment dans les secteurs d'habitat diffus difficiles d'accès
Envisager le développement communal dans un souci de respect et de mise en valeur des milieux naturels
-  Développer une politique de loisirs à partir d'activités liées à la présence du Lac

5.3. SPATIALISATION ET SYNTHÈSE DES ENJEUX TERRITORIAUX





6. Perspectives d'évolution de l'environnement

Il s'agit de donner les tendances de l'Evolution probable en l'absence de plan et analyser les conséquences en l'absence de plan



6. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les perspectives d'évolution peuvent être envisagées dans l'hypothèse d'une absence d'intervention, dans la mesure où le document d'urbanisme peut avoir pour objectif de corriger ces tendances.

Elles sont étudiées de manière générale par thématique sur l'ensemble du territoire avant d'être analysées par secteurs dans la partie qui suit «7. Caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées par le plan»

Une approche par thème environnementaux définis dans l'analyse de l'état initial de l'environnement est adoptée pour la présente analyse.

1 - Sols

> En l'absence de plan la qualité des sols serait inchangée. L'urbanisation serait freinée par les capacités d'accueil autorisées par le POS et n'accentuerait pas le phénomène d'imperméabilisation des sols.

2- Eau

Le développement urbain ayant pour effet une augmentation des ressources naturelles, elle a un impact sur l'eau immédiat.

> En l'absence de plan la consommation serait moindre la qualité de l'eau resterait inchangée.

En revanche les problématiques liées à l'assainissement ne seraient pas réglées. Le PLU propose de par son règlement et son zonage de trouver des solutions favorables aux critères environnementaux (assainissement collectif en zone urbaine, systèmes autonomes contrôlés, etc...)

3- Air

> En l'absence de plan la qualité de l'air resterait sensiblement la même et évoluerait suivant les projets en cours (circulation augmentée par le collège par exemple) avec l'augmentation de fait des gaz à effet de serre.

Les GES sont essentiellement dus à Carcès aux circulations automobiles et en faible quantité sur des périodes précises aux polluants agricoles.

Aucune mesure de développement des circulations douces privilégiant la qualité de l'air ou la mise en place de l'agriculture biologique ne serait prévue.

4- Climat local

> En l'absence de plan le climat local serait inchangé

5- Flore et végétation

Quatre grands éléments naturels caractérisent la flore à Carcès; les grands espaces boisés (collines), les ripisylves des cours d'eau et les espaces cultivés. La végétation est également présente dans le centre ville correspondant à des poches vertes de respiration en milieu urbain.

Les bois sont classés en EBC au POS approuvé en 1998 rendant difficiles les moyens de gestion et d'intervention dans ces ensembles naturels.

Les ripisylves ne bénéficient pas de critères de qualité particuliers.

Les espaces boisés du centre urbain ne sont pas valorisés.

> En l'absence de plan on pourrait assister dans les années à venir à :

- un développement des forêts de manière anarchique, gagnant des espaces à vocation agricole par exemple
- une dégradation des zones humides créées par les ripisylves nécessaires à la vie de la faune locale
- le risque de tendre vers une monoculture engendrerait des conséquences négatives sur la survie de certaines espèces
- à la destruction des espaces verts naturels en zone urbaine pour la réalisation de constructions diverses

6- La faune

La faune locale est étroitement liée à la flore (gîte, terrain de chasse, de nidification, etc...)

Toute atteinte à ces milieux est susceptible de porter atteinte aux espèces faunistiques.

En effet, les chauve-souris recensées comme les espèces principales du SIC Val d'Argens seraient dérangées par l'activité humaine proche des cours d'eau et autres milieux aquatiques, lieux de chasse privilégiés de l'espèce.

> En l'absence de plan, l'atteinte aux espaces boisés pourrait avoir des conséquences néfastes sur les espèces faunistiques patrimoniales.

7- Patrimoine bâti et urbanisation

La commune compte au POS approuvé de 1998, environ 80 hectares de zone NA d'urbanisation future majoritairement destinées à l'accueil d'équipements proches du village.

En revanche, elle compte environ 240 hectares de zones NB qui n'ont cessé d'accueillir des villas ces dernières années, accentuant l'étalement urbain et le mitage des paysages.

> En l'absence de plan, cette situation perpétuerait consommant des espaces naturels.

Le patrimoine urbain et agricole historique de la commune est délaissé et n'a pu être réhabilité que par des actions municipales fortes.

> En l'absence de plan la paupérisation et le délaissement du patrimoine bâti agricole patrimonial (hameaux et bastides) effacerait ces témoins de l'origine de la commune.

8- Paysages

Le paysage fait partie d'une des préoccupations fondamentale du PLU.

> En l'absence de plan les mesures prises dans le PLU comme la création d'un secteur Ap non constructible conservant les cônes de vues sur les piémonts ou une zone complètement naturelle en contrebas du château n'existeraient pas.

Le paysage ne serait pas mis en scène comme l'envisage le PLU.

9- Santé publique

> En l'absence de plan le niveau de santé publique serait quasiment le même qu'aujourd'hui.

10- Accès à la nature

> En l'absence de plan l'accès à la nature ne serait pas aussi facile qu'avec les orientations du PLU notamment par l'aménagement de l'ENS de la Fare.

11- Déplacements

> En l'absence de plan les déplacements seraient inchangés par rapport à la situation actuelle.

12- Risques et sécurité

Le présent plan tient compte de l'ensemble des aléas présents sur le territoire (risques naturels et technologiques) pour la définition et le positionnement de ses zones.

> En l'absence de plan, le POS approuvé tient compte de l'ensemble des aléas présents sur la commune, la situation serait inchangée.

Le PLU tâche de renforcer les mesures de prévention au regard du risque (technologique, industriel, naturels : inondation, mouvement de terrain et incendie. Le risque Incendie est appréhendé de manière particulière au regard de l'aléa qu'il représente. L'étalement urbain actuel soumet un grand nombre de population au risque feu de forêt accentué par des voies d'accès non conformes aux exigences des services de secours.

13- Nuisances sonores

> En l'absence de plan les nuisances sonores seront identiques à celles présentes actuellement et aucune mesures d'atténuation et de prise en compte n'est envisagée.

14- Déchets

> En l'absence de plan la gestion des déchets serait inchangée à la situation existante, aggravée par l'augmentation de la population chaque année.

Le PLU prévoit par la création de déchèterie d'améliorer la situation actuelle et d'envisager le développement de la commune.

15- Accès à la nature

> En l'absence de plan, l'accès à la nature ne serait pas aussi mis en valeur qu'il le sera dans le PLU.
Les projets notamment celui de l'ENS de la Fare tendent vers l'ouverture des espaces naturels aux usagers.

16- Déplacements

> En l'absence de plan le maillage viaire serait toujours incomplet, et les voies mal calibrées.

Le PLU prévoit un grand nombre de bouclages au travers de la mise en place d'emplacements réservés (élargissement, création ou modification de voirie.

17- Risques

> En l'absence de plan la situation face aux risques serait aggravée par rapport à la croissance de la population.

Le PLU tend vers la minimisation des risques incendies avec le freinage du développement des constructions dans les secteurs boisés et envisage de protéger les habitations existantes en recalibrant les voies pour des accès facilités par les services de secours.

Les risques inondation ont été appréhendés sur l'ensemble des rives des différents cours d'eau dans le cadre de la définition du zonage.

Les risques industriels et technologiques ont été recensés et sont annexés au présent PLU. Ils ont servi de base et de cadrage pour le document.



7. Caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées par le plan

7.1. Localisation des zones

7.2. Sites Hors périmètre de Protection

Site 1 : La Fare

Site 2 : Les Oliverons

Site 3 : La Rouvière-Les bauquières

7.3. Sites touchés par le périmètre de protection Natura 2000

Site 4 : Saint-Paul

Site 5 : Cougournier

Site 6 : Praderies

Site 7 : Les Anglades

Site 8 : Site de la Station d'épuration

Site 9 : Le domaine de Brauch

Site 10 : La piscine du Lac



L'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme peut avoir des incidences sur les milieux, les formations végétales sans oublier les paysages.

Ainsi la démarche engagée par la commune a été de faire réaliser une étude environnementale sur chaque site à enjeux, ceux voués à être investis par les activités humaines.

Pour en limiter l'impact et réduire les conséquences, il convient d'apprécier préalablement les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en oeuvre du P.L.U.

L'appréciation des caractéristiques de chacune des zones constitue l'étape préliminaire à l'évaluation des incidences éventuelles sur les zones pouvant être urbanisées.

Certains sites seront étudiés plus finement. Il s'agit de zones susceptibles d'être touchées par la mise en oeuvre du P.L.U qui se trouvent aux abords des cours d'eau de l'Argens et du Camary, correspondant au périmètre Natura 2000.

L'ensemble des sites étudiés sont issus de milieux façonnés par les activités humaines plus ou moins récentes et ne présentent pas d'intérêt écologique ou conservatoire majeur.

Leur urbanisation ne posera donc pas de problème écologique majeur, mais une protection stricte serait nécessaire concernant les zones en limite des cours d'eau et sa végétation de bordure.

Pour autant il est intéressant, tant au niveau écologique que paysager, de pouvoir conserver et de mettre en valeur des éléments présents sur certains sites, qui seront détaillés et analysés dans les chapitres suivants.

Les sites sont de dimensions modestes, assez facilement accessibles. Ils sont tous plus ou moins fortement anthropisés : habitations, cultures, activités diverses. Une visite sur le terrain, faite le 11 mars 2010, a permis de se rendre compte de l'état des lieux. Les habitats ont été identifiés, des données spécifiques ont été relevées.

L'objectif est de fournir un avis en termes d'enjeux et de contraintes. Pour cela, les potentialités de chaque site auront été évaluées par le croisement de plusieurs sources d'informations :

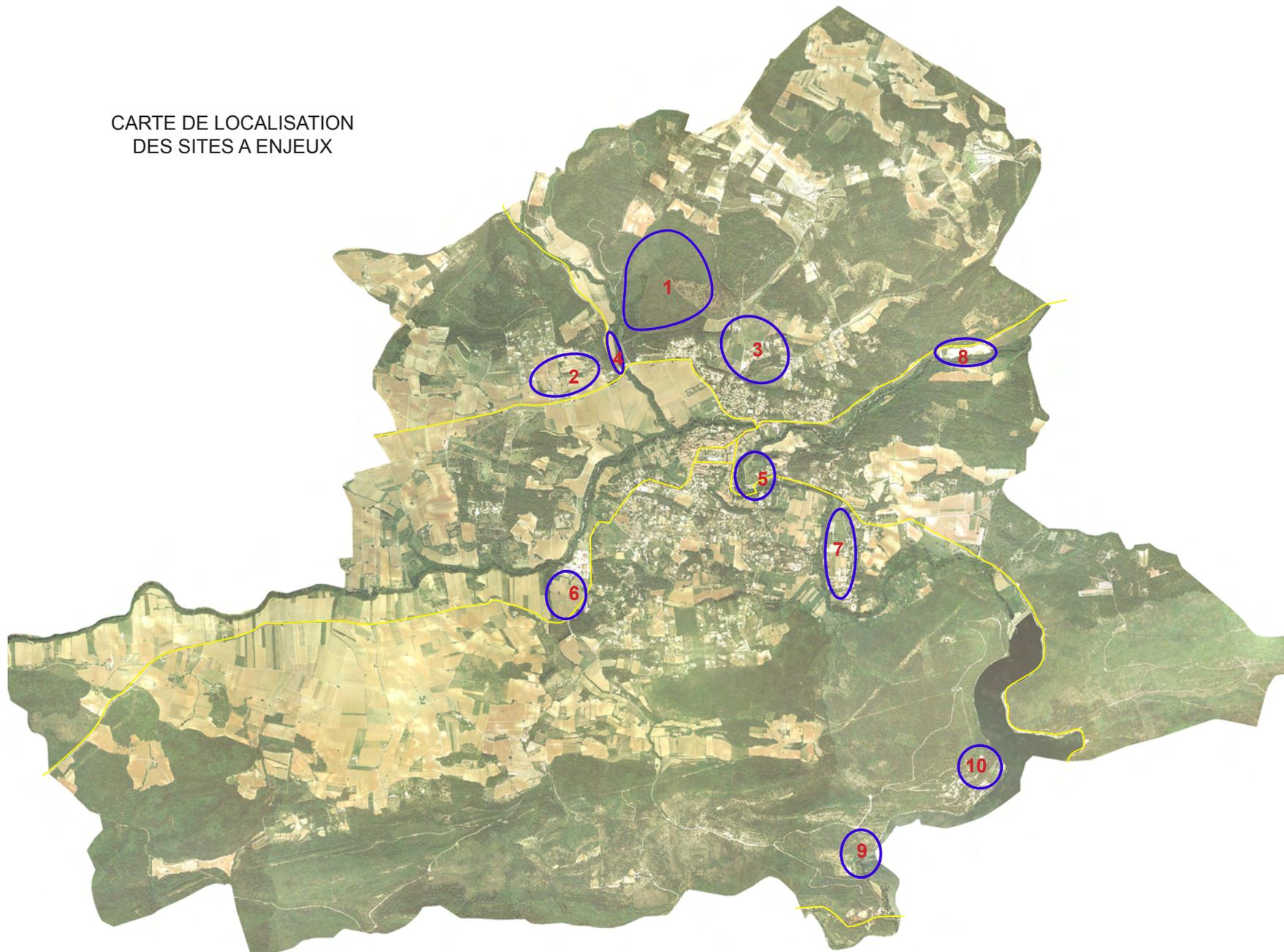
- Les observations faites sur le terrain.
- Les propres connaissances des experts en milieux naturels du bureau d'étude, concernant la commune et ses environs, le Var et la Provence.
- La consultation de la bibliographie et d'autres sources telles les experts ou les associations locales.
- Les sites sont inclus dans le périmètre Natura 2000 « Val d'Argens » où la directive habitats s'applique. Ainsi des enjeux ont été mis en avant, entre autre le rôle phare de la ripisylve nommée aussi forêt galerie. Des espèces prioritaires ou patrimoniales ont été inventoriées parmi les Poissons, les Coléoptères, les Lépidoptères, les Odonates, les Orthoptères, les Reptiles et les Chiroptères.

Les 5 sites seront traités un par un avec une liste des espèces et des enjeux soit avérés soit potentiels ainsi qu'un avis sur les contraintes en matière d'aménagement. Par commodité, les sites ont été identifiés par un chiffre et ont été nommés par un toponyme local (voir carte page suivante).

Pour l'ensemble des sites, un état des lieux avec une approche par milieux et habitats. Une liste des espèces (oiseaux principalement mais aussi mammifères) notées lors de la visite du 11 mars. Les espèces seront regroupées par affinité ou par type d'habitat afin de servir d'indicateur de la qualité de ces milieux.

- Un descriptif des potentialités. Ne seront envisagées là que les espèces patrimoniales prises en compte dans les listes des directives européennes (directive « oiseaux » et directive « habitats ») ou dans les listes nationales et régionales.
- Un avis dégageant les enjeux et les contraintes.

CARTE DE LOCALISATION
DES SITES A ENJEUX



Située en Centre Var, appelé « Var vert », la commune de Carcès est localisée au nord du lac artificiel du même nom, et marque notamment la confluence du Caramy et de la Cassole avec l'Argens.

D'une altitude moyenne de 150 mètres cette localité peut être positionnée dans l'étage bioclimatique méso-méditerranéen humide.

La municipalité désirant modifier son PLU a commandé une étude d'incidence sur les sites concernés (Carte ci-contre) intégrant l'ensemble des secteurs pouvant être touchés par le plan.

En effet la commune a mené une démarche de prise de conscience des incidences éventuelles de son document d'urbanisme sur l'environnement.

Ce travail a été mené sur la base des premières orientations du PADD.

C'est pour cette raison que l'étude distingue les zones situées dans les périmètres de protection Natura 2000 et ceux qui y sont extérieures.

Dans un premier temps l'étude porte sur les sites à enjeux du PLU qui ne se trouvent pas dans un périmètre de protection environnementale, et dans un second temps sur les sites de projet touchés par le périmètre de la SIC Val d'Argens.

Site 1 : La Fare

Ce site présente une entité écologique appartenant à la chênaie mixte à Chêne vert et pubescent. Plus ou moins mature suivant les zones, cette chênaie qui représentera le stade forestier terminal se met en place après la disparition du stade intermédiaire qu'a constitué la pinède à Pin d'Alep.

Certaines parties de cette zone semblent ne plus avoir été exploitées depuis au moins un siècle au vu de la hauteur des Pins d'Alep encore présents atteignant parfois une trentaine de mètres (photo 2).

Ces derniers sont pour la plupart en fin de vie, ce qui constitue le cycle normal d'une dynamique végétale dont le stade final et stable est constitué par la chênaie, en l'occurrence mixte.



Photo 2

Source : Espace Environnement

Le sous-bois est également riche, comportant déjà la strate buissonnante classique de la yeuseraie (Filaires à feuilles étroites et intermédiaires, Viorne tin, Genévrier commun, Alaterne...).

Ce type de milieu est d'intérêt communautaire européen (code Corine 45-312 : Yeuseraie catalano-provençale de basse altitude).

Ces parcelles sont d'ailleurs classées en ENS et sont ceinturées d'un sentier botanique prouvant bien leur richesse.

Le cortège aviaire y est riche car constitué d'espèces forestières (Epervier d'Europe, Pic vert, Pic épeiche, Tourterelle des bois, Grimpereau des jardins, Pouillot véloce, Rougegorge familier, Pinson des arbres, Geai des chênes...) ou liées à la strate buissonnante (Mésange bleue, Mésange à longue queue, Fauvette mélanocéphale et à tête noire, merle noire...).

Au vu du classement de la colline de la Fare en E.N.S., les parcelles ne seront en aucun cas être inscrites au nouveau PLU, d'autant que cet espace boisé (classé d'intérêt communautaire) ne se situe qu'à quelques dizaines de mètres seulement de la partie du SIC FR9301626 intégrant la zone de confluence de la Cassole avec l'Argens.



Photo 3 : Jeune mais belle chênaie mixte



Photo 4 : Pin mort prouvant la dynamique climacique

Site 2 et 3 : Les Oliverons - Rouvière/Bauquières

Ces lots ont été traités ensemble car il s'agit de zones agricoles exploitées ou en friches.

Elles ne présentent aucun enjeu écologique.

Il serait néanmoins intéressant tant au point de vue paysager, du patrimoine humain que sur le plan écologique de préserver sur ces zones les restanques et les haies s'y trouvant (photo 5).



Photo 5 : Paysage bocager en restanques

D'après l'analyse écologique et environnementale de ces sites, leur intégration dans le nouveau PLU ne pose aucun problème écologique.

Source : Espace Environnement

7.3. SITES TOUCHES PAR LE PERIMETRE DE PROTECTION NATURA 2000

D'après le Portail du réseau Natura 2000 :

« L'Argens draine un système karstique et présente un régime permanent, lent, avec des eaux froides. Ce fonctionnement contraste fortement avec les régimes torrentiels, qui caractérisent la plupart des rivières de la région méditerranéenne. Notamment, l'action des crues y est limitée et les systèmes pionniers peu représentés. A l'inverse, les ripisylves forment de belles forêts galeries diversifiées. Le bon état de conservation général de son bassin versant permet le développement d'une grande diversité d'habitats et de peuplements, caractérisés par la présence de nombreuses espèces floristiques et faunistiques remarquables.

Le site comprend notamment de belles formations de tufs, habitat d'intérêt communautaire prioritaire (secteur du Vallon Sourn). Le Val d'Argens présente un fort intérêt pour la préservation des chauves-souris. Diverses espèces sont présentes, dont certaines en effectifs importants. Le site accueille ainsi la colonie de reproduction la plus importante de France pour le Vespertilion de Capaccini, ainsi que des colonies d'importance régionale pour le Minoptère de Schreibers et le Vespertilion à oreilles échancrées.

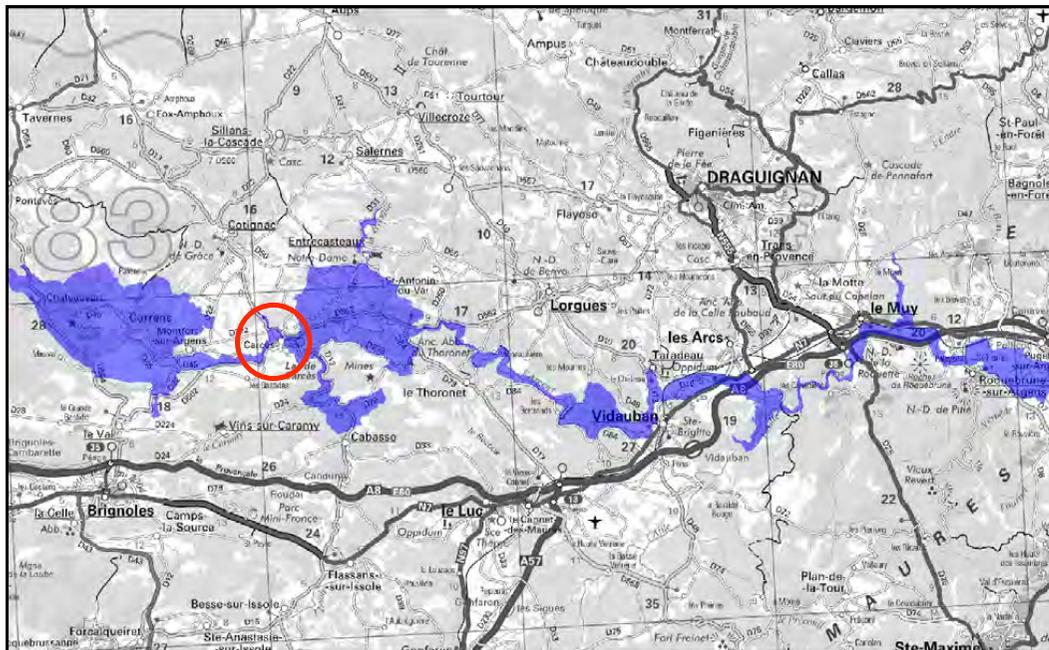
La rivière abrite diverses espèces aquatiques, dont certains poissons d'intérêt communautaire. Plusieurs invertébrés d'intérêt communautaire sont potentiels sur le site et devront être recherchés lors des inventaires du futur document d'objectifs : la Cordulie à corps fin, l'Agrion de Mercure, le Damier de la Succise, la Laineuse du Prunellier, l'Ecaille chinée, le Barbot. »

Dans son document « Le Val d'Argens, site proposé au réseau Natura 2000 pour la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore », le Conseil Général du Var indique :

La vallée de l'Argens, entre sa source et les étangs de Villepey (non concernés ici) figure à l'inventaire national des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

Rappel :

La consultation des bases de données naturalistes a permis d'établir de très forts enjeux floristiques et faunistiques locaux existant sur la zone. Le Conseil Général du Var et le Portail du réseau Natura 2000 le confirment bien puisque la commune de Carcès est située au coeur de la proposition de site FR9301626 dont la carte 8 précise les limites (en bleu).



Carte 8 : Localisation de Carcès au sein du SIC FR9301626

Source : Espace Environnement

7.3. SITES TOUCHES PAR LE PERIMETRE DE PROTECTION NATURA 2000

Ce secteur est connu pour l'intérêt :

- des sources de l'Argens,
- des ripisylves présentes sur l'ensemble de la rivière,
- des zones rupestres du bassin versant au niveau de Vallon Sourn, ainsi que de diverses cavités fréquentées par les chauves-souris (Correns, Entrecasteaux, Entraygues...).

Les inventaires réalisés jusqu'à ce jour font état de la présence de nombreuses espèces animales d'intérêt communautaire dont plusieurs espèces de chauves-souris.

L'Argens et ses boisements rivulaires offrent aux chauves-souris une grande disponibilité alimentaire qui subvient aux besoins de plusieurs colonies de reproduction, d'importance régionale à nationale.

En ce qui concerne les poissons, cinq espèces d'intérêt communautaire sont effectivement ou potentiellement présentes sur l'Argens.

La présence de l'Ecrevisse à pattes blanches est sporadique. L'Argens présente de nombreux sites potentiels jadis colonisés.

Concernant la flore, plusieurs espèces protégées présentent des stations dans la vallée de l'Argens, avec notamment des stations de Nénuphar jaune (*Nuphar lutea*), de Nénuphar blanc (*Nymphaea alba*) et d'Epiaire des marais (*Stachys palustris*).



Site 4 : Saint-Paul

Cette petite parcelle formée d'une vigne ne semble pas à première vue poser de problème sinon qu'elle jouxte la rivière méditerranéenne temporaire de la Cassole. Or celle-ci présente une belle ripisylve qui doit être impérativement conservée (photo 7).

Ce type de formation végétale est du plus haut intérêt écologique au niveau des chaînes trophiques et des abris qu'elle fournit à la faune. De plus, son rôle de filtre naturel préservant la qualité d'eau en barrant l'accès aux intrants anthropiques n'est plus à démontrer.



Source : Espace Environnement

7.3. SITES TOUCHES PAR LE PERIMETRE DE PROTECTION NATURA 2000

Site 5 : Quartier Cougournier

Ce site jouxte l'un des deux cours d'eau principaux de Carcès. Il s'agit d'un espace vert longeant le Caramy. La ripisylve constitue l'élément majeur au regard de l'environnement du site.

L'étude écologique a déduit que la modification de ce site ne sera possible qu'à la condition expresse de conserver les ripisylves qui les séparent des cours d'eau (photo 8).



Photo 8 : Ripisylve bordant la parcelle 13

Source : Espace Environnement

Site 6 : Les Praderies

(au sud-ouest du village, en bordure de route D 562)

Milieux :

Le site est en vigne et borde une zone d'activité. Une parcelle cernée par les vignes n'est pas cultivée, où les hautes herbes, les phragmites et la prêle témoignent du caractère humide voire inondable de cette portion. Deux cabanons à l'abandon sont présents de part et d'autre, accompagné d'arbres et de lierre. Une petite parcelle, située à au nord est en friche.

Le site est limité à l'ouest par un vallon profond où s'écoule un modeste cours d'eau alimenté par un canal. Le cours d'eau rejoint l'Argens à peu de distance au nord. Le vallon accueille une ripisylve à orme champêtre, frêne à feuilles étroites, peuplier noir, roncier, lierre.



Vues sur les vignes, sur un des cabanons, sur la zone humide (au premier plan de la photo du dessus), la zone d'activité (au loin, photo de droite).
Source : Espace Environnement.

Espèces d'oiseaux observées :

Sauf mention particulière, les espèces notées ont été observées sur le site même.

- Espèces anthropiques ou des milieux agricoles : Pipit farlouse (*Anthus pratensis*), Rougequeue noir (*Phoenicurus ochruros*), Corneille noire (*Corvus corone*), Choucas des tours (*Corvus monedula*), Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*), Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), Verdier d'Europe (*Carduelis chlorus*), Serin cini (*Serinus serinus*), Bruant zizi (*Emberiza cirulus*).

- Espèces de la ripisylve : Rougegorge (*Erithacus rubecula*), Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*), Merle noir (*Turdus merula*), Grive musicienne (*Turdus philomelos*).

7.3. SITES TOUCHES PAR LE PERIMETRE DE PROTECTION NATURA 2000

Espèces de mammifères :

- Dans les vignes : traces de Sanglier (*Sus scrofa*).
- Chiroptères : aucunes traces de présence de chauve souris dans les cabanons.

Potentialités :

La portion non cultivée car trop humide pourrait s'avérer intéressante. Ce milieu relictuel pourrait abriter une flore variée ce qui permet de penser à un potentiel fort du point de vue entomologique.

La ripisylve et la friche pourraient s'avérer favorables à des espèces prioritaires comme la magicienne dentelée (*Saga pedo*), l'éhipigère Provençale (*Ehipiger provincialis*) ou encore la Diane (*Zerinthia polyxena*).

Aucun indice de présence de chauve-souris n'a été trouvé dans les cabanons, néanmoins l'ensemble du site et de ses environs parait propice au moins à certaines espèces en tant que territoire de chasse.

Avis et contraintes :

L'extension de la zone d'activité sur les espaces en vigne ne pose pas de problème quant au strict point de vue de la faune.

Site 7 : Les Anglades
au sud-est du village, entre la route D 13 et la rivière Caramy.

Milieus :

Le site est une micro vallée alluviale surmontée, coté Est, de collines à pin d'Alep.

La majeure partie du site est construite avec maisons d'habitation et jardins. Quelques parcelles en friche, en vigne ou en prairie existent, complètement cernées par les habitations.

De beaux arbres (frêne à feuilles étroites entre autre), jaunis par le lichen, ont été conservés de ci de là. En deux endroits, les prés et les jardins sont traversés par un étroit canal où s'écoule une eau claire en provenance des hauteurs situées du coté Est de la route.



Figures 4 et 5 Vues sur les prairies, les habitations, les jardins et en arrière plan la ripisylve du Caramy. Source : Espace Environnement.

En bordure Ouest du site, s'écoule le Caramy. Il est bordé d'une ripisylve haute à peuplier blanc (peu représenté sur le site), peuplier noir, aune glutineux, orme champêtre, frêne à feuilles étroites et platane. Des espèces intéressantes comme le buis, le lierre commun, le laurier noble et la ronce y sont présentes. Par endroit la ripisylve a été aménagée, le sous bois ayant été nettoyé pour des aires de jeux ou de pique-nique.

Espèces d'oiseaux observées :

Sauf mention particulière, les espèces notées ont été observées sur le site même.

- Oiseaux anthropiques ou des milieux agricoles : Tourterelle turque (*Streptopelia decaocto*), Pipit farlouse (*Anthus pratensis*), Rougegorge familier (*Erithacus rubecula*), Tarier pâtre (*Saxicola torquata*), Moineau domestique (*Passer domesticus*), Serin cini (*Serinus serinus*), Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*), Geai des chênes (*Garrulus glandarius*), Pie bavarde (*Pica pica*), Corneille noire (*Corvus corone*), Choucas des tours (*Corvus monedula*).

- Espèces de la ripisylve : Pic vert (*Picus viridis*), Pic épeiche (*Picus major*), Rougegorge familier (*Erithacus rubecula*), Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*), Mésange charbonnière (*Parus major*), Sittelle torchepot (*Sitta europaea*), Merle noir (*Turdus merula*), Grive musicienne (*Turdus philomelos*), Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*), Tarin des aulnes (*Carduelis spinus*).

7.3. SITES TOUCHES PAR LE PERIMETRE DE PROTECTION NATURA 2000

- Espèces aquatiques : grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo*) en vol au dessus du Caramy, Canard colvert (*Anas platyrhynchos*), Bergeronnette des ruisseaux (*Motacilla cinerea*)

Potentialités :

Les cultures mises en place sur la partie alluviale (sol profond et fertile) ont très largement cédé la place récemment à des constructions et des jardins. La faune qui y était associée a au moins fortement régressé si ce n'est complètement disparu, remplacée par une faune anthropique banale et peu diversifiée. La liste des oiseaux peut en témoigner : les espèces observées sont toutes du cortège des espèces anthropiques.

Le seul intérêt naturaliste réside dans le cours d'eau, ses berges et les boisements associés. La forêt galerie composite est encore de qualité et permet à une faune typique de se maintenir. La liste des oiseaux observés en témoigne car avec des espèces banales comme le Pinson des arbres ou la Fauvette à tête noire a été noté le Tarin des aulnes et le Pic épeiche. La présence de beaux arbres et d'un sous bois, au moins par endroits, très denses permet d'envisager la présence d'une espèce prioritaire, le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*). En marge de la forêt galerie, dans quelques portions abandonnées à l'écart des parcelles aménagées, la Diane (*Zerinthia polyxena*), une espèce inféodée aux aristoloches pourrait être présente.

Dans un contexte de plus en plus anthropique, le linéaire arboré bordant le cours du Caramy, forme un corridor devenu essentiel pour le transit de nombreuses espèces dont les chiroptères, enjeux très important pour le site Natura 2000 « Val d'Argens ». Bien entendu de nombreuses autres espèces sont concernées, des plus communes au plus menacées comme les insectes volants, les amphibiens, les oiseaux et les mammifères terrestres. Ce phénomène a été démontré pour le cours de l'Argens, il est tout aussi vrai pour ses affluents.

Avis et contraintes :

Le reclassement de la zone ne ferait qu'entériner un état de fait.

Site 8 : La STEP quartier des Gravières, au nord-est du village, en bordure de la route D 562, à cheval sur le fleuve Argens.

Milieux :

La partie située en rive gauche de l'Argens est constituée de zones fortement bouleversées :

une zone de stockage et vente de matériaux (sable, gravier, roche), une station d'épuration des eaux et une déchetterie verte. Un champ fait suite à cet ensemble.

En rive droite, des parcelles en vignes alternent avec des parcelles en friche ou encore des parcelles en vergers fruitiers. Quelques habitations s'y trouvent.

Au centre du site, le cours du fleuve Argens bordé d'une belle forêt galerie à peuplier blanc typique. En plantes compagnes se trouvent : chêne pubescent, frêne à feuilles étroites, laurier noble, lierre. Sur les marges de la forêt galerie apparaissent le chêne vert, le cornouiller sanguin, le buis, la salsepareille. A la hauteur de la déchetterie et du stockage de matériaux le cordon arboré est fortement dégradé.

La vallée de l'Argens est étroite. Ainsi les pentes boisées à pin d'Alep et chêne vert sont proches.



Vues sur l'intérieur de la forêt galerie (photo du haut) et sur la prairie en rive gauche (photo de droite). Source : Espace Environnement.

Espèces d'oiseaux observées :

Sauf mention particulière, les espèces notées ont été observées sur le site même.

- Espèces de la ripisylve : Pic vert (*Picus viridis*), Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*), Pouillot véloce (*Phylloscopus collybita*), Merle noir (*Turdus merula*), Grive musicienne (*Turdus philomelos*), Sittelle torchepot (*Sitta europaea*).

- Espèces aquatiques : grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo*), Canard colvert (*Anas platyrhynchos*)

- Espèces **des** milieux agricoles : Pipit farlouse (*Anthus pratensis*)

- Espèces de la pinède et de la yeuseraie : Rougegorge familier (*Erithacus rubecula*).

Potentialités :

Les milieux agricoles ou fortement bouleversés n'offrent pas d'intérêt particulier vis-à-vis de la faune. La juxtaposition de milieux ouverts agricoles, de milieux forestiers secs et de la forêt galerie à peuplier blanc est une combinaison très productive en termes de biodiversité. Cette combinaison est particulièrement favorable aux espèces insectivores telles certains oiseaux et à toutes les espèces de chiroptères.

La forêt galerie à peuplier blanc est l'habitat prioritaire phare du périmètre Natura 2000 « Val d'Argens ». Toutes les espèces de chauve-souris sont à prendre en compte. Les insectes tels le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) ou la Diane (*Zerinthia polyxena*) sont probablement présents. Hors du cadre de la directive habitat, des espèces d'oiseaux dites macroinsectivores, patrimoniales sont aussi possibles. Certains, d'ailleurs, sont connus à peu de distance en aval. Il s'agit du Rollier d'Europe (*Coracias garrulus*), de la Huppe fasciée (*Upupa epops*), du Faucon hobereau (*Falco subbuteo*).

Le cours d'eau est très propice à des espèces prioritaires comme la Cistude d'Europe (*Emys orbiculatis*) et aux Odonates. Des espèces d'oiseaux aquatiques comme le Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*) et le Martin pêcheur (*Alcedo atthis*) y sont possibles.

Avis et contraintes :

Les parcelles cultivées ou en friche, sont à elles seules peu riches. Néanmoins leur changement d'affectation pourrait nuire à la richesse actuelle de l'ensemble du site, directement par la perte d'habitats et de sources de nourriture et indirectement par atteinte inévitable à la forêt galerie.

Il faut noter qu'aucun changement d'affectation n'est prévu sur le site. Seuls des aménagements légers des structures existantes sont prévus. L'atteinte aux milieux naturels est quasi-inexistante.

Site 9 : Le domaine de Brauch en bordure du lac de Carcès, en rive ouest.

Milieux :

Le site présente majoritairement un espace anthropique avec une aire de stationnement, une construction en cours de réhabilitation et de petites falaises fréquentée par les grimpeurs. Des arbres de belle venue s'y trouve avec notamment le marronnier d'Inde.

Une partie basse, en contrebas de la petite route, constitue un milieu original avec des pelouses, des formations à hautes herbes et des peupliers aux formes étranges. Ce petit ensemble est soumis aux fluctuations du niveau d'eau du lac, le submergeant parfois durablement.

Le site est bordé au nord et à l'ouest par des pentes boisées avec pin d'Alep et chêne vert.

Hormis la zone basse avec les peupliers, la forêt « sèche » descend jusqu'au bord du lac.

7.3. SITES TOUCHES PAR LE PERIMETRE DE PROTECTION NATURA 2000



Vues sur la partie basse submersible, sur la maison et les petites falaises qui dominent le site. Source : Espace Environnement.

Espèces d'oiseaux observées :

Sauf mention particulière, les espèces notées ont été observées sur le site même.

- Espèces forestières : Pic vert (*Picus viridis*), Rougegorge familier (*Erithacus rubecula*), Mésange charbonnière (*Parus major*), Sittelle torchepot (*Sitta europaea*), Bruant zizi (*Emberiza circlus*).
- Espèces des milieux ouverts ou anthropiques : Bergeronnette grise (*Motacilla alba*)
- Autres espèces de passage, en migration ou aquatiques observées sur le lac : Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*), grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo*), Martinet à ventre blanc (*Apus melba*), Bergeronnette grise (*Motacilla alba*), Hirondelle de rochers (*Ptyonoprogne rupestris*), Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*).

Potentialités :

La partie basse est originale. Il est possible que des plantes hôtes favorables à des espèces d'insectes soient présentes. A l'instar du site 4, deux espèces de Lépidoptères ont été inventoriés à proximité du lac dans le cadre des inventaires entomologiques réalisés pour le site Natura 2000 « Val d'Argens ». Il s'agit de l'Echancré (*Libythea celtis*) dont la chenille se développe sur le micocoulier et le Mélitée des linaires (*Melictha dejone*) dont la

chenille se développe sur les linaires.

Avis et contraintes :

Le site est déjà fortement aménagé. Des travaux de réhabilitation d'une construction sont déjà en cours. Bien qu'aucun enjeu particulier ne puisse être mis en avant, des inventaires concernant notamment les insectes et les Lépidoptères pourraient être approfondis.

Site 10 : La piscine du Lac en bordure du lac de Carcès, en rive ouest.

Milieux :

Le site est en pente forte et supporte dans son ensemble des milieux buissonnants en mosaïque avec la yeuseraie, le tout surmonté plus ou moins densément de pin d'Alep. S'y trouve le chêne pubescent, le ciste blanc, l'arbusier, le pistachier lentisque, le buis, le laurier tin, le romarin, le genévrier cade, la salsepareille. Cette formation descend jusqu'en bordure du lac.

Un complexe bâti en ruine existe à proximité du bord du lac. A l'évidence, le site a été partiellement viabilisé (piste, poste de branchement) en vue de construction. Un ensemble de maisons d'habitation existent en limite Sud du site. Une large piste longe le bord du lac.

Espèces d'oiseaux observées :
Sauf mention particulière, les espèces notées ont été observées sur le site même.

- Espèces forestières : Troglodyte mignon (*Troglodytes troglodytes*), Mésange à longue queue (*Aegythos caudatus*), Mésange huppé (*Parus cristatus*), Sittelle torchepot (*Sitta europaea*), Pouillot véloce (*Phylloscopus collybita*), Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*).
- Autres espèces de passage, en migration ou aquatiques observées sur le lac : Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*), Goéland leucophée (*Larus michahellis*), Martinet à ventre blanc (*Apus melba*), Bergeronnette grise (*Motacilla alba*), Hirondelle de rochers (*Ptyonoprogne rupestris*), Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*).



Vue sur les pentes boisées et le lac. Vue rapprochée sur les ruines envahies par la végétation. Source : Espace Environnement.

Potentialités :

Le milieu représenté sur le site est commun à une grande partie du Var. Ce type de milieu n'est pas réputé abriter d'importantes particularités en terme d'espèces patrimoniales.

Néanmoins, deux espèces de Lépidoptères ont été inventoriées à proximité du lac dans le cadre des inventaires entomologiques réalisés pour le site Natura 2000 « Val d'Argens ». Il s'agit de l'Echancré (*Libythea celtis*) dont la chenille se développe sur le micocoulier et le Mélitée des linaires (*Mellicta dejone*) dont la chenille se développe sur les linaires.

Avis et contraintes :

Le site ne présente pas de particularité et aucun enjeu n'est à mettre en avant du strict point de vue faunistique. Deux espèces de Lépidoptères sont possibles sur le site qu'il faudrait alors étudier plus finement.

Pour conclure :

Il apparaît clairement que la commune de Carcès multiplie les niveaux de classement, de protection et d'intérêt écologique par la présence d'un Espace Naturel Sensible (la Fare), d'une ZNIEFF et d'un site appartenant au réseau Natura 2000 (incluant le Caramy jusqu'au lac de Carcès ainsi que la Cassole au niveau de sa confluence avec l'Argens).

Au regard de cette situation assez exceptionnelle, des précautions doivent être prises en ce qui concerne les sites étudiés pour lesquels la préservation des ripisylves doit être une priorité incontournable.

